



Association pour le
Développement des
Adductions
d'Eau Potable dans la région de Bobo-Dioulasso

GRET

GUIDE METHODOLOGIQUE

POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR LOCAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Programme de Valorisation
des Ressources en Eau de
l'Ouest du Burkina Faso

Financement Union Européenne 8^e FED

Version 1 – Janvier 2008

Avant-propos

Le présent document, préparé sous l'initiative de l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable de la région de Bobo-Dioulasso (ADAE) et le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), constitue un guide méthodologique d'appui à la réalisation et la mise en place de Schémas Directeurs Locaux d'Alimentation en Eau Potable (SDLAEP) au Burkina Faso.

Il s'organise autour d'explications rédigées rappelant le contexte d'élaboration des schémas directeurs, détaillant les différentes étapes participant du document de planification, ainsi que son contenu, mais également autour de fiches techniques qui présentent les outils méthodologiques accompagnant son élaboration.

Le présent « Guide méthodologique pour la réalisation d'un schéma directeur local d'alimentation en eau potable » a été élaboré dans le cadre de la coopération entre l'ADAE, ONG Burkinabè, et le GRET, ONG française agissant à l'International. Il est également le fruit du travail concerté entre l'ADAE et le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest du Burkina Faso (programme VREO), qui oeuvrent conjointement pour la mise en place d'alimentations en eau potable simplifiée dans les centres semi-urbains de cette région.

Ce Guide a pour objectif d'informer le plus grand nombre et de répondre aux principales interrogations des acteurs locaux, concernant les enjeux et les étapes de la mise en place des SDLAEP, mais aussi à orienter les acteurs qui souhaiteraient s'en inspirer. Il ne prétend en aucun cas proposer un modèle idéal de gestion qui soit universellement applicable, comme unique alternative aux problèmes que l'accès à l'eau connaît aujourd'hui. Cependant, si des questions subsistent, ce Guide se veut également être une invitation au dialogue avec les participants.

Liste des Abréviations

ADAE	Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo-Dioulasso
AEPS	Adduction en eau potable simplifiée
APE	Association des parents d'élèves
BF	Borne fontaine
CAP	Capacité à payer
CEBNF	Centre d'éducation de base non formelle
CEG	Collège d'enseignement général
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
COGES	Comité de gestion des CSPS
CPE	Comité de point d'eau
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CVGT	Comité villageois de gestion du terroir
DGRE	Direction Générale des Ressources en eau
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
FAUEREB	Fédération des associations des usagers de l'eau dans la Région de Bobo-Dioulasso
GPC	Groupeement des producteurs de coton
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IR	Indice de richesse
MOS	Maîtrise d'œuvre sociale
PE	Point d'eau
PEM	Point d'eau moderne
PENP	Point d'eau non potable
PM	Puits moderne
PMH	Forage équipé de pompe à motricité humaine
PMHF	Forage équipé de pompe à motricité humaine fonctionnel
PMHNF	Forage équipé de pompe à motricité humaine non fonctionnel
PMP	Puits moderne permanent
PMT	Puits moderne tarissable
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PT	Puits traditionnel
PTT	Puits traditionnel tarissable
PTT HC	Puits traditionnel tarissable hors concession
PTT C	Puits traditionnel tarissable communautaire
SDLAEP	Schéma directeur d'alimentation en eau potable
VREO	Programme de valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest du Burkina Faso
VAP	Volonté à payer

Sommaire

Avant-propos	3
Liste des Abréviations	5
Sommaire	7
I. Introduction	9
1. Préface	9
2. Contexte d'élaboration des Schémas Directeurs Locaux d'Alimentation en Eau Potable	11
3. Quelques définitions et tendances	13
4. Définition du Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable	19
5. Pourquoi un guide méthodologique et comment l'utiliser ?	22
II. Guide méthodologique d'élaboration du SDLAEP	27
Phase I : Identification	29
Phase II : Diagnostic	33
Phase III : Planification	43
Phase IV : Mise en œuvre et suivi-évaluation	49
III. Le contenu du Schéma Directeur	57
1. Synoptique de la démarche et du contenu	57
2. La partie diagnostic et ses conclusions	59
3. La partie planification et ses propositions	67
4. Les annexes	73
IV. Recommandations en guise de conclusion	75
V. La boîte à outils	79
Références	267

I. Introduction

1. Préface

On constate qu'entre 1990 et 1995, la population urbaine des pays en développement s'est accrue de plus de 260 millions de personnes. Il est même prévu que, en 2030, 60 % de la population mondiale vivra en milieu urbain, et que la croissance démographique urbaine la plus marquée surviendra dans les pays en développement. Cela équivaut à un taux de croissance urbaine projeté de 160 %*. Cette évolution est sensible autant dans les petits centres (gros bourgs, qui peuvent jouer le rôle de centres de service pour le milieu rural) comme dans les grandes villes. L'urbanisation est une dynamique inscrite dans la durée et qui apparaît bien comme un défi et le sujet central des stratégies de développement. Elle résulte de la croissance démographique de chacun des pays en développement et d'une restructuration du peuplement en cours entraînant des changements dans l'occupation de l'espace et dans la géographie des activités.

Le bilan démographique du Burkina Faso montre que la population du Burkina a quasiment doublé entre 1985 et 2005**, avec un taux d'accroissement naturel de plus de 3%***. La croissance de la population urbaine et du taux d'urbanisation a été du même ordre, et le nombre de résidents des villages de 2.000 à 5.000 habitants est passé de près de deux millions à plus de trois millions d'habitants en dix ans****. Les centres semi-urbains se répartissent essentiellement en deux segments :

- les localités de population comprise en 2.000 et 5.000 habitants à tendance dominante rurale,
- les localités de population comprise entre 5.000 et 10.000 habitants à dynamique urbaine.

* D'après le CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International). Article disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 21 décembre 2007] : http://www.idrc.ca/fr/ev-97406-201-1-DO_TOPIC.html

** D'après les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso, disponibles à l'adresse Internet suivante [réf. du 21 décembre 2007] : http://www.insd.bf/pages_web/donnee_stat/structurelle/tableaux/T0317.htm

*** Idem, disponibles à l'adresse Internet suivante [réf. du 21 décembre 2007] : http://www.insd.bf/pages_web/donnee_stat/structurelle/tableaux/T0302.htm

**** Idem, respectivement disponibles aux adresses Internet suivantes [réf. du 21 décembre 2007] : http://www.insd.bf/pages_web/donnee_stat/structurelle/tableaux/T0317.htm et http://www.insd.bf/pages_web/donnee_stat/structurelle/tableaux/T0313.htm

Au total plus de 30% des Burkinabè vivent dans les localités dont la taille est supérieure à 5.000 habitants. Cependant, les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso concentrent à elles seules plus de 50% de cette population urbaine. Les communes nouvellement formées sont donc pour un grand nombre des localités urbaines (plus de 5.000 habitants), elles abritent aujourd'hui 44% de la population urbaine soit 34% de la population totale du Burkina*.

Parallèlement, sous l'influence des bailleurs de fond, la plupart des pays du Sud adoptent des processus de décentralisation et délèguent en conséquence vers les petites villes un certain nombre de prérogatives de gestion locale. C'est d'ailleurs le cas au Burkina Faso aujourd'hui**. De par la faiblesse de leurs moyens techniques et économiques, ces petites villes ne peuvent réaliser ou produire l'éventail des besoins de la population (les services, les équipements ou les aménagements). Chaque collectivité territoriale se voit donc contrainte de s'ériger en organisateur et fédérateur des énergies locales, en utilisant avec pragmatisme tous les procédés légaux qui sont à sa disposition.

L'action en vue du développement local (ou communal) a pour objectif final de répondre aux attentes et aux besoins, d'une population locale, dans les domaines économique, politique, social, culturel, environnemental... L'action de développement prendra ses effets dans un monde qui n'existe pas encore, et dans des conditions qui ne sont pas maîtrisables. Elle se prépare sur les bases d'une population existante et d'une expression actuelle des besoins de celle-ci, pour une population qui va évoluer, de même que ses attentes.

La construction d'une action volontaire et organisée d'une collectivité peut se réaliser à partir des techniques de :

- programmation (court et moyen terme), notamment financière, afin d'identifier les meilleurs moyens et les meilleurs moments de l'action,
- planification (moyen terme, long terme), avec réflexion sur des schémas de développement avec alternatives.

Planification et programmation permettent d'identifier et d'optimiser les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre. Leurs outils principaux sont l'imagination collective et la simulation. Il s'avère en effet que l'équipe la plus brillante et la plus motivée ne parviendra à rien (ou pire, à des gaspillages

* D'après les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso, disponibles à l'adresse Internet suivante [réf. du 21 décembre 2007] : <http://www.insd.bf/> (rubrique « Données structurelles » / « Population »)

** Voir le paragraphe suivant sur le contexte d'élaboration des SDLAEP.

...) sans une programmation stricte de ses activités, en vue de la réussite du programme.

De façon concrète, les communes et les collectivités sont amenées à produire des documents de référence tels que les plans locaux de développement (ou les plans communaux de développement) qui sont des outils de planification pour la réalisation d'équipements - notamment - sur le territoire de la commune. Ainsi, lorsqu'une commune reçoit une demande d'équipement de la part des communautés ou une idée de programme de la part de partenaires extérieurs, elle consultera d'abord son plan communal de développement pour s'assurer que l'idée de programme est en adéquation avec les priorités fixées par le plan communal de développement.

2. Contexte d'élaboration des Schémas Directeurs Locaux d'Alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur local d'alimentation en eau potable (SDLAEP) a été mis en place dans le cadre de la décentralisation en milieu rural, dont le cadre juridique est défini par les lois d'orientation adoptées en 1998 (article 89 de la loi portant sur l'organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso – loi n°041/98/AN), ainsi que dans le cadre du code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (CGCT), adopté en décembre 2004 (loi n°055/04/AN)*. De ce dernier, on retiendra les points suivants :

- sont créées des collectivités territoriales : les Régions et les Communes ;
- les communes rurales correspondent aux départements actuels (350 sur le territoire national) ;
- les communes ont compétence pour la production, la distribution de l'eau et pour la gestion des infrastructures hydrauliques par application du principe de subsidiarité ;
- le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de la décentralisation est le suivant :
 - o élections municipales en mars 2006,

* Sur ce sujet et pour les références aux textes plus anciens qui ont introduit la décentralisation au Burkina Faso, le lecteur pourra se reporter à la communication de M. Clément P. Sawadogo, ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation du Burkina Faso du 14 mars 2006 à Florence, intitulée « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : cas du Burkina Faso », téléchargeable à l'adresse Internet suivante [réf. du 21 décembre 2007] : http://www.euroafricanpartnership.org/contributi/15_03_06/EXPOSE_MATD.pdf

- mises en place des organes délibérants (conseils municipaux et régionaux) au plus tard en 2007,
- transfert des compétences au plus tard en 2010 ;
- en attendant les instances délibérantes, le Préfet exerce les fonctions du maire et les attributions municipales reviennent aux délégations spéciales.

Ainsi, les communes sont libres de gérer les infrastructures hydrauliques elles-mêmes ou d'en déléguer la gestion à toute personne morale publique ou privée.

On assiste donc au transfert de compétences vers les communes qui auront prochainement la charge du service de l'eau. De plus, le contexte institutionnel de l'eau est marqué par la mise en place de la Réforme du système de gestion des équipements d'alimentation en eau potable (AEP) en milieu rural et semi-urbain. Il s'agit donc de préparer les acteurs en présence (collectivités, usagers, opérateurs) à s'impliquer dans le processus de la Réforme qui assurera :

- « le développement d'un environnement structuré qui insère le service de l'eau au sein d'une réelle dynamique locale de développement » ;
- « l'harmonisation de la gestion des infrastructures d'AEP afin d'éviter toute concurrence au niveau du village dans la gestion des ouvrages, l'ensemble des infrastructures sera géré de façon intégrée par la même structure » ;
- et « la valeur économique de l'eau (par la vente de l'eau aux PMH notamment) ».

En matière d'approvisionnement en eau potable, les problématiques se situent entre deux champs balisés depuis longtemps :

celui de l'hydraulique villageoise, caractérisé par une gestion de type « communautaire », faisant appel à des bénévoles, et proposant des standards de service relativement bas et le plus souvent gratuits (puits à grand diamètre, forage équipé d'une pompe manuelle, etc.) ;

celui de l'hydraulique urbaine ou semi-rurale (à partir de plus de 2.000 habitants), caractérisé par une gestion plus complexifiée, où des compétences techniques et commerciales sont nécessaires, où le bénévolat n'est plus suffisant et les flux financiers sont plus importants. Il peut être intéressant dans un certain nombre de cas de déléguer certaines fonctions.

Dans les centres appelés « centres semi-urbains » ou « semi-ruraux » en voie de communalisation, l'organisation de systèmes de gestion locale de l'eau potable devient de plus en plus un levier pour l'apprentissage des fonctions

de maîtrise d'ouvrage communale. En effet, les communes ont au vu de leurs prérogatives en matière de service public de l'eau une forte responsabilité. Concernant le secteur de l'eau, les collectivités locales émergentes accompagnent les évolutions en cours en s'impliquant de plus en plus dans des maîtrises d'ouvrage déléguées des infrastructures hydrauliques.

L'évolution des cadres institutionnels de la gestion de l'eau montre ainsi le recentrage de l'Etat dans ces fonctions régaliennes et le transfert de compétences vers les communes.

3. Quelques définitions et tendances

Nous revenons ici sur quelques définitions et précisions sur un certain nombre d'éléments. Le sujet étant quelque peu « inédit », nous proposons quelques explications sur des tendances actuelles qui nous ont amené à proposer un tel outil.

Le programme VREO

A travers le Programme Indicatif National du 8^e FED, le Gouvernement du Burkina Faso et l'Union Européenne ont convenu de financer un **programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest du Burkina Faso** (programme VREO), constitutif de la deuxième phase du programme de valorisation des Ressources en Eau du Sud-Ouest du Burkina Faso (RESO). Les objectifs et les activités du programme VREO visent à consolider les capacités institutionnelles et de gestion des intervenants dans le secteur de l'eau. D'un coût global de 10 millions d'euros, soit environ 6.559 millions de FCFA, le programme VREO a une durée d'exécution de six ans. La zone d'intervention porte sur 114.067 kilomètres carrés, soit 42% du territoire national.

L'**objectif global** du programme est de contribuer à l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau dans les sous-bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé. Les **objectifs spécifiques** sont d'améliorer la couverture des besoins en eau potable des populations des régions des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest, en implantant de nouveaux équipements, en renforçant les capacités locales de gestion des systèmes d'adduction et de distribution

d'eau, en améliorant les connaissances sur les ressources disponibles et en les préservant de la pollution*.

L'ADAE

L'Association pour le Développement des Adduction d'Eau potable de la région de Bobo-Dioulasso (ADAE) est une association à but non lucratif chargée de la maîtrise d'œuvre sociale (MOS) du programme VREO qui, nous le rappelons, vise l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau dans les sous-bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé. Le **but de l'ADAE** est ainsi de contribuer au développement de la consommation d'eau potable et des pratiques d'hygiène et d'assainissement dans la région de Bobo-Dioulasso. Les **objectifs de l'ADAE** sont alors de :

- appuyer le développement des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) dans les agglomérations urbaines de la région de Bobo-Dioulasso ;
- souligner le rôle de l'eau potable comme moyen d'appui et de promotion du développement local et régional, de la décentralisation et de la coopération internationale.

Ainsi, pour y parvenir, l'association se donne les moyens d'action suivants :

a. développer une capacité de maîtrise d'ouvrage locale en matière d'AEPA, principalement celle des communes urbaines et rurales et des associations d'usagers de l'eau (AUE) de la région ;

b. favoriser l'émergence et le renforcement de structures d'accompagnement :

- techniques : entretien, étude et réalisation des extension,
- de gestion : appui conseil à la maîtrise d'ouvrage,
- financières : pour le placement des provisions et le financement des investissements ;

c. accompagner les efforts des pouvoirs publics, notamment de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) en organisant au moyen d'actions concrètes de projets pilotes et probatoires, la promotion d'approches techniques et technologiques, économiques et institutionnelles favorisant un meilleur accès à l'eau potable et la responsabilisation des usagers ainsi que la protection de l'Environnement notamment des écosystèmes aquatiques ;

* Pour en savoir davantage sur le programme VREO, ses objectifs quantitatifs et ses différentes composantes, le lecteur pourra se reporter au prospectus de présentation faisant l'objet de la fiche technique n° 1 de la « Boîte à Outils ».

d. animer un partenariat Sud-Sud et Nord-Sud dans le champ des objectifs de l'ADAE.

Enfin l'ADAE assure sous contrat, l'appui conseil d'une trentaine d'AUE pour l'exploitation et la gestion de leurs infrastructures d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS). Cette activité est sous la conduite opérationnelle d'un **Centre De Gestion** (CDG), organe technique de l'ADAE. Les AUE ont en outre passé avec l'administration régionale chargée de l'hydraulique, un contrat de concession du service public local d'eau potable. De plus, ces AUE ont créé le 29 mai 2000 une fédération : la Fédération des Associations d'Usagers de l'Eau dans la REgion de Bobo-Dioulasso (FAUEREB).

Le service public de l'eau

Le service public de l'eau est un service public dit marchand, c'est-à-dire que le coût doit être normalement pris en charge par le consommateur. On peut citer d'autres exemples de services publics marchands, comme ceux de l'électricité, de la poste, du téléphone, des routes, des chemins de fer, des abattoirs, de la collecte des ordures ménagères, etc. Le service public, et celui de l'eau en particulier, dispose ainsi de trois missions fondamentales :

- celle de la continuité,
- celle de l'égalité de traitement,
- celle de la mutabilité (adaptabilité aux mutations de toutes sortes).

La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage représente l'ensemble de tâches que doit assurer le propriétaire des installations afin qu'elles soient conçues en adéquation avec la demande et gérées de manière durable. Le maître d'ouvrage est le propriétaire des infrastructures, même s'il ne les a pas financées dans leur totalité.

Le maître d'ouvrage est une personne physique ou morale qui manifeste sa volonté de faire réaliser un ouvrage, qui définit ce qu'il veut, qui décide et fait réaliser les ouvrages par des spécialistes. Par ouvrage, on entend des réalisations physiques ou incorporelles (ou les deux) donnant lieu à des investissements.

Lorsqu'on parle de « distribution d'eau », la maîtrise d'ouvrage est le plus souvent assurée par les communes, ou par l'Etat dans les pays fortement centralisés.

En matière d'investissement, les fonctions que doit assurer le maître d'ouvrage sont les suivantes :

- Décider de la construction d'un nouvel ouvrage, choisir son emplacement, définir ses caractéristiques techniques ;
- Réunir les fonds nécessaires pour le financement de l'ouvrage, seul ou en faisant appel à des partenaires extérieurs ;
- Passer commande des études techniques, lancer les appels d'offres pour les travaux, sélectionner le maître d'œuvre et les entreprises qui réaliseront l'ouvrage ;
- Réceptionner l'ouvrage, c'est-à-dire accepter les travaux réalisés par les entreprises en déclarant l'ouvrage conforme à ce qui a été négocié ;

Dans le cadre de projets d'équipements, si le maître d'ouvrage ne dispose pas de toutes les compétences pour assurer correctement toutes ces fonctions, il peut :

- déléguer une partie de ses responsabilités à un organisme plus compétent techniquement : c'est la délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- s'appuyer sur les conseils et les avis d'un organisme disposant de toutes les compétences nécessaires : cet organisme est désigné comme assistant au maître d'ouvrage.

Concernant les fonctions d'exploitation des ouvrages, la maîtrise d'ouvrage peut aussi d'une part organiser l'exploitation, en la déléguant si nécessaire à un opérateur spécialisé. Elle peut aussi avoir recours dans certains à un assistant à la gestion du service public. Ces prestations concernent le conseil, l'assistance technique et administrative pour :

- les études institutionnelles, juridiques et financières du transfert de compétences,
- l'organisation du service : élaboration de la tarification et du règlement, outils de gestion, formation, mise en place d'indicateurs de qualité et de bonne gestion du service,
- le conseil et l'assistance à l'exploitation et à la gestion de clientèle,
- diagnostics, audits et contrôles des services aux plans techniques, financiers, juridiques et contractuels, enquêtes auprès des usagers du service.

La maîtrise d'oeuvre

Le maître d'œuvre est une personne physique ou morale distincte des entrepreneurs et est choisi par le maître d'ouvrage. Il est chargé de réaliser l'étude technique des installations, de superviser les travaux et d'exécuter les mesures d'accompagnement.

Le maître d'œuvre dimensionne les ouvrages qui ont été retenus lors du choix de l'option technique. Le maître d'œuvre est un concepteur qui assure notamment le contrôle d'exécution de l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Le recrutement de ce maître d'œuvre peut parfois consister en la sélection d'un prestataire parmi d'autres dans le cadre d'un appel d'offres qui peut être soit ouvert, soit restreint (limité à quelques candidats présélectionnés pour leur compétence et expérience en la matière).

L'approche par la demande

Alors que durant de nombreuses années, l'accent a été mis sur la fourniture d'un service défini sur des bases normatives (en particulier celles de l'OMS prévoyant la fourniture de 35 l/j/p), l'on s'oriente aujourd'hui de plus en plus vers un service répondant à la demande. En effet, l'expérience montre qu'il importe, dans le contexte économique, de parvenir à ajuster le niveau de service et à un équilibre entre sa valeur économique pour l'utilisateur, son coût de revient et son prix de vente.

L'apport d'un système d'approvisionnement en eau potable, aussi précieux soit-il pour améliorer les conditions de vie des individus ne garantit pas à lui seul qu'il correspondra à une demande effective. Ainsi, le risque est grand que les infrastructures apportées ne rencontrent qu'une minorité d'utilisateurs ne garantissant pas la viabilité du service offert, et/ou soient sous ou sur dimensionnées en raison d'une mauvaise évaluation de la demande.

Dans son choix, le consommateur va prendre en compte une multitude de facteurs et comparer le rapport « service/prix » des divers modes d'approvisionnement qu'il va pouvoir utiliser. Lorsque cela est possible, il va d'ailleurs avoir recours de manière complémentaire et souvent simultanée à plusieurs modes d'approvisionnement en eau, en fonction des différents usages qu'il va en faire. Tous ses facteurs représentent finalement des intrants dont il convient d'optimiser la mobilisation.

Deux approches sont possibles pour évaluer la demande :

- *l'approche indirecte* consiste à collecter des données sur les comportements actuels observables (quantités d'eau prélevées à différentes sources d'approvisionnement, temps passé à la collecte, coûts supportés) puis à en inférer, à l'aide de modèles fondés sur la théorie de la demande des consommateurs, le montant que ces derniers seraient disposés à payer pour un service amélioré ;

- *l'approche directe*, ou « méthode d'évaluation contingente », consiste à enquêter un échantillon représentatif d'utilisateurs potentiels et à leur demander ce qu'ils sont prêts à payer pour différents types et niveaux de services hypothétiques.

On le voit, il n'existe pas à l'heure actuelle de « kits » d'analyse de la demande, ni d'outils déjà suffisamment rodés. L'objectif est de fournir une liste d'informations et de critères objectifs sur les pratiques de consommation d'eau. L'idée est aussi d'arriver à « segmenter » les utilisateurs. En effet, tous les utilisateurs ne se déterminent pas de la même manière dans leur choix d'approvisionnement en eau. Plusieurs critères préparent à leur choix d'approvisionnement, critères qui n'ont pas tous la même importance. Ainsi, on cherchera à définir des typologies d'utilisateurs qui se définiront en fonction entre autres : de la distance aux points d'eau, du prix des sources d'approvisionnement, de la qualité de la ressource, de la disponibilité (exprimé en quantité et de temps d'attente aux points d'eau)... La segmentation pourra se faire également par la recherche d'une analyse multivariée, également fondée sur les situations sociales des utilisateurs (revenus, niveau d'éducation) et d'autres critères (situation géographique, genre, etc.).

L'ingénierie sociale

Dans le champ encore vierge de l'appui à la gestion des réseaux d'eau en milieu semi-urbain, des fonctions de médiateurs ou de « facilitateurs » entre l'Etat (ou autres promoteurs) et les populations bénéficiaires se développent. Apparaît donc une véritable ingénierie sociale, qui vise à rendre possible le travail en commun d'un nombre important d'acteurs, en permettant à Chacun de trouver sa place. **Le métier de l'animateur** est à la croisée de l'offre et de la demande en équipements hydrauliques et peut être présenté dans un processus d'ingénierie sociale pour l'accompagnement des investissements d'AEP.

Les modalités d'intervention doivent reposer sur la demande des bénéficiaires. Et les acteurs de la société civile sont désormais considérés comme des partenaires à part entière, capables d'apporter par eux-mêmes les changements souhaités dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du projet. Cela suppose :

- une démarche participative et leur implication dès le début des interventions et à toutes les phases du processus de planification et de gestion ;
- une réelle implication, validée par la contribution que la population se montrera capable d'apporter et qui constituera l'une des conditions d'accès aux activités du programme.

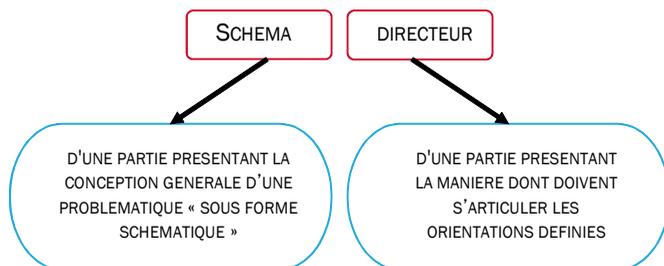
4. Définition du Schéma Directeur Local d’Alimentation en Eau Potable

Aujourd’hui, force est de constater que face à l’extension des localités (un certain nombre d’entre elles possèdent déjà un plan de lotissement) et à l’évolution des besoins des habitants, il est aujourd’hui nécessaire de trouver de nouvelles perspectives à la situation actuelle du service de l’eau. Il s’agit donc de connaître la situation de l’eau potable, des besoins et des pratiques actuelles, puis de faire des choix politiques concernant les futurs programmes d’équipement en tenant compte des faisabilités technique, financière et sociale des solutions proposées. Ces schémas directeurs sont en effet le préalable à toute intervention.

Définition

Le schéma directeur local d’alimentation en eau potable est un outil de planification concertée concernant les conditions d’alimentation en eau à l’échelle d’une localité. Il comporte une démarche descriptive et explicative de la situation présente, ainsi que la définition de dispositions prises par les acteurs locaux, en vue d’améliorer les conditions de gestion et d’accès à l’eau potable.

Le SDLAEP est donc un outil d’appui communal, qui permet aussi bien d’accompagner la mise en place et/ou la réhabilitation d’infrastructures hydrauliques, que d’établir le mode de gestion choisi par la maîtrise d’ouvrage et les mesures d’accompagnement à ces mises en œuvre. La réalisation d’un schéma directeur permettra de préciser les stratégies et les actions concrètes à développer pour faciliter un meilleur accès à l’eau potable aux populations.



Objectifs

Les objectifs généraux du Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable sont les suivants :

- ⇒ décentraliser à l'échelon local les compétences de maîtrise d'ouvrage dans l'analyse des besoins et de la demande, la planification, la recherche de financements et dans le contrôle de la qualité du service offert ;
- ⇒ appuyer les associations d'usagers dans la gestion et l'exploitation des services d'alimentation en eau potable ;
- ⇒ harmoniser la gestion des points d'eau modernes par les acteurs locaux, et les mettre en relation autour d'un service d'intérêt général à l'échelon local ;
- ⇒ mettre en place une planification et des actions en vue de répondre à l'évolution du service de l'eau ;
- ⇒ créer une dynamique de développement local.

Se situer dans une logique d'intérêts

Les différents acteurs en présence dans une localité développent, chacun selon ses intérêts, des comportements qui peuvent se résumer en une stratégie spécifique face à la dynamique sociale locale, mais aussi face à l'offre d'un nouveau service proposée par un projet extérieur. On peut ainsi chercher à mobiliser et à confronter chacun des acteurs locaux à partir de leurs intérêts et de leurs points de vue autour d'un enjeu aussi concret et vital que l'accès à l'eau potable», sans en négliger les enjeux sociaux ou politiques, plutôt que de travailler à partir d'une notion de besoin (supposé objectif et prédéterminé).

Il faut tenter donc dès le départ d'aller à la rencontre de ces logiques pour éviter un accaparement du programme ou son détournement par un petit groupe. A cet égard, l'ambition (politique) des acteurs locaux n'est pas gênante, l'important étant de voir comment ils gèrent cette ambition. On retrouve là la même démarche : construire une convergence d'intérêts entre les acteurs autour du fait d'arriver à faire concerter le maximum de personnes dans les débats inhérents à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable.

L'approche par la demande

Les centres secondaires, quel que soit leur degré d'urbanisation, nécessitent une planification des investissements qui doit tenir compte non seulement de la future demande solvable, mais qui doit aussi respecter les paramètres de rentabilité dans un contexte de diminution des ressources extérieures. Cette

dynamique oblige les pouvoirs publics à passer d'une logique « projet » à une logique « réponse à la demande », où la volonté de payer des usagers déterminera les options technologiques et les niveaux de service. Cela suppose aussi que les coûts de fonctionnement soient clairement explicités aux communautés qui devront en assurer la charge.

Avec cette nouvelle approche, un appui sur le plan technique et financier est à mettre en place pour répondre à la demande des communautés (choix d'un système, extension de réseau, augmentation de la production...) qu'une logique « projet » est incapable d'accompagner dans le temps.

L'approche participative

La mise en place de schémas directeurs permet la participation des usagers à la définition de leurs besoins et de leurs aspirations en vue de travailler à la recomposition de la gestion locale des services publics locaux d'alimentation en eau.

Elle peut en effet autoriser une appropriation de l'action, et s'inscrire dans une relation d'échelle, c'est-à-dire être articulée en différents niveaux d'intervention (le quartier, la zone de concession, la région). La participation des acteurs de décision amène enfin à la concertation et à la négociation dans une dynamique interne avec les autorités locales, premier pas d'une gestion partagée.

Méthodologie d'intervention

La méthodologie d'intervention déployée lors de la mise en place du SDLAEP comporte les étapes suivantes :

- 1.** une recherche de données sur la localité et sur la situation locale de l'alimentation en eau ;
- 2.** la rencontre et la connaissance des acteurs locaux : les personnes ressources (autorités administratives, chef de village, représentants des services de santé, de l'agriculture, de l'enseignement, ...), le bureau de l'Association des Usagers de l'Eau (AUE), le personnel d'exploitation (chef de centre et fontainiers), les revendeurs, les CPE pour les forages, les usagers (notamment les femmes), les groupes socio-collectifs ... ;
- 3.** la réalisation d'un état des lieux concernant l'alimentation en eau potable : diagnostic technique des infrastructures présentes, état des lieux du fonctionnement et de la gestion des points d'eau modernes, et analyse de l'appréciation du service local d'alimentation en eau ;

4. la réalisation d'un outil cartographique pour la visualisation des habitations, des infrastructures socio-collectives, des infrastructures hydrauliques et pour l'aide à la décision pour les choix d'aménagement et d'investissement, complétée du plan de lotissement de la localité (quand il existe) ;

5. la restitution concernant les enseignements des précédentes activités auprès des acteurs locaux (autorités, personnes ressources et usagers) ;

6. la préparation et la tenue de l'Assemblée Générale villageoise sur le SDLAEP : elle doit regrouper les personnes rencontrées (ou leurs représentants) en vue d'une approche concertée sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en vue d'améliorer le service d'alimentation en eau de la localité à court, moyen et long terme ;

7. l'adoption et la finalisation du SDLAEP ;

8. l'obtention du visa par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH).

5. Pourquoi un guide méthodologique et comment l'utiliser ?

Pourquoi réaliser un guide des schémas directeurs d'AEP ?

Dans le cadre du soutien apporté par le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) et l'Union Européenne par le biais du 8^e Fonds Européen de Développement (FED), l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable de la région de Bobo-Dioulasso (ADAE), dans sa mission de prestataire de service du programme VREO, a initié la mise en place de schémas directeurs.

D'abord dans le cadre de la réhabilitation de forages et de l'amélioration de la gestion du service de l'eau à l'échelle communale, puis aujourd'hui en préparation de la mise en place de nouvelles AEPS et structures de gestion de l'eau, l'ADAE s'est attelée à la rédaction de ce document cadre d'intervention pour la mise en œuvre des schémas directeurs locaux d'alimentation en eau potable. **L'objectif d'un tel document est donc de traduire la méthodologie**

déployée, intégrant les étapes requises et les mécanismes nécessaires, afin de rendre cohérentes et capitalisables - tant soit peu - les futures actions.

A quel public est-il destiné ?

Ce guide méthodologique s'adresse en premier lieu au même public que celui concerné par l'élaboration des schémas directeurs, c'est-à-dire :

- ⇒ aux collectivités faisant preuve d'une dynamique démographique et urbanistique ayant ou non des infrastructures d'AEP,
- ⇒ aux collectivités faisant la demande d'une AEPS,
- ⇒ aux citoyens et usagers des services de l'eau,
- ⇒ aux organisations locales,
- ⇒ aux services étatiques en charge de l'AEPA,
- ⇒ aux partenaires financiers et institutionnels,
- ⇒ aux partenaires techniques et experts,
- ⇒ aux investisseurs et promoteurs privés,
- ⇒ aux personnes disposant d'un savoir-faire ou non pouvant être mis à disposition des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cependant, cette liste n'est pas exhaustive, et nous souhaitons bien évidemment que ce guide méthodologique soit une aide pour toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin au sujet de l'alimentation en eau potable, notamment dans les pays en voie de développement.

Quelles sont ses ambitions ?

Le présent document méthodologique se donne les ambitions suivantes :

- * Fournir des informations d'ordre général sur le contexte institutionnel Burkinabè, mais également sur quelques aspects techniques incontournables pour comprendre les enjeux de la planification du secteur de l'hydraulique semi-urbaine ;

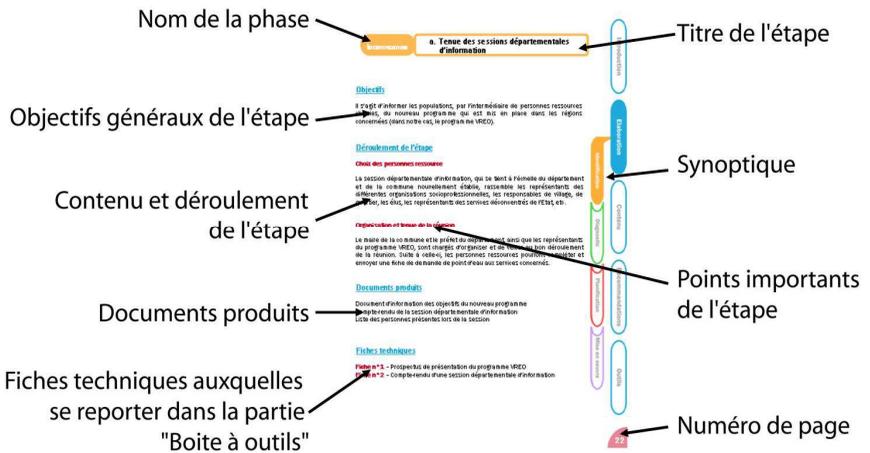
- * Décrire le cheminement de l'établissement d'un schéma directeur local d'alimentation en eau potable, depuis l'identification jusqu'à la mise en application, en mettant en évidence les étapes déterminantes de celui-ci ;

- * Proposer et expliquer quelques outils couramment utilisés dans l'élaboration du SDLAEP : l'étude de faisabilité, la carte de terroir, l'analyse multicritères, l'appui conseil et la formation, etc.

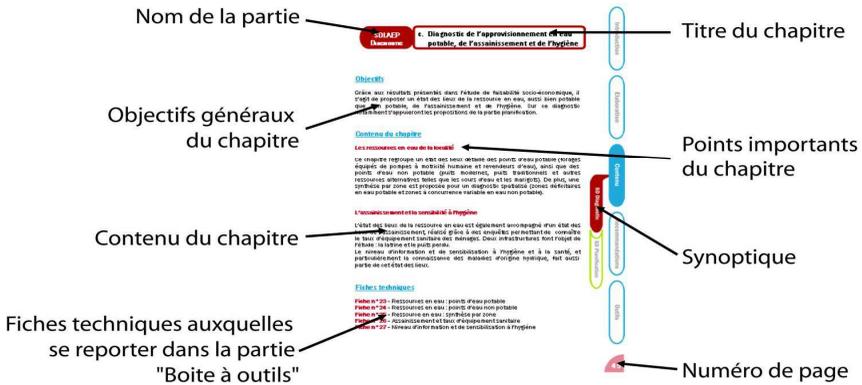
Comment utiliser ce guide méthodologique ?

Ce guide se déroule en cinq parties distinctes. D'abord, l'introduction, qui a permis de rappeler le contexte d'élaboration du SDLAEP ainsi que quelques définitions. La seconde partie rassemble les étapes de l'élaboration du SDLAEP, depuis l'identification jusqu'au suivi-évaluation, réparties en chapitres. La troisième partie présente le contenu du document de planification, aussi bien dans sa partie diagnostic que de planification. La quatrième partie propose quelques recommandations à propos des schémas directeurs en guise de conclusion. Enfin la cinquième et dernière partie rassemble les fiches techniques se rapportant soit aux méthodes participant de l'élaboration, soit au contenu.

PRESENTATION D'UNE FICHE D'ETAPE



PRESENTATION D'UNE FICHE DE CONTENU



Introduction

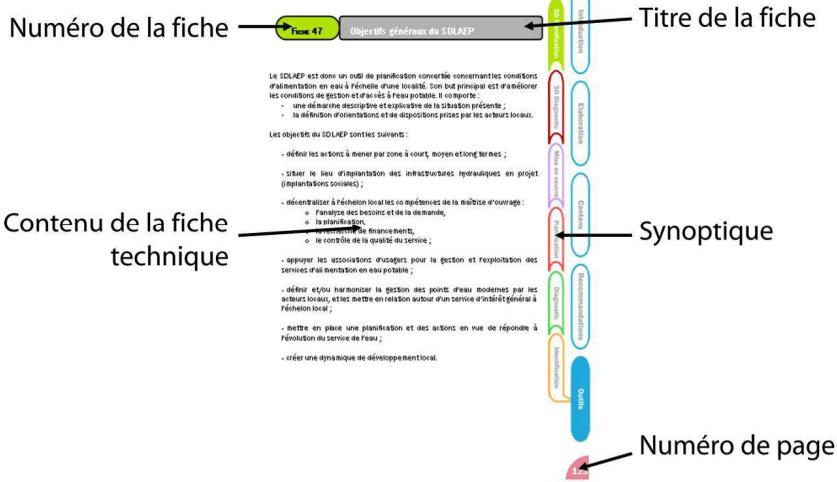
Elaboration

Contenu

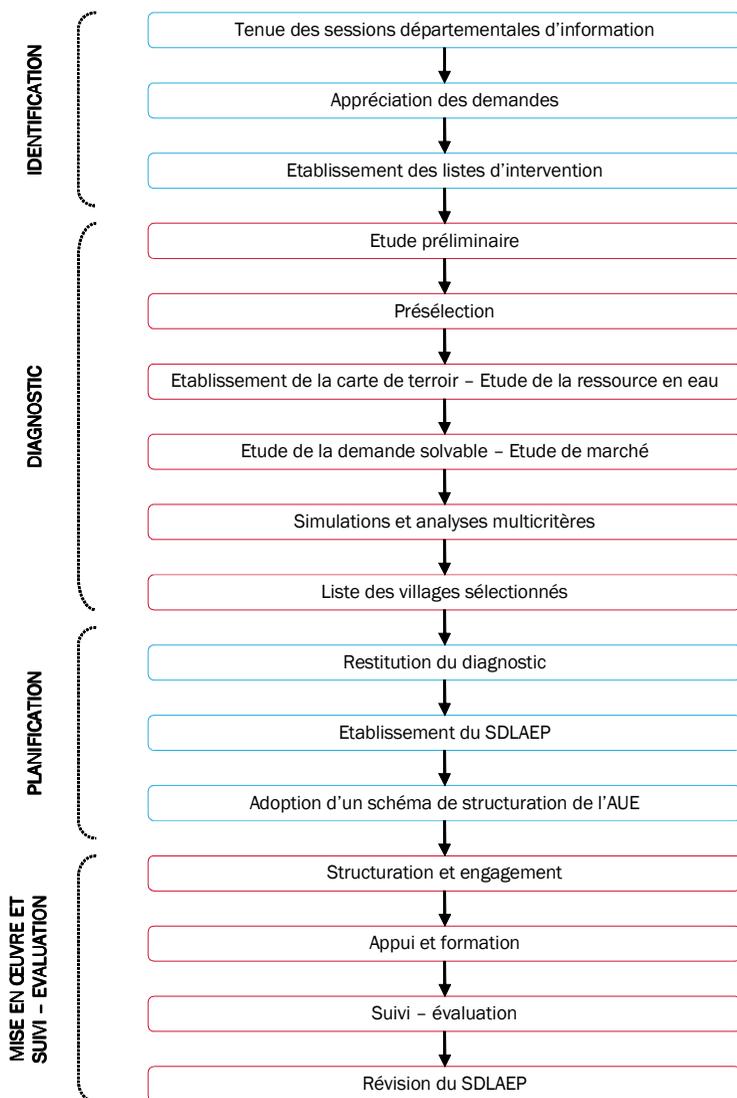
Recommandations

Outils

PRESENTATION D'UNE FICHE TECHNIQUE



II. Guide méthodologique d'élaboration du SDLAEP



Introduction

Elaboration

Identification

Contenu

Diagnostic

Recommandations

Planification

Outils

Mise en oeuvre

Phase I : Identification

a. Tenue des sessions départementales d'information

Objectifs

Il s'agit d'informer les populations, par l'intermédiaire de personnes ressources choisies, du nouveau programme qui est mis en place dans les régions concernées (dans notre cas, le programme VREO).

Déroulement de l'étape

Choix des personnes ressource

La session départementale d'information, qui se tient à l'échelle du département et de la commune nouvellement établie, rassemble les représentants des différentes organisations socioprofessionnelles, les responsables de village, de quartier, les élus, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, etc.

Organisation et tenue de la réunion

Le maire de la commune et le préfet du département, ainsi que les représentants du programme VREO, sont chargés d'organiser et de veiller au bon déroulement de la réunion. Suite à celle-ci, les personnes ressources pourront compléter et envoyer une fiche de demande de point d'eau aux services concernés.

Documents produits

Document d'information des objectifs du nouveau programme
Compte-rendu de la session départementale d'information
Liste des personnes présentes lors de la session

Fiches techniques

Fiche n°1 – Prospectus de présentation du programme VREO
Fiche n°2 – Fiche de compte-rendu d'une session départementale d'information

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

Objectifs

Lorsqu'une fiche de demande de point d'eau est remplie, elle est traitée par la DRAHRH puis par le programme VREO selon des critères précis.

Déroulement de l'étape

La fiche de demande de point d'eau

La fiche de demande de point d'eau contient les renseignements de base de la localité (nombre de quartiers, population, nombre de forages, etc.), ainsi qu'une typologie de l'(des)intervention(s) demandée(s). Elle est complétée par une ou plusieurs personne(s) ressource du village, puis transmise au maire ou au préfet pour approbation. Un de ces derniers est ensuite chargé de remettre la demande à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques (DRAHRH). Les demandes de point d'eau sont gratuites.

La sélection par la DRAHRH

La Direction Régionale vérifie une première fois, avant transmission au représentant régional du programme VREO, les critères de recevabilité des demandes. Il s'agit essentiellement de comparer les informations données par les habitants à celles contenues dans l'Inventaire National Burkinabè des ressources en eau, établi en 2005 et mis à jour régulièrement (projets hydrauliques et de développement local). Les villages ayant un ratio supérieur à la norme nationale (un point d'eau moderne par tranche de 300 habitants) sont écartés.

Documents produits

Liste des villages retenus suite à la présélection par la DRAHRH

Fiches techniques

Fiche n°3 – Fiche de demande de point d'eau

Fiche n°4 – Page d'exemple de l'Inventaire National Burkinabè des ressources en eau (2005)

Objectifs

Suite aux différentes présélections, une liste définitive des localités retenues pour faire l'objet d'une étude préliminaire est établie par le programme VREO, à destination de l'ADAE.

Déroulement de l'étape

Sélection définitive des localités par le programme VREO

Après que la DRAHRH ait transmis une première sélection de villages, le programme VREO lui-même établit une liste définitive des localités par rapport à des critères précis et à ses objectifs techniques. Les villages n'ayant aucun point d'eau moderne sont ainsi privilégiés pour faire partie du programme.

Transmission de la liste à l'ADAE

Une fois cette liste des localités retenues établie de manière définitive, le programme VREO la transmet à l'organisme chargé de sa maîtrise d'œuvre sociale, l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo-Dioulasso ou ADAE. Cette dernière est alors chargée d'élaborer les études préliminaires des différentes localités.

Documents produits

Liste définitive des localités retenues par le programme VREO pour une étude préliminaire, par région

Fiches techniques

Fiche n°5 – Critères de sélection du programme VREO

Phase II : Diagnostic



Objectifs

Il s'agit ici d'établir un premier diagnostic des villages de plus de 2.000 habitants sélectionnés par le programme VREO, afin de préciser les premiers renseignements et de retenir les localités qui feront l'objet d'une étude approfondie, en fonction d'indicateurs facilement mesurables.

Déroulement de l'étape

Thèmes abordés lors de l'enquête

Le questionnaire d'enquête préliminaire permet de préciser la localisation exacte du village et son accessibilité, mais traite également de la démographie et de l'urbanisation, des activités économiques. Il permet aussi de dresser un premier bilan des infrastructures hydrauliques et des problèmes d'approvisionnement en eau. Une dernière partie est consacrée aux observations de l'enquêteur.

Tenue de l'assemblée générale des personnes ressource

Les animateurs sont envoyés dans les différents villages pour organiser une assemblée générale des personnes ressources : le préfet et le maire (autorités administratives), les chefs de quartiers, du village, de terre (autorités coutumières), les autorités religieuses, et toutes les personnes détenant un pouvoir de décision ou ayant une influence dans le village. C'est lors de cette assemblée générale que les questions sont posées et les questionnaires complétés.

Documents produits

Questionnaires d'enquête préliminaire complétés

Fiches techniques

Fiche n°6– Fiche d'enquête préliminaire

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

Objectifs

Les questionnaires d'enquête préliminaire sont analysés et, à l'aide d'une grille de notation et de discussions avec les animateurs, les villages les mieux notés sont sélectionnés pour étude approfondie.

Déroulement de l'étape

Notation des villages

Grâce à l'analyse des questionnaires d'enquête préliminaire, une grille de notation précise, avec des coefficients, est remplie pour garder les localités les plus aptes à recevoir une AEPS, en fonction des objectifs établis par le programme VREO. Les animateurs participent également à cette notation, en donnant leur appréciation du village, car ils ont une meilleure connaissance du terrain.

Vérification des données sur le terrain

Lorsque certaines données font l'objet d'un doute ou nécessitent d'être précisées, un membre de l'équipe de la MOS se rend alors directement sur le terrain. Cette démarche peut alors aussi bien conduire à départager certaines localités, qu'à en écarter d'autres (notamment concernant le groupement de l'habitat).

Documents produits

Grille de notation de la localité
Compte-rendu des réunions de la MOS pour l'appréciation des villages
Liste des villages éligibles à l'étude approfondie

Fiches techniques

Fiche n°7 – Grille de notation pour la sélection à l'étude approfondie

Objectifs

Une fois la liste établie, des levées GPS et une enquête village sont menées parallèlement pour permettre l'élaboration d'une carte de terroir et d'un inventaire précis de la ressource en eau de la localité.

Déroulement de l'étape

Etablissement de la carte de terroir

Les animateurs sont répartis dans les différentes localités sélectionnées pour l'étude approfondie, et exécutent alors des levées GPS. Ils remplissent des fiches de relevés, qui reprennent les thèmes suivants : concessions et puits traditionnels, points d'eau modernes, infrastructures, cours d'eau et routes. Après saisie et analyse des données, la carte de terroir donne une vue d'ensemble du village. Elle va permettre dans un premier temps de départager la localité en différentes zones d'urbanisation (zones urbaines, périurbaines, périphériques et rurales) et sera un support pour la réalisation de l'enquête ménage. Dans un second temps, elle permettra des analyses par zones et sera un outil pour la définition des emplacements des bornes fontaines. Enfin, cette carte digitalisée permettra d'identifier les zones de chalandise des points d'eau existants et de participer à l'établissement du SDLAEP.

Etude de la ressource en eau

L'inventaire concerne toutes les sources d'eau possibles dans la localité : puits traditionnels, puits modernes, PMH (pompes à motricité humaine), sources, marigots, barrages... Chaque point d'eau est recensé et géoréférencé. Des données supplémentaires sur les infrastructures hydrauliques sont relevées (état, volume pompé par jour, débits...), tant lors de l'enquête village que lors des enquêtes ménages. Cette étude permet de préciser la ressource en eau de la localité, mais aussi de la spatialiser au sein de la carte de terroir.

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

Documents produits

Carte de terroir

Chapitre sur la ressource en eau dans l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS*

Fiches techniques

Fiche n°8 – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Concessions et puits traditionnels

Fiche n°9 – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Points d'eau modernes

Fiche n°10 – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Infrastructures

Fiche n°11 – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Cours d'eau / Routes

Fiche n°12 – Exemple de carte de terroir

Fiche n°13 – Inventaire des ressources hydriques

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

* Pour le contenu de l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS, le lecteur pourra se reporter à la partie « Diagnostic » du contenu du SDLAEP.

Objectifs

Ces deux étapes consistent, à partir de l'analyse des enquêtes ménages, à estimer les consommations et des demandes spécifiques des ménages en eau potable, puis à calculer la viabilité économique de l'AEPS sur les court, moyen et long terme.

Déroulement de l'étape

Etude de la demande solvable

L'étude de la demande solvable permet, à l'aide des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages, d'évaluer les besoins en eau potable des ménages et des gros consommateurs d'eau (administrations, dolotières, écoles avec cantine, restaurants...). La demande solvable représente les besoins théoriques de la population en eau potable, pour lesquels la solvabilité est estimée en fonction des consommations actuelles et des ressources financières des personnes enquêtées (indice de richesse*). Cette demande solvable est ainsi estimée à partir des indicateurs suivants :

- *la volonté à payer*, ou acceptation du ménage à payer l'eau à la borne fontaine en cas de réalisation de l'AEPS, sous des conditions de distance acceptable par le ménage (estimée inférieure ou égale à 300 mètres);
- *la disponibilité des ressources en eau potable*, ou quantités d'eau fournies aux PMH par rapport à la quantité totale d'eau utilisée dans les ménages ;
- *la concurrence des ressources alternatives en eau non potable*, ou recensement des points d'eau non potable et estimation de l'impact futur de ces ressources alternatives sur l'utilisation des points d'eau potable (notamment la future AEPS).

Etude de marché

A partir de l'étude de la demande solvable, il est alors possible de calculer le taux de rentabilité de l'investissement, pour atteindre un équilibre économique qui permettrait de faire fonctionner le système à

* L'indice de richesse permet de donner une valeur indicative de la richesse du ménage en fonction de sa possession de biens de nécessités et de confort. Il est calculé selon la somme du montant estimé de chaque bien acquis par le ménage. Cela permet d'évaluer la richesse des ménages afin de mesurer le potentiel économique individuel de chacun d'eux.

court, moyen et long termes. Cette étude permet de visualiser les différents paramètres du cadre de viabilité économique de la future AEPS.

Documents produits

Chapitre sur la demande solvable et l'étude de marché dans l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS*

Questionnaire d'enquête village complété

Questionnaires d'enquêtes ménages complétés

Fiches techniques

Fiche n° 14 – Fiche d'enquête village

Fiche n° 15 – Fiche d'enquête ménage

Fiche n° 16 – Fiche d'entretien pour les focus-groupes



* Pour le contenu de l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS, le lecteur pourra se reporter à la partie « Diagnostic » du contenu du SDLAEP.

Objectifs

Après les différentes enquêtes, les données sont analysées et des simulations effectuées pour conclure l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS et proposer des recommandations.

Déroulement de l'étape

Simulations

A partir de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs, relevés sur le terrain à partir des enquêtes ou calculés grâce aux précédents, des simulations sont effectuées pour connaître l'effectivité ou non de la viabilité de l'AEPS en cas de réalisation. Un prix approximatif du coût du service de l'eau est alors évalué, en fonction des consommations estimées (étude de la demande solvable). L'ADAE, en fonction des conclusions, peut alors proposer des recommandations, notamment en matière de gestion du service de l'eau.

Analyses multicritères

Les analyses multicritères commencent en réalité avec les premières données recueillies lors des enquêtes. En font par exemple partie l'étude de la demande solvable, l'étude de marché, etc. Cette phase d'analyse commence lors de la sélection du site pour l'étude approfondie, jusqu'aux conclusions et recommandations présentées dans l'étude de faisabilité socio-économique de l'AEPS.

Documents produits

Etude de faisabilité socio-économique d'une AEPS*, version provisoire

Fiches techniques

Fiche n° 17 – Tableau de synthèse des ressources hydriques

* Pour le contenu de l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS, le lecteur pourra se reporter à la partie « Diagnostic » du contenu du SDLAEP.

Objectifs

L'étude approfondie permet alors d'aboutir à la liste définitive des villages élus pour la construction d'une AEPS. L'étude a également renseigné sur certains paramètres qui serviront à l'implantation des infrastructures et à leur dimensionnement.

Déroulement de l'étape

Les conclusions de faisabilité socio-économique de l'AEPS, dans sa version provisoire, ainsi que celles ressorties de la grille de notation, sont appréciées par le programme VREO. Ce dernier décide alors d'une liste définitive des localités élues pour la réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée. Le programme VREO n'est pas forcé de suivre les recommandations préconisées par l'ADAE, son prestataire de service, notamment pour des raisons politiques.

Suite à l'examen, aux observations et aux amendements du programme VREO, l'ADAE peut ainsi rendre un rapport définitif.

Documents produits

Etude de faisabilité socio-économique d'une AEPS*, version définitive
Liste des localités élues pour une AEPS

Fiches techniques

Fiche n° 18 – Grille d'éligibilité à une AEPS

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Identification

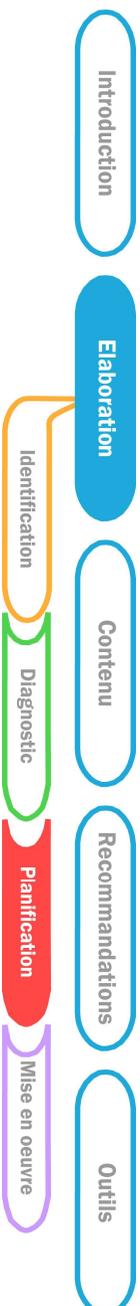
Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

* Pour le contenu de l'étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS, le lecteur pourra se reporter à la partie « Diagnostic » du contenu du SDLAEP.

Phase III : Planification



Objectifs

La restitution du diagnostic, ou étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS, permet de rendre compte aux personnes ressources et aux habitants de la localité des conclusions de l'étude et de la décision du programme VREO.

Déroulement de l'étape

Elaboration du support de restitution

La restitution de l'étude de faisabilité peut aussi bien être présentée informatiquement ou simplement à l'aide d'une carte imprimée illustrant et spatialisant les propos, en fonction des conditions matérielles dans les localités. Cependant, l'ADAE a souhaité mettre en place un outil d'aide aux animateurs chargés des restitutions, pour mieux les préparer : une restitution – type, qui prend en compte autant les localités élues pour une AEPS que celles qui ne l'ont pas été.

Organisation et déroulement de la restitution

Une assemblée regroupant personnes ressource et habitants de la localité est alors organisée pour présenter l'étude. Les femmes sont privilégiées comme participantes, étant les plus concernées par les difficultés liées à l'eau. Après la restitution, une séance de questions ainsi qu'une présentation des étapes ultérieures est menée par l'animateur.

Documents produits

Présentation de l'étude de faisabilité socio-économique de l'AEPS sous forme de diapositives, en format électronique ou papier
Compte-rendu de la séance de restitution
Liste des personnes présentes lors de l'assemblée

Fiches techniques

Fiche n°19 – Restitution – type d'une étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS

Fiche n°20 – Compte-rendu de la séance de restitution

Objectifs

L'établissement du Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable ou SDLAEP a pour but de définir et de planifier les objectifs à atteindre en termes de gestion de l'eau, de marketing social, etc., mais également d'aider à la mise en place des modules d'accompagnement des structures.

Déroulement de l'étape

Entretien avec les acteurs locaux

Lorsque le village est retenu pour l'AEPS, l'ADAE réalise des entretiens avec les acteurs locaux, pour mieux connaître leur contribution possible à l'installation de l'AEPS, et leurs futurs apports pour l'information, la sensibilisation, l'hygiène et l'assainissement, ou encore la vente de l'eau. Ainsi, les actions et les acteurs sont identifiés puis planifiés dans le SDLAEP. Un bureau provisoire de l'association des usagers de l'eau ou AUE est formé. A l'échelle de la commune, la mise en place du schéma directeur est l'occasion d'informer les élus sur les différents modes de gestions, les textes juridiques de référence*, les types de tarification et la nécessaire mobilisation financière.

Rédaction du document

Le Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable permet alors de faire ressortir d'une part les points importants de l'étude de faisabilité socio-économique et, d'autre part, d'envisager au mieux l'accueil, la gestion et le fonctionnement de l'ouvrage. Ainsi, le schéma directeur est complété dans sa version provisoire lorsque les implantations de bornes-fontaines sont connues, que les appels d'offres sont terminés, et que tous les acteurs et leur rôle sont identifiés. La commune doit alors donner son accord pour la version définitive, puis le document est finalisé grâce à son approbation en conseil communal.

* Les textes juridiques de référence évoqués ici sont le Code Général des Collectivités Locales ou CGCT, ainsi que le Programme d'Application de la Réforme ou PAR.

Documents produits

Un Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable de la localité*, dans sa version définitive et approuvée

Fiches techniques

Fiche n°21 – Fiche d'implantation sociotechnique d'une borne-fontaine

Fiche n°22 – Fiche de constitution du bureau provisoire de l'AUE

Fiche n°23 – Les différents modes de gestion

Fiche n°24 – Explication de la tarification

Fiche n°25 – Profils recherchés aux fonctions des membres de l'AUE

* A ce sujet, le lecteur pourra se reporter à la partie suivante, qui détaille le contenu du SDLAEP.

Objectifs

Lors de cette étape, l'association des usagers de l'eau ou AUE, qui intervient à l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et les prestataires de service, et jusqu'alors provisoire, est officialisée.

Déroulement de l'étape

L'AUE provisoire devait déjà émaner d'une base sociale consensuelle. Après l'adoption du schéma directeur, l'AUE devient définitive et officialisée, par arrêté communal (l'association devient alors un comité) ou par une démarche nationale qui produit un récépissé de création de la structure. L'ADAE intervient alors ici en tant que structure d'appui-conseil, en proposant des modèles de statuts et de règlement intérieur à adapter selon le contexte local.

Selon le mode de gestion décidé par la commune, l'AUE peut être soit en charge de la gestion de tous les points d'eau potable, soit en charge de la gestion des PMH seules.

Documents produits

Règlement intérieur, statuts de l'association et récépissé de création de la structure, ou arrêté communal de création du comité
Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la mise en place de l'AUE

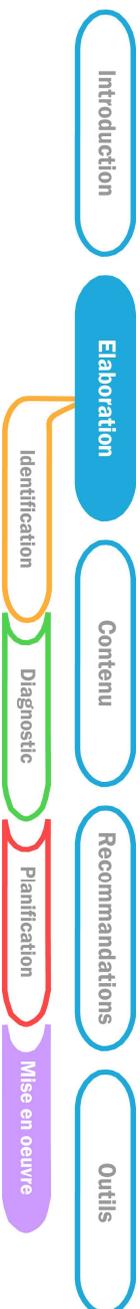
Fiches techniques

Fiche n° 26 – Modèle de statuts d'une AUE

Fiche n° 27 – Modèle de règlement intérieur d'une AUE

Fiche n° 28 – Schéma relationnel et rôle des acteurs de la gestion de l'eau au Burkina Faso

Phase IV : Mise en œuvre et suivi- évaluation



Objectifs

La structuration et l'engagement impliquent la mise en œuvre des obligations et des rôles définis pour chaque partie lors de l'établissement du schéma directeur.

Déroulement de l'étape

Mise en place du fonds de roulement

Le fonds de roulement (ici, 600.000 FCFA) est nécessaire pour la mise en service de l'ouvrage d'alimentation en eau potable. Il permet en effet de régler les frais de fonctionnement en attendant les premières recettes liées à l'exploitation du service de l'eau. L'ADAE conseille alors les responsables de l'AUE, pour ouvrir un compte rémunéré (compte épargne).

Signature du contrat de point d'eau

Le contrat de point d'eau correspond au contrat de concession entre l'Etat et la commune, à qui sont rétrocedés les équipements d'AEP après leur réalisation.

Signature du contrat de régie personnalisée ou de délégation de service

Une fois la commune gestionnaire des équipements d'AEP, celle-ci choisit le type de gestion qu'elle souhaite engager : régie directe ; délégation à l'AUE, ce qui correspond à la régie personnalisée ; délégation de service à un opérateur privé.

Documents produits

Reçus de versement de la banque pour le fonds de roulement
 Contrat de point d'eau
 Arrêté municipal sur le mode de gestion de l'ouvrage d'AEP

Fiches techniques

Pas de fiche technique pour cette étape

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

Objectifs

Les membres du bureau de l'AUE, les chefs de centre et les fontainiers (en fonction du type de gestion choisi) et le conseil communal, participent à des ateliers et séances d'information et de formation organisés par l'ADAE.

Déroulement de l'étape

Ateliers d'information de tous les acteurs

Cet « atelier de cadrage » permet de situer au mieux le rôle des différents acteurs dans la gestion de l'ouvrage et du service, et les types de relation qu'ils doivent avoir entre eux. Cet atelier concerne aussi bien les membres du bureau de l'AUE, que les chefs de centre et fontainiers, et les élus du conseil communal.

Séances de formation qualifiante

Les formations qualifiantes sont réparties entre les membres du bureau de l'AUE, qui concerne le rôle de cette dernière dans le mode de gestion choisi, et les chefs de centre et fontainiers, sur une connaissance approfondie du système.

Documents produits

Compte-rendu de la séance de formation

Fiches techniques

Fiche n° 29 – Programme des sessions de formation des AUE*

Fiche n° 30 – Programme des sessions de formation des chefs de centre**

Fiche n° 31 – Programme des sessions de formation des fontainiers***

* D'après le Rapport des sessions de formation des Associations d'Usagers de l'Eau du projet 500 Forages BAD.

** D'après le Rapport des sessions de formation des chefs de centre des 11 localités bénéficiaires des AEPS du projet 500 Forages BAD

*** D'après le Rapport des sessions de formation des fontainiers des 11 localités bénéficiaires des AEPS du projet 500 Forages BAD.

Identification

Diagnostic

Planification

Mise en oeuvre

Fiches techniques (suite)

Fiche n° 32 – Fiche d'évaluation des sessions de formation

Fiche n° 33 – Livret aide-mémoire pour la formation des hygiénistes des CPE

Fiche n° 34 – Affiches de sensibilisation à la consommation de l'eau potable

Objectifs

Le suivi des ouvrages AEPS, si la commune a choisi la gestion partagée avec le CDG (organe technique de l'ADAE), se fait grâce à la base de donnée du CDG. L'évaluation se décompose en deux temps : une à mi-parcours, et une finale couplée à une étude d'impact.

Déroulement de l'étape

Suivi de l'ouvrage et de la gestion

Lorsque la localité choisit la gestion partagée proposée par l'ADAE, par l'intermédiaire de son Centre de Gestion, celle-ci bénéficie d'un suivi régulier des activités techniques, financières et de gestion. Ces activités sont d'abord notées par le personnel local, puis les informations sont collectées, traitées et analysées au sein de la base de données du CDG. Selon des rapports mensuels, trimestriels et annuels, le CDG et l'ADAE interviennent alors en tant que structures d'appui-conseil pour le bon fonctionnement de l'ouvrage d'AEPS.

Evaluation du schéma directeur

Le schéma directeur est valable cinq ans à partir de son approbation officielle. Pour le respect de ses objectifs et/ou sa réorientation selon de nouvelles données (révision), une évaluation à mi-parcours est prévue. A la fin de sa période de validité, il a été prévu une évaluation finale, couplée à une étude d'impact, qui devra être menée par un organisme extérieur.

Documents produits

Rapports de suivi technique, financier et de gestion
Rapport de l'évaluation mi-parcours
Rapports de l'évaluation finale et de l'étude d'impact

Fiches techniques

Fiche n°35 – Aperçu de la base de données du CDG, de ses indicateurs et des tableaux de bord

Objectifs

Suite à l'évaluation mi-parcours, et aux résultats qui ressortent des indicateurs de suivi, le SDLAEP peut être révisé pour mieux correspondre aux nouvelles réalités locales.

Déroulement de l'étape

Décider d'une révision

La révision du schéma directeur local d'alimentation en eau potable est avant tout d'encadrer les projets envisagés dans la localité concernées, ainsi que leur planification, avec ce qui est réellement envisageable d'un point de vue technique, humain et financier. Le SDLAEP étant un instrument opérationnel, il se doit d'approcher le plus possible les réalités locales.

Procédure de révision du SDLAEP

La révision du SDLAEP doit suivre la même procédure que celle de son élaboration. En effet, il s'agira de se baser sur un diagnostic territorialisé mis à jour, des objectifs et des résultats recentrés, qui se traduisent par la définition et la mise en œuvre de nouvelles actions publiques. Enfin, la révision du SDLAEP intégrera également, et de manière transparente, comme lors de la création du document, la participation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans sa mise en œuvre et sa réussite.

Documents produits

SDLAEP dans sa version révisée

Fiches techniques

Pas de fiche technique pour cette étape

Identification

Diagnostic

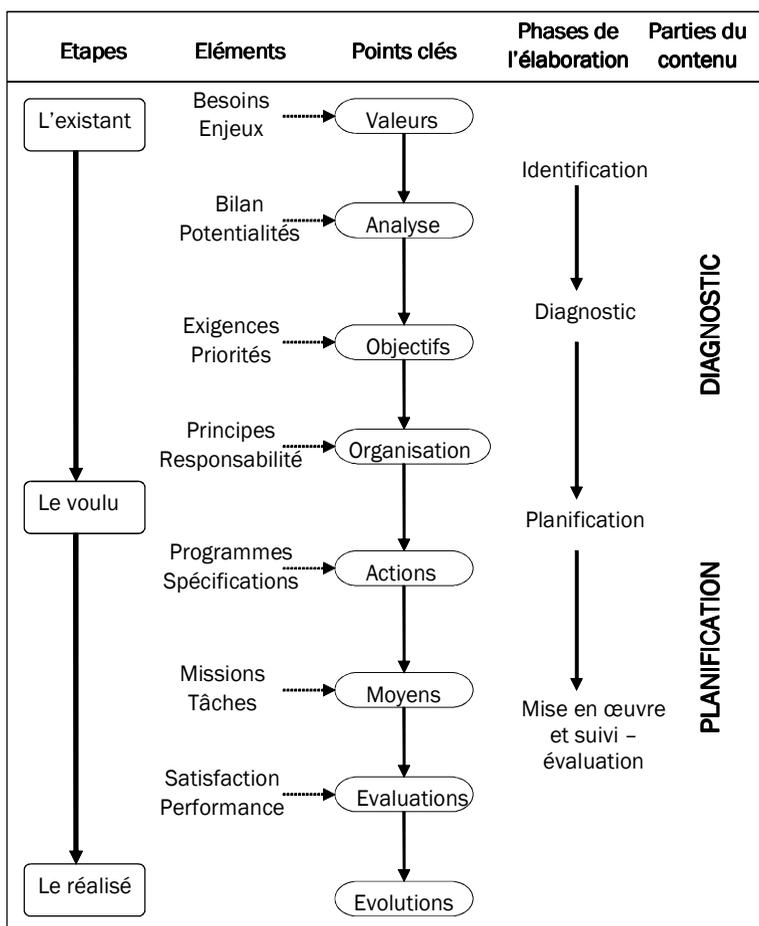
Planification

Mise en oeuvre

III. Le contenu du Schéma Directeur

1. Synoptique de la démarche et du contenu

Avant de détailler le contenu du schéma directeur et afin de mieux en apprécier les différents éléments, il paraît utile d'établir un tableau de la démarche et du contenu à travers un synoptique qui en illustre la logique, les étapes et les points clés.



Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Diagnostic

SD Planification

2. La partie diagnostic et ses conclusions

Objectifs

A partir de l'étude de faisabilité socio-économique, il s'agit de rappeler la demande exprimée par les habitants par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes ressource, ainsi que la bonne acceptation des conditions de réalisation de l'AEPS par l'ensemble des villageois.

Contenu du chapitre

La demande exprimée

Il est nécessaire de rappeler les conditions de la demande de l'AEPS, souvent réalisée par le maire, auprès du programme VREO, ainsi que les justifications qui ont été avancées lors de celle-ci.

De même, d'autres demandes peuvent être exprimées lors de l'assemblée générale villageoise, telles que l'installation de nouvelles PMH ou de puits modernes. Il s'agit également de les noter.

Acceptation des conditions

Pour que les démarches d'installation de l'AEPS soient initiées, la population doit accepter les conditions proposées par le programme VREO, à savoir la mobilisation financière des 600 000 FCFA, la vente de l'eau aux bornes fontaines et l'harmonisation de la gestion de tous les ouvrages hydrauliques par une structure unique.

D'autre part, toute remarque particulière faite lors de l'assemblée générale villageoise a aussi sa place dans ce paragraphe.

Fiches techniques

Fiche n°36 – Introduction du SDLAEP

Fiche n°37 – Demande villageoise et acceptation des conditions

Objectifs

A partir de l'étude de faisabilité socio-économique, il s'agit de présenter la localité à travers ses aspects généraux (accessibilité, population, urbanisation, organisations socioprofessionnelles et culturelles) et une analyse socio-économique détaillée (recettes et potentiel).

Contenu du chapitre

Généralités sur la localité

Ce paragraphe regroupe la présentation synthétique de la localité en matière d'accessibilité, de démographie, d'urbanisation et d'organisations socioprofessionnelles et culturelles. La carte de terroir présentant les différents quartiers de la localité en est la principale illustration.

Analyse socio-économique de la localité

La récolte des recettes collectives est expliquée brièvement. Ensuite, le paragraphe s'attarde longuement sur le potentiel économique de la localité. Il est composé d'une partie rédigée, agrémentée de graphiques et de tableaux, qui permettent de présenter les activités économiques, ainsi que le potentiel économique des ménages (général, par zone et par sous zone).

Lorsque le revenu moyen est difficile à évaluer (pour les agriculteurs notamment), il peut être remplacé par l'indice de richesse. Cet indice permet de donner une valeur indicative de la richesse du ménage en fonction des biens de nécessité et de confort possédés par celui-ci. Il est la somme des montants estimés de chaque bien possédé.

Fiches techniques

Fiche n° 38 – Généralités sur la localité

Fiche n° 39 – Analyse socio-économique de la localité

Objectifs

Grâce aux résultats présentés dans l'étude de faisabilité socio-économique, il s'agit de proposer un état des lieux de la ressource en eau, aussi bien potable que non potable, de l'assainissement et de l'hygiène. Sur ce diagnostic notamment s'appuieront les propositions de la partie planification.

Contenu du chapitre

Les ressources en eau de la localité

Ce chapitre regroupe un état des lieux détaillé des points d'eau potable (forages équipés de pompes à motricité humaine et revendeurs d'eau), ainsi que des points d'eau non potable (puits modernes, puits traditionnels et autres ressources alternatives telles que les cours d'eau et les marigots). De plus, une synthèse par zone est proposée pour un diagnostic spatialisé (zones déficitaires en eau potable et zones à concurrence variable en eau non potable).

L'assainissement et la sensibilité à l'hygiène

L'état des lieux de la ressource en eau est également accompagné d'un état des lieux de l'assainissement, réalisé grâce à des enquêtes permettant de connaître le taux d'équipement sanitaire des ménages. Deux infrastructures font l'objet de l'étude : la latrine et le puits perdu. Le niveau d'information et de sensibilisation à l'hygiène et à la santé, et particulièrement la connaissance des maladies d'origine hydrique, fait aussi partie de cet état des lieux.

Fiches techniques

Fiche n° 40 – Ressources en eau : points d'eau potable

Fiche n° 41 – Ressources en eau : points d'eau non potable

Fiche n° 42 – Ressource en eau : synthèse par zone

Fiche n° 43 – Assainissement et taux d'équipement sanitaire

Fiche n° 44 – Niveau d'information et de sensibilisation à l'hygiène

Objectifs

Ce chapitre, particulièrement fourni, est repris de l'étude de faisabilité socio-économique. Il permet ainsi d'établir un état des lieux, ainsi qu'une analyse approfondie, des pratiques et usages en matière d'approvisionnement en eau, du niveau de satisfaction du ménage, des raisons de la non fréquentation de la PMH, des facteurs déterminants dans le choix de la source d'approvisionnement en eau, et enfin des consommations en eau des ménages.

Contenu du chapitre

Les pratiques et les usages en matière d'approvisionnement en eau

Le diagnostic des pratiques et usages en matière d'approvisionnement en eau établit un bilan et une analyse précise des points suivants :

- le mode d'approvisionnement en eau,
- les sources principales d'approvisionnement en eau de boisson/ cuisine,
- les usages faits de l'eau selon la source d'approvisionnement,
- la distance du ménage à sa source principale d'approvisionnement en eau,
- la distance du ménage à la PMH la plus proche,
- le temps d'attente à la PMH et le temps journalier consacré à la collecte de l'eau.

Le niveau de satisfaction du ménage par rapport à sa source d'approvisionnement en eau

Le niveau de satisfaction du ménage peut être caractérisé grâce à plusieurs indicateurs, tels que le degré d'insatisfaction et les motifs d'insatisfaction. Un paragraphe supplémentaire traite des solutions proposées par les habitants eux-mêmes afin de lever ces insatisfactions.

Les raisons de la non fréquentation de la PMH

Pour les ménages qui ne fréquentent pas la PMH, il est important de connaître les raisons de cette non fréquentation, afin de tenter d'y remédier. Ces données sont révélées lors des enquêtes - ménages menées sur le terrain.

Les facteurs déterminants dans le choix de la source d’approvisionnement en eau

L’objet visé dans cette partie de l’étude est d’identifier les facteurs favorables et défavorables à l’utilisation de la population des PMH, qui constituent parfois la seule source d’eau potable du site. Une analyse approfondie d’un certain nombre de données de l’enquête ménage a été menée, qui consiste à tester la corrélation entre les variables susceptibles d’avoir une influence sur le choix de la source d’approvisionnement en eau afin de tirer des conclusions pertinentes.

Les consommations en eau des ménages

Ce dernier paragraphe du chapitre permet d’établir une synthèse de la consommation en eau des ménages enquêtés, plutôt que de se fier à des moyennes souvent éloignées de la réalité.

Fiches techniques

Fiche n° 45 – Demande en eau des habitants

Fiche n° 46 – Pratiques et usages : mode d’approvisionnement en eau

Fiche n° 47 – Pratiques et usages : sources principales d’approvisionnement en eau de boisson/cuisine

Fiche n° 48 – Pratiques et usages : usages faits de l’eau selon la source d’approvisionnement

Fiche n° 49 – Pratiques et usages : distance du ménage à sa source principale d’approvisionnement en eau

Fiche n° 50 – Pratiques et usages : distance du ménage à la PMH la plus proche

Fiche n° 51 – Pratiques et usages : temps d’attente à la PMH et temps journalier consacré à la collecte de l’eau

Fiche n° 52 – Niveau de satisfaction : degré d’insatisfaction

Fiche n° 53 – Niveau de satisfaction : motifs d’insatisfaction

Fiche n° 54 – Niveau de satisfaction : solutions proposées

Fiche n° 55 – Raisons de la non fréquentation de la PMH

Fiche n° 56 – Facteurs déterminants dans le choix de la source d’approvisionnement en eau

Fiche n° 57 – Consommations en eau des ménages

Objectifs

Dans ce chapitre, le schéma directeur reprend l'évaluation de l'engagement de la population à la réalisation de l'AEPS réalisée lors de l'étude de faisabilité socio-économique. Cet engagement se traduit par la volonté de la population à contribuer financièrement à la réalisation de l'AEPS, et par la volonté de la population à payer l'eau au tarif actuellement appliqué dans les sites AEPS de la FAUEREB, soit 500 FCFA le m³.

Contenu du chapitre

La volonté à contribuer aux investissements

Ce paragraphe vise à rappeler en quelques lignes l'adhésion de la population au projet de réalisation de l'AEPS, et qu'elle est prête à apporter sa contribution à sa mise en œuvre.

La volonté à payer l'eau

L'analyse des données, concernant la consommation en eau actuelle de la localité et des perspectives de vente dans une situation de réalisation d'une AEPS, doit permettre dans ce paragraphe d'une part, d'évaluer les besoins de consommations aux bornes fontaines dans le cadre de la réalisation de l'AEPS, et d'autre part, de tirer des conclusions pertinentes sur la volonté et la capacité à payer l'eau.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour l'estimation des consommations attendues en cas de réalisation de l'AEPS : la première méthode utilise le « coût moyen acceptable de dépense en eau » et la deuxième méthode consiste à estimer les volumes à partir de la volonté à payer. Les deux méthodes sont appliquées dans ce paragraphe, et les résultats sont ensuite comparés pour en tirer les meilleures conclusions.

Fiches techniques

Fiche n°58 – Volonté à contribuer aux investissements

Fiche n°59 – Volonté à payer l'eau

Objectifs

En fin de ce diagnostic, il est nécessaire d'assurer une transition entre la partie état des lieux et analyse et la partie planification. Les enjeux sont repris des conclusions générales de l'étude de faisabilité socio-économique, et permettent d'introduire les grandes orientations qui seront développées dans la partie suivante.

Contenu du chapitre

Ce dernier chapitre du diagnostic du SDLAEP reprend quelques généralités sur la localité, avant de faire un point sur chaque grand point abordé lors de cette partie (état des lieux de la ressource en eau, niveau d'information et de sensibilisation, volonté à payer, analyse financière).

En conclusion, les principales recommandations pour la viabilité de l'AEPS sont citées ; elles seront ensuite développées dans la partie planification du schéma directeur.

Fiches techniques

Fiche n°60 – Enjeux de la mise en place d'une AEPS dans la localité

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Diagnostic

SD Planification

3. La partie planification et ses propositions

Objectifs

Ce premier chapitre de la partie planification du SDLAEP a pour but de présenter de façon relativement synthétique le cadre institutionnel dans lequel il se situe aujourd'hui, ainsi que les objectifs généraux et spécifiques du document.

Contenu du chapitre

Le cadre institutionnel

Les paragraphes présentant la décentralisation et l'émergence des acteurs communaux au Burkina Faso, ainsi que le système de gestion décidé par la maîtrise d'ouvrage, telle que la gestion partagée du service de l'eau, permettent de mieux appréhender le contexte institutionnel, législatif et organisationnel dans lequel le schéma directeur évolue.

Objectifs généraux

Le SDLAEP étant un outil de planification concertée concernant les conditions d'alimentation en eau à l'échelle d'une localité, son but principal est d'améliorer les conditions de gestion et d'accès à l'eau potable. Il comporte ainsi une démarche descriptive et explicative de la situation présente, et la définition d'orientations et de dispositions prises par les acteurs locaux. Ce paragraphe présente donc les objectifs généraux du schéma directeur.

Les objectifs spécifiques du SDLAEP

Ceux-ci sont énoncés de façon thématique et synthétique pour mieux les appréhender. Les objectifs du schéma directeur de la localité peuvent être ensuite plus ou moins développés en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité socio-économique.

Fiches techniques

Fiche n° 61 – Décentralisation et émergence des acteurs communaux

Fiche n° 62 – Gestion partagée du service de l'eau

Fiche n° 63 – Objectifs généraux du SDLAEP

Fiche n° 64 – Objectifs spécifiques du SDLAEP

Objectifs

Ce chapitre est l'occasion de présenter de manière synthétique les différentes étapes de l'élaboration du schéma directeur, ainsi que les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre et leurs fonctions.

Contenu du chapitre

L'élaboration du SDLAEP

Le paragraphe reprend donc les grandes étapes de l'élaboration du SDLAEP, depuis la création des outils cartographiques et d'analyse que sont les cartes de terroir jusqu'à son adoption, sa finalisation et l'obtention du visa par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de la région concernée.

Fonctions et acteurs impliqués

Une fois le SDLAEP élaboré et approuvé par les autorités compétentes, la gestion des infrastructures hydrauliques doit rapidement se mettre en place, si cela n'est pas déjà le cas. Ainsi, à des échelles de temps diverses, plusieurs acteurs interviennent à différents niveaux, selon les fonctions intervenant dans cette gestion. Les acteurs intervenant dans ce cadre et leurs fonctions sont ainsi synthétisés au sein d'un tableau synoptique.

Fiches techniques

Fiche n° 65 – Phases d'élaboration du SDLAEP

Fiche n° 66 – Fonctions et acteurs impliqués

Objectifs

Ce chapitre est consacré à la partie planification en elle-même du schéma directeur. Il s'agit d'exposer la stratégie et les actions qui vont être menées dans le cadre de la mise en place de l'AEPS, d'indiquer les financements prévus, et d'établir un plan d'action. Ces différentes données sont ensuite regroupées sous la forme d'un tableau synthétique.

Contenu du chapitre

Stratégie et priorisation des actions à mener

Après que l'étude ait montré la faisabilité de l'AEPS au sein de la localité, plusieurs conditions sont énoncées pour que les infrastructures soient économiquement viables. Parmi celles-ci, on retrouve essentiellement la satisfaction des critères de la demande solvable, l'application de règles de gestion strictes et le marketing social de l'eau continu. L'assainissement n'est pas oublié, mais seules des recommandations sont énoncées, car le SDLAEP n'en fait pas l'objet.

Données économiques

Ce paragraphe permet de mettre en évidence les différents financements engagés dans le cadre de l'installation de l'AEPS, que ce soit pour la mise en place de la nouvelle infrastructure, pour les branchements particuliers, ou encore pour les possibles extensions (dans le cas d'une révision du schéma directeur).

Plan d'action

Le SDLAEP a vocation de planification sur une durée de 5 ans, pouvant être reconduits si cela s'avérait nécessaire, après l'évaluation finale. Le plan d'action permet de visualiser les principales actions et leur temporalité.

Synthèse

Ce dernier paragraphe, qui se présente en fait sous la forme d'un tableau, permet de récapituler les principales conclusions du schéma directeur : les constats, les orientations, les objectifs, les dispositions, le

SD Diagnostic

SD Planification

chiffrage, la responsabilité (les acteurs en charge des dispositions) et les échéances.

Fiches techniques

Fiche n°67 – Stratégie et priorisation des actions à mener

Fiche n°68 – Données économiques

Fiche n°69 – Plan d'action

Fiche n°70 – Synthèse

Introduction

Elaboration

Contenu

SD Diagnostic

Recommandations

SD Planification

Outils

Objectifs

Ce dernier chapitre du schéma directeur est dédiée à son suivi, son évaluation (mi-parcours et finale), et à son éventuelle révision suite à ces étapes.

Contenu du chapitre

Le suivi-évaluation des réalisations

Ce paragraphe permet d'introduire plusieurs définitions concernant le suivi-évaluation des documents de planification tel que se veut être le SDLAEP. Ensuite est expliquée plus en détails l'évaluation mi-parcours du schéma directeur, avec des exemples d'indicateurs, puis celle des nouvelles instances de gestion qui sont mises en place dans ce cadre. Enfin, l'évaluation finale et l'étude d'impact doivent être réalisées en tant qu'évaluation ex-post du SDLAEP.

La révision du SDLAEP

Le but de la révision est d'encadrer les projets envisagés dans la localité et leur planification avec ce qui est réellement envisageable tant d'un point technique, humain ou financier. En effet, le SDLAEP est un instrument opérationnel et qu'il ne peut donc pas être au-dessus ou en dessous des réalités.

Fiches techniques

Fiche n° 71 – Suivi-évaluation des réalisations

Fiche n° 72 – Révision du SDLAEP

Fiche n° 73 – Conclusion

SD Diagnostic

SD Planification

4. Les annexes

Liste des personnes rencontrées

Les personnes rencontrées lors des enquêtes accompagnant la mise en place du schéma directeur, ainsi que celle présentes lors des restitutions et des différentes assemblées générales, sont à lister. Le document peut contenir plusieurs thèmes, tels que :

- Autorité administrative et notables,
- Autorités coutumières et religieuses,
- Autorités provinciales,
- Services déconcentrés de l'Etat (Directions Régionales),
- CSPS et COGES,
- Services scolaires, corps enseignant, et associations de parents d'élèves,
- Association d'usagers de l'eau et personnel d'exploitation,
- Comités de points d'eau de forages,
- Commission villageoise de gestion des terroirs,
- Associations villageoises et paysannes (groupements de producteurs de coton et/ou services de l'agriculture par exemple),
- Services de douanes ou de la gendarmerie,
- Associations féminines,
- Autres personnes rencontrées.

Carte de terroir

La carte de terroir* peut être rappelée ici, en annexe du document de planification, afin de faire ressortir les données mises en évidence lors des enquêtes, ainsi que les implantations sociales et techniques des différentes bornes-fontaines sur le territoire de la localité.

Procès-verbal de la finalisation du schéma directeur

Enfin, le procès-verbal qui annonce la finalisation du SDLAEP lui est également annexé, preuve de son approbation par tous les responsables et autorités concernés.

* Pour un exemple de carte de terroir, le lecteur pourra se reporter à la Fiche Technique N° 12
- Exemple de carte de terroir.

IV. Recommandations en guise de conclusion

Une démarche participative essentielle

En guise de conclusion, nous voulons ici rappeler que les clés de la réussite de la mise en place du schéma directeur local d'alimentation en eau potable passent par :

- un travail participatif essentiel pendant la mise en place du schéma directeur :
 - o qui vise à associer tous les acteurs, depuis l'utilisateur (principalement les femmes) jusqu'aux autorités locales, à travers l'information, la sensibilisation, et surtout l'appropriation ;
 - o qui permette l'adhésion de la population (pour la consommation) et de la maîtrise d'ouvrage (pour l'information et la sensibilisation), pour ensuite engager la meilleure exploitation et gestion possible de l'équipement ;
 - o qui assure la création d'une AUE consensuelle et le recrutement d'un personnel compétent, dont les qualités et le choix ont été préalablement définis lors de la mise en place du SDLAEP ;
 - o le schéma directeur se doit également d'être un document de planification flexible, adaptable à chaque contexte local, et dont la démarche est évolutive ;
 - o toutes les questions relatives à la mise en place de l'AEPS doivent être abordées et traitées, pour éviter le moindre blocage et faciliter l'appropriation de l'ouvrage et du document ;

- une équipe compétente et sérieuse. Les animateurs sont en effet les principaux acteurs sur le terrain pour la réussite de la mise en place du schéma directeur. Le succès de cette équipe est basé sur :
 - o le choix d'animateurs expérimentés, qui sont capables d'évoluer facilement sur le terrain et d'instaurer un dialogue basé sur la confiance avec les usagers ;
 - o la formation du personnel sur les méthodes d'animation, de communication, et sur tous les outils de collecte de l'information dans le cadre des études AEPS ;

- des outils d'enquête adaptés et pensés à partir de l'expérience de gestion des AEPS réalisées pendant le programme RESO :

- ils permettent de fournir des indicateurs de performance pour caractériser au mieux les sites candidats ;
- ils sont basés sur la base de données du Centre de Gestion dans le but d'arrêter certains critères d'éligibilité pour le bon fonctionnement d'une AEPS (analyses multicritères et simulations).

A propos du Guide méthodologique

Si ce guide parvenait à consolider une nouvelle approche qui renforce un nouvel état d'esprit de « planification participative » pour mettre en place de tels documents et faire en sorte que les usagers et la maîtrise d'ouvrage se considèrent autant impliqués dans la bonne gestion et exploitation de l'équipement, il aurait atteint son objectif.

Cette méthode n'est qu'indicative. Les étapes peuvent varier ainsi que les outils utilisés au cours des étapes. Il s'agit ici de démontrer ce que peuvent être les étapes d'élaboration, de mis en place et de mise en œuvre d'un schéma directeur local d'alimentation en eau potable par l'ADAE.

Les recommandations méthodologiques présentées dans cet ouvrage ont été conçues pour servir de guide, mais elles ne donnent pas une technique à appliquer dans tous les cas. La réalité des pays en développement est faite de nombreux aléas auxquels il faut faire face avec intelligence, c'est pourquoi nous souhaitons insister sur la gestion stratégique des différentes étapes, qui doit recourir au compromis et à l'adaptation, pour préserver la démarche d'ensemble et les objectifs fixés.

Contact

L'Association pour le Développement des Adductions d'Eau dans la région de Bobo-Dioulasso - ADAE peut vous apporter des renseignements complémentaires. Vous pouvez la contacter :



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DANS LA REGION DE BOBO-DIOULASSO

01 BP 179 – Bobo-Dioulasso 01

BURKINA FASO

Tél: (226) 20-98-31-10

E-mail : adaebobo@fasonet.bf

Site Internet : <http://membres.lycos.fr/adaebobo/>

V. La boîte à outils

Identification

- Fiche n°1** – Prospectus de présentation du programme VREO
- Fiche n°2** – Fiche de compte-rendu d'une session départementale d'information
- Fiche n°3** – Fiche de demande de point d'eau
- Fiche n°4** – Page d'exemple de l'Inventaire National Burkinabè des ressources en eau (2005)
- Fiche n°5** – Critères de sélection du programme VREO

Diagnostic

- Fiche n°6** – Fiche d'enquête préliminaire
- Fiche n°7** – Grille de notation pour la sélection à l'étude approfondie
- Fiche n°8** – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Concessions et puits traditionnels
- Fiche n°9** – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Points d'eau modernes
- Fiche n°10** – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Infrastructures
- Fiche n°11** – Fiche de relevés pour la carte de terroir – Cours d'eau / Routes
- Fiche n°12** – Exemple de carte de terroir
- Fiche n°13** – Inventaire des ressources hydriques
- Fiche n°14** – Fiche d'enquête village
- Fiche n°15** – Fiche d'enquête ménage
- Fiche n°16** – Fiche d'entretien pour les focus-groupes
- Fiche n°17** – Tableau de synthèse des ressources hydriques
- Fiche n°18** – Grille d'éligibilité à une AEPS

Planification

- Fiche n°19** – Restitution – type d'une étude de faisabilité socio-économique d'une AEPS
- Fiche n°20** – Compte-rendu de la séance de restitution
- Fiche n°21** – Fiche d'implantation sociotechnique d'une borne-fontaine
- Fiche n°22** – Fiche de constitution du bureau provisoire de l'AUE
- Fiche n°23** – Les différents modes de gestion
- Fiche n°24** – Explication de la tarification
- Fiche n°25** – Profils recherchés aux fonctions des membres de l'AUE
- Fiche n°26** – Modèle de statuts d'une AUE

Fiche n° 27 – Modèle de règlement intérieur d'une AUE

Fiche n° 28 – Schéma relationnel et rôle des acteurs de la gestion de l'eau au Burkina Faso

Mise en œuvre et suivi-évaluation

Fiche n° 29 – Programme des sessions de formation des AUE

Fiche n° 30 – Programme des sessions de formation des chefs de centre

Fiche n° 31 – Programme des sessions de formation des fontainiers

Fiche n° 32 – Fiche d'évaluation des sessions de formation

Fiche n° 33 – Livret aide-mémoire pour la formation des hygiénistes des CPE

Fiche n° 34 – Affiches de sensibilisation à la consommation de l'eau potable

Fiche n° 35 – Aperçu de la base de données du CDG, de ses indicateurs et des tableaux de bord

Contenu du SDLAEP: Diagnostic

Fiche n° 37 – Introduction du SDLAEP

Fiche n° 38 – Demande villageoise et acceptation des conditions

Fiche n° 39 – Généralités sur la localité

Fiche n° 40 – Analyse socio-économique de la localité

Fiche n° 41 – Ressources en eau : points d'eau potable

Fiche n° 42 – Ressources en eau : points d'eau non potable

Fiche n° 43 – Ressource en eau : synthèse par zone

Fiche n° 44 – Assainissement et taux d'équipement sanitaire

Fiche n° 45 – Niveau d'information et de sensibilisation à l'hygiène

Fiche n° 46 – Demande en eau des habitants

Fiche n° 47 – Pratiques et usages : mode d'approvisionnement en eau

Fiche n° 48 – Pratiques et usages : sources principales d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine

Fiche n° 49 – Pratiques et usages : usages faits de l'eau selon la source d'approvisionnement

Fiche n° 50 – Pratiques et usages : distance du ménage à sa source principale d'approvisionnement en eau

Fiche n° 51 – Pratiques et usages : distance du ménage à la PMH la plus proche

Fiche n° 52 – Pratiques et usages : temps d'attente à la PMH et temps journalier consacré à la collecte de l'eau

Fiche n° 53 – Niveau de satisfaction : degré d'insatisfaction

Fiche n° 54 – Niveau de satisfaction : motifs d'insatisfaction

Fiche n° 55 – Niveau de satisfaction : solutions proposées

Fiche n° 56 – Raisons de la non fréquentation de la PMH

Fiche n°57 – Facteurs déterminants dans le choix de la source d’approvisionnement en eau

Fiche n°58 – Consommations en eau des ménages

Fiche n°59 – Volonté à contribuer aux investissements

Fiche n°60 – Volonté à payer l’eau

Fiche n°61 – Enjeux de la mise en place d’une AEPS dans la localité

Contenu du SDLAEP: Planification

Fiche n°62 – Décentralisation et émergence des acteurs communaux

Fiche n°63 – Gestion partagée du service de l’eau

Fiche n°64 – Objectifs généraux du SDLAEP

Fiche n°65 – Objectifs spécifiques du SDLAEP

Fiche n°66 – Phases d’élaboration du SDLAEP

Fiche n°67 – Fonctions et acteurs impliqués

Fiche n°68 – Stratégie et priorisation des actions à mener

Fiche n°69 – Données économiques

Fiche n°70 – Plan d’action

Fiche n°71 – Synthèse

Fiche n°72 – Suivi-évaluation des réalisations

Fiche n°73 – Révision du SDLAEP

Fiche n°74 – Conclusion

BURKINA FASO*Unité – Progrès – Justice***UNION EUROPEENNE**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU POTABLE

PROGRAMME DE VALORISATION DES
RESSOURCES EN EAU DE L'OUEST

PROGRAMME VREO : ZONE D'INTERVENTION DE LA COMPOSANTE A



**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE
DANS LA REGION DE BOBO-DIOULASSO - MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE**

01 BP 179 Bobo-Dioulasso 01 - Tel : (226) 20-98-31-10

E-mail. : adaebobo@fasonet.bf

Mouhoun ; B2 : la préservation et la restauration des ressources en eau et des milieux qui s'exécutent exclusivement dans les Hauts-Bassins ; B3 : la planification stratégique des actions d'aménagement des ressources en eau dans les Hauts-bassins.

- La **composante C** concerne la mise en œuvre et le suivi du programme.

Les activités de la composante A, s'articuleront nécessairement autour d'une maîtrise d'œuvre sociale (MOS). Cette MOS sera assurée par l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo-Doulasso (ADAE), à travers des actions d'information/sensibilisation, de promotion et de formation des acteurs tout au long du programme.

2. Approche de la maîtrise d'œuvre sociale (MOS) du programme

- L'approche par la demande ;
- L'équité dans la réparation et la réalisation des ouvrages sur la base des besoins exprimés et la capacité de gestion des équipements ;
- Accorder la priorité à la réhabilitation ;
- L'approche participative par l'implication des futurs usagers à toutes les étapes du processus de création des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le but qu'ils soient à mesure de gérer de façon durable leur ouvrage dans une perspective de recouvrement des charges récurrentes ;
- Prise en compte des réformes en cours (décentralisation et surtout celle du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain).

3. Les objectifs physiques du programme

- **200 forages neufs** avec pompe à motricité humaine dont 90 dans la région des Cascades et des Hauts Bassins et 110 dans la région du Sud-Ouest ;
- **50 réhabilitations** de forages avec pompe à motricité humaine existante dans les régions des Cascades et des Hauts bassins ;
- **30 adductions d'eau potable simplifiées** (AEPS) avec forages et piézomètres dont 20 pour les régions des Cascades et des Hauts Bassins et 10 dans la région du Sud-Ouest.

4. Zone d'intervention de la composante A

- Région des Cascades (Provinces de la Comoé et de la Léraba)
- Région des Hauts-Bassins - (Provinces du Houet, du Kénédougou et du Tuy)
- Région du Sud Ouest (Provinces de la Bougouriba, du Ioba, Nounbéli et du Poni)

1. Objectifs et résultats du programme

Global

Contribuer à l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification de gestion et de valorisation des ressources en eau potable dans les sous-bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé.

Spécifique

Améliorer la couverture des besoins en eau potable des populations des provinces des hauts bassins et du sud-Ouest, en implantant de nouveaux équipements, en renforçant les capacités locales de gestion des systèmes d'adduction et de distribution d'eau et, en améliorant les connaissances sur les ressources disponibles et en les préservant de la pollution.

Résultats attendus

Le taux de couverture des besoins d'approvisionnement en eau potable de qualité, s'appuyant sur un système pérenne basé sur la participation et la responsabilisation des populations locales, est amélioré.

La connaissance et suivi quantitatif et qualitatif continu des ressources en eau des bassins de l'Ouest du Burkina Faso sont assurés de façon fiable.

Les conditions de préservation des ressources en eau et des milieux aquifères proches de Bobo sont améliorées de façon durable.

Une planification stratégique des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau des hauts bassins et du sud-Ouest est disponible.

Financement et durée

Le programme sera exécuté sur les ressources du 8^{ème} Fonds Européen de Développement.

La convention d'un montant de dix (10) millions d'Euros, couvre une période de six ans : de avril 2003 à mai 2008.

Organisation du programme

Le programme est constitué de trois (3) composantes :

- La **composante A** concerne le domaine de l'approvisionnement en eau potable et se situe dans les régions des Cascades et des Hauts Bassins et du Sud-Ouest
- La **composante B** constitue un appui institutionnel au secteur de l'eau et est subdivisée en trois (3) sous-composantes ; B1 : l'étude et le suivi des ressources en eau qui couvre l'ensemble des bassins versants de la Comoé, du Banifing et du

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en œuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Diagnostic

5. Conditions d'intervention du programme

- Adresser une demande au directeur régional de l'agriculture de l'hydraulique en fournissant les informations relatives au type d'ouvrage souhaité, aux points d'eau existants dans la localité, l'effectif de population concernée (voir modèle de demande d'un point d'eau en annexe)
- Etre prêt à mobiliser une contribution financière comme suit :
 - o 150 000 à 200 000 FCFA pour un forage neuf,
 - o 150 000 à 200 000 FCFA pour chaque forage à réhabiliter,
 - o 500 000 à 750 000 FCFA pour une AEPS avec 3 BF.
- Mettre en place une structure locale qui sera l'interlocutrice du village ou de l'unité de consommation vis à vis du programme tout au long du processus d'instruction de la demande jusqu'à l'exploitation de l'ouvrage ;
- Accepter toutes les dispositions relatives à la viabilité et à la pérennité des ouvrages à réaliser ;
- Participer aux réunions et séances d'informations et de formation du programme ;
- Adhérer aux principes de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi-urbain.

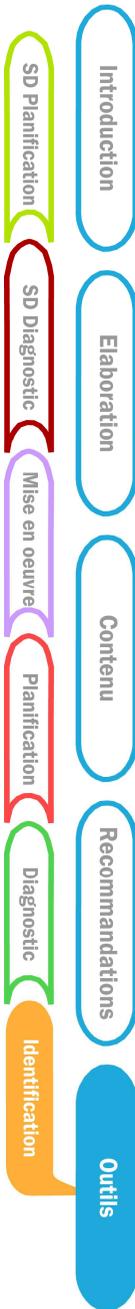
FICHE DE COMPTE RENDU DE LA RID : _____

1. Date: _____ Heure début : _____ Heure fin : _____
2. Lieu de rencontre : _____
3. Nombre de villages invités : _____
4. Nombre de villages présents : _____
5. Nombre de personnes présentes (voir fiche de présence/Qualité des représentants):

6. Nombre de femmes présentes : _____
7. Services Techniques Départementaux (STD) présents : _____

8. Nombre d'intervention à l'issue de l'exposé: _____
9. Questions ou observations essentielles posées par ordre d'importance :
 - 1) _____
 - 2) _____
 - 3) _____
 - 4) _____
 - 5) _____
 - 6) _____
 - 7) _____
 - 8) _____
10. Difficultés rencontrées pour la tenue de la RID (*Prise de contact, invitation des participants par le préfet, tenue de la réunion, lieu....*)

(Possibilité d'utiliser le verso de la feuille pour observations diverses)



FICHE 3

Fiche de demande de point d'eau

FICHE DE DEMANDE DE POINT D'EAU

Quartier/Hameau de culture : _____

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Village : _____

Département : _____

Date : ____/____/ 200_

Province : _____

Région : _____

A

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, de
l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques**Objet :** demande d'intervention du programme VREO

INTERVENTION(S) DEMANDEE(S)

Forage neuf avec PMH

Réhabilitation de forage

Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS)

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOCALITE DEMANDEUR

Population en 2004 : _____ (Recensement administratif)

Nombre de quartiers du village : _____

Nom des quartiers 1 _____ 2 _____ 3 _____

4 _____ 5 _____ 6 _____

Nombre de forages : _____

Forage(s) fonctionnel(s) : _____

Forage(s) non fonctionnel(s) : _____

Causes et raisons de non réparation et durée de la

panne : _____

Nombre de puits pérennes : _____

Nombre de puits modernes tarissables : _____ Période de tarissement : _____

Signatures

Nom, prénom, fonction du demandeur (RAV, Chef de village, CGVT, GPC, COGES...)	Date _____ Lu et approuvé Nom et prénom _____ Le préfet ou le maire	Date de réception à la DRAHRH _____ Nom et prénom _____
--	--	---

**BASE DE TRAVAIL DE L'INVENTAIRE NATIONAL
DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU BURKINA FASO**

Préparation de l'inventaire de terrain

Aperçu fiche d'enquête village

Impression fiches d'enquête village

Impression fiche barrage

Edition fiche d'inventaire PEM

Impression fiche d'inventaire PEM

Impression Fiche d'inventaire supplémentaire

Recap des données de terrain

Fiche village

Fiche PEM

Fiche Barrage

Afficher Village

Ambourra	NOUMBIEL	Batié
Amimbiri	NOUMBIEL	Midebbo
Antome	PONI	Nako
Babierre	PONI	Nako
Baborra	IOBA	Djigoué
Baborra	PONI	Soubakantedougou
Badara	COMOE	Bama
Badara	HOUJET	Sidérandougou
Badé	COMOE	Guéguéré
Badjè	IOBA	Guéguéré
Badoné	IOBA	Djigoué
Badora	PONI	Djigoué
Badorougouya	HOUJET	Toussiana
Bagane	IOBA	Distin
Bagnani	PONI	Djigoué
Bagnindou	PONI	Djigoué
Bagnrouma	TUY	Kampti
Baguera	TUY	Houndé
Bah	LERABA	Loumana
Baheldou	HOUJET	Lena
Bahouan	NOUMBIEL	Boussoukoura
Bahoun	PONI	Gbomblora
Bakaribougou	TUY	Boni
Bakaribougou	HOUJET	Dandé
Bakerao	KENEDOUIC	Kangala-Kangala
	PONI	Loropéni

Fermer la base

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

FICHE 4

Page d'exemple de l'Inventaire National
Burkinabè des ressources en eau (2005) 2/2

MAHRH FICHE RECAPITULATIVE DES DONNEES DE L'INVENTAIRE 2005

DGAEP / DGRH

Bouroum-Bouroum

Code ADM PONBOU4
code/RH: GA/08/19

Localisation village		Données socio-économiques actualisées				Ressources en eau alternatives		
Région:	Stud-Ouest	Population rec.2004:	3005 hab	Group. autoch.	Oui	Puits comm unautaires:	0	
Province:	PONI	Nombre quartiers:	3	Group. femmes:	Oui	Puits concession:	Rare	
Département:	Bouroum-Bouroum	Nb concessions:	210	Group. hommes:	Oui	zones puisards:	3	
		Nb ménages:	375	Group. élèves:	Oui	Utilisation E. surface:	non	
Latitude:	10° 32' 07" -N	Infrastr. scolaires:	EP/CL	Autres Group.:		Existence retenue E.surf:	non	
Longitude:	03° 14' 07" -W	Infrastr. sanitaires:	DUMA/PH	Activités:	AG/EL/CO			
Accessibilité:	facile	marché régulier:	Oui	Verde guinée:	0			
Habitat:	semi-groupe	Banque céréales:	Oui					
		Mull:	Oui					
						Assainissement		
						latrines traditionnelles:		Rare
						latrines modernes:		60
						latrines infrsanité:		8

Données sur les quartiers						Localisation des infrastructures					
Quartier	Longitude	Latitude	Population est. av.05	PEM/nb	PEM/nb + proche distance	Nom	Type	Longitude	Latitude	PEM/nb + proche distance	
1 Q-Secteur II ¹	03° 14' 15" -W	10° 32' 09" -N	980	1023	165 m	1	CEBIF	E	03° 14' 45" -W	10° 33' 05" -N	1428 m
2 Q-Secteur II ²	03° 14' 05" -W	10° 32' 18" -N	1120	1169	0 m	2	Collège	E	03° 15' 05" -W	10° 31' 08" -N	69 m
3 Q-Secteur II ³	03° 14' 45" -W	10° 32' 16" -N	780	814	152 m	3	COM	E	03° 14' 30" -W	10° 31' 58" -N	33 m
							CSPS	S	03° 14' 07" -W	10° 31' 58" -N	64 m
							DUMA/PH	S	03° 14' 07" -W	10° 31' 58" -N	64 m
							Bole A	E	03° 14' 00" -W	10° 31' 56" -N	227 m
							Bole Primaire	E	03° 14' 45" -W	10° 32' 16" -N	152 m

Données sur les forages															
PEM	Situation	Longitude	Latitude	Date For	Pompe	Fonct.	Etat	pos. origin.	an rempl.	Offensif fonction.	Amenag. pompe	Cond. pom	MO3 mg/l	Observat. villageois	Usages des eaux
14 FP	Q-Secteur II ¹	03° 14' 20" -W	10° 32' 00" -N	1994	Volab	F	bois oit				MU/PU	153	0		CONS
13 FP	Q-Secteur II ³	03° 14' 32" -W	10° 31' 56" -N	2004	Volab	F	bois oit					159	0		CONS
11 FP	Q-Secteur II ³	03° 15' 00" -W	10° 31' 50" -N	1999	India	F	bois oit				MU/PU	241	0	Gottel ex	CONS
10 FP	Q-Secteur II ³	03° 15' 00" -W	10° 31' 50" -N	2004	India	P	naturoit				pompage direct	PU			CONS
9 FP	Q-Secteur II ³	03° 14' 40" -W	10° 32' 18" -N	2005	Volab	F	bois oit					177	0		CONS
8 FP	Q-Secteur II ²	03° 15' 51" -W	10° 33' 11" -N	2004	India	F	bois oit				MU/PU	178	0		CONS BET
7 FP	Q-Secteur II ²	03° 14' 05" -W	10° 32' 18" -N	1994	DIFA	F	bois oit				MU/PU	315	100		CONS
6 FP	Q-Secteur II ²	03° 14' 03" -W	10° 32' 06" -N	1999	DIFA	F	bois oit					292	100		CONS
2 FP	Q-Secteur II ¹	03° 14' 00" -W	10° 32' 00" -N	1995	Volab	P	oit				pompage direct				CONS
1 FP	Q-Secteur II ¹	03° 14' 05" -W	10° 31' 54" -N	2001	India	P	bois oit				pompage direct	MU/PU			CONS

Données sur les puits modernes															
PEM	Situation	Longitude	Latitude	Date const	Qm (m)	Haut (m)	Prof (m)	Profm (m)	Durée eau	Etat	Cond. pom	MO3 mg/l	Observat. villageois	Usages des eaux	
3 PT	Q-Secteur II ¹	03° 14' 05" -W	10° 32' 05" -N	1995	1,10	0,70	16,60	4,60	8 mois/an	moys		673	250		CONS
4 PT	Q-Secteur II ¹	03° 14' 11" -W	10° 32' 05" -N	1985	1,10	0,70	16,20	4,60	8 mois/an	moys		342	100		CONS
5 PP	Q-Secteur II ¹	03° 14' 26" -W	10° 32' 10" -N	1981	1,60	0,60	19,30	11,30	12 mois/an	moys		107	10		CONS
12 PP	Q-Secteur II ³	03° 14' 36" -W	10° 31' 52" -N	1983	1,60	0,30	11,30	5,70	12 mois/an	moys		230	0		CONS

Systèmes de distribution

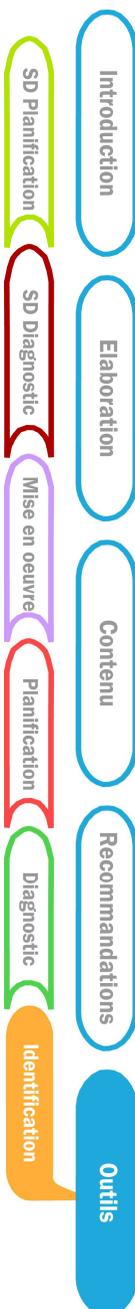
Localisation bornes fontaines

Retenues d'eau de surface

Codification données villages				Codification données PEM							
E.Education		S.Santé		Activités principales		Type PEM		Pompe Aménagement		Usages de l'eau	
EP	école primaire	CS	Centre de santé	AG	Agriculture	FP	Forage équipé de po	F	Pompe à manivelle	CO	Concessionnaire
ES	école secondaire	CC	Centre de conseil	EL	Élevage	FA	Forage abandonné	FA	Pompe à main	BET	Bornes béton et bit
CS	Centre de santé	CO	MA	Maintenance	MP	Puits moderne de main	MU	Mise en fonction	BAN	Bornes béton	
ME	Mercato	OP	Office de planification	ST	Service de santé	PT	Puits moderne de terrain	PU	Puits à la main	ART	Artésien
CL	Collège	PH	Pharmacie	CO	Commerce	PA	Puits moderne abandonné	PU	Puits à la main	AG	Artésien
LI	Lycée	RP	Repos	OR	Orfèvrerie	PC	Puits moderne de concessionnaire	AB	Abandonné	IP	Infiltration
UN	Université									PT	Puits à la main

Les différents critères qui ont guidé le choix de la liste définitive d'intervention sont les suivantes :

- ✓ Le nombre de la population (300 personnes par point d'eau moderne),
- ✓ Le nombre de points d'eau moderne dont dispose l'unité de consommation,
- ✓ La distance de l'unité de consommation par rapport au point d'eau moderne le plus proche (un kilomètre),
- ✓ La structure de l'habitat (groupé, semi groupé ou dispersé),
- ✓ La présente ou la persistance de maladies d'origine hydrique (prioritairement le ver de guinée),
- ✓ La capacité d'organisation des demandeurs,
- ✓ La volonté de prise en charge du point d'eau moderne (accord pour la mise en place de l'épargne locale indispensable à la prise en charge financière du PEM).



ETUDE PRELIMINAIRE AEPS

I. LOCALISATION

Région : _____

Province : _____

Département : _____

Village : _____

Date d'étude : _____

Animateur : _____

Autre nom : _____

II. ACCESSIBILITE

Mauvaise de _____ à _____

Distance au chef-lieu de Province : _____

III. DEMOGRAPHIE ET URBANISATION

III.1. Démographie

Population (2004) : _____ Population estimée (étude) : _____

III.2. Urbanisation

Plan de lotissement : Oui En cours En projet Non

Nom du ou des quartiers concernés : _____

Maisons avec tôle (en %) : _____

Maisons en banco (en %) : _____

Structuration de l'habitat : Dispersé Semi groupé Groupé

Longueur : _____ Largeur : _____ Surface : _____

	Coordonnées X	Coordonnées Y
1		
2		
3		
4		

III.3. Les quartiers / hameaux de culture

N°	Nom des quartiers / hameaux de culture	Nombre de concessions	Nombre de ménages	Population	Distance au quartier principal	Type d'habitat (G, SG, D, TD)
1						
2						
3						
4						
...						
TOTAL						

I. ACTIVITES ECONOMIQUES

IV.1. Activités principales

Principales sources de revenus (par ordre d'importance) :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____

Principales cultures (par ordre d'importance) :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____

IV.2. Marché

Marché permanent Marché périodique : précisez la fréquence : _____

Zone d'affluence : Départementale Provinciale Régionale Nationale
 Internationale

IV.3. Commerces et entreprises

Nombre de boutiques : _____

Grosses industries / entreprises structurées dans le village :

Nom	Secteur d'activité	Nombre d'employés

Autre facteur important de développement économique : _____

Observations quant au potentiel économique de la localité :

I. HYDRAULIQUE

V.1. Activités consommatrices d'eau (nombre)

Restaurant		Mil germé		Abattoir	
Kiosque / café		Etuvage riz		Briqueterie	
Buvette / Bar		Savon		Infrastructures d'hébergement	
Jus / Eau		Beurre de karité		Site aurifère	
Dolitière		Soumbala		Autre :	

Nombre de revendeurs d'eau : _____

Tarif de l'eau vendue : _____

V.2. Infrastructures hydrauliques

Quelles sont les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées (pour la boisson et la nourriture) :

En saison sèche ? _____

En saison pluvieuse ? _____

V.3. Principaux problèmes en approvisionnement en eau

Qu'est-ce qui justifie la demande du point d'eau ?

Classer par ordre d'importance :

1. le manque d'eau en saison sèche
2. le manque d'eau toute l'année
3. le temps d'attente
4. la distance trop éloignée
5. le prix de l'eau
6. la pénibilité d'extraction de l'eau
7. autre : _____

Puits et ressources alternatives

Número	1	2	3	...	TOTAL
Quartier					
PMP					
PMT					
Nombre de mois tarit					--
PT					
Nombre de mois tarit					--
Cours d'eau					
Nombre de mois tarit					--
Marigot					
Nombre de mois tarit					--
Source					
Nombre de mois tarit					--

PMH

Liste des PMH

N°	Quartier	Nombre total PMH	Nombre PMH fonctionnelle	Type de panne	Durée de la panne (mois)	Vente de l'eau
1						
2						
3						
...						

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Observations de l'animateur

Sur la validité de la demande, le réel besoin (fonction des ressources hydrauliques présentes), le niveau de développement du village, la capacité et la volonté à payer l'eau, la capacité à s'organiser, sur d'éventuels différends entre acteurs, toutes remarques...).

Avis de l'animateur

Recevable à l'étude approfondie
 Pourrait être reçu à l'étude approfondie
 Demande irrecevable

Critères	Indicateurs	Notation
DEMOGRAPHIQUES ET URBANISTIQUES		35
Population	Nombre d'habitants	15
Densité de population	Nombre d'habitants au km ²	10
Dispersement de l'habitat	Groupé / semi groupé / dispersé	5
Lotissement	Superficie lotie	5
HYDRAULIQUES		50
Disponibilité en eau potable	Nombre d'hab. / PMH fonctionnelle	15
Concurrence des ressources alternatives	Nombre d'hab. / PM	10
	% de concessions avec un puit	10
	Période de tarissement	5
	Présence d'autres sources alternatives	10
ECONOMIQUES		15
Cultures de rente	Echelle	3
Matériau de l'habitat	% maisons avec tôle	3
Zone d'affluence du marché	Départementale / provinciale / régionale / nationale / internationale	3
Activités commerciales	Echelle	3
Autre facteur important de développement économique (transformation agro-alimentaire, grandes entreprises et industries, rizières...)	Echelle	3

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Outils

Identification

FICHE 8

Fiche de relevés pour la carte de terroir –
Concessions et puits traditionnels**CARTE DE TERROIR**

Concessions et puits traditionnels

Région : _____

Province : _____

Département : _____

Village : _____

Date : _____

Animateur(s) _____

N°	Quartier	Type de puits*	Nombre de ménages	Coordonnées	
				X (W)	Y (N)

* Types de puits : PTP : Puit Traditionnel Permanent

PTT : Puit Traditionnel Temporaire

PT : Puit Traditionnel (tarissement non connu)

HC : Hors Concession

PC : Puit Communautaire (coordonnées GPS à pendre)

CARTE DE TERROIR

Points d'eau modernes

Région : _____

Province : _____

Département : _____

Village : _____

Date : _____

Animateur(s) _____

N°	Code	Quartier	Type*	Etat**	Marque pompe	Mois de début de tarissement	Mois de fin de tarissement	Coordonnées	
								X (W)	Y (N)

* Type : PMH : Pompe à Motricité Humaine
 PMP : Puit Moderne Permanent
 PMT : Puit Moderne Temporaire
 PE : Pompe Electrique

** Etat : F : Fonctionnel
 NF : Non Fonctionnel

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

FICHE 10**Fiche de relevés pour la carte de terroir - Infrastructures****CARTE DE TERROIR**

Infrastructures administratives, sociales, religieuses et économiques
Bâtiments publics et privés importants, marchés, boutiques, grosses entreprises...

Région : _____

Province : _____

Département : _____

Village : _____

Date : _____

Animateur(s) _____

N°	Quartier	Type et/ou nom	Coordonnées	
			X (W)	Y (N)

CARTE DE TERROIR

Cours d'eau / Routes

Région : _____

Province : _____

Département : _____

Village : _____

Date : _____

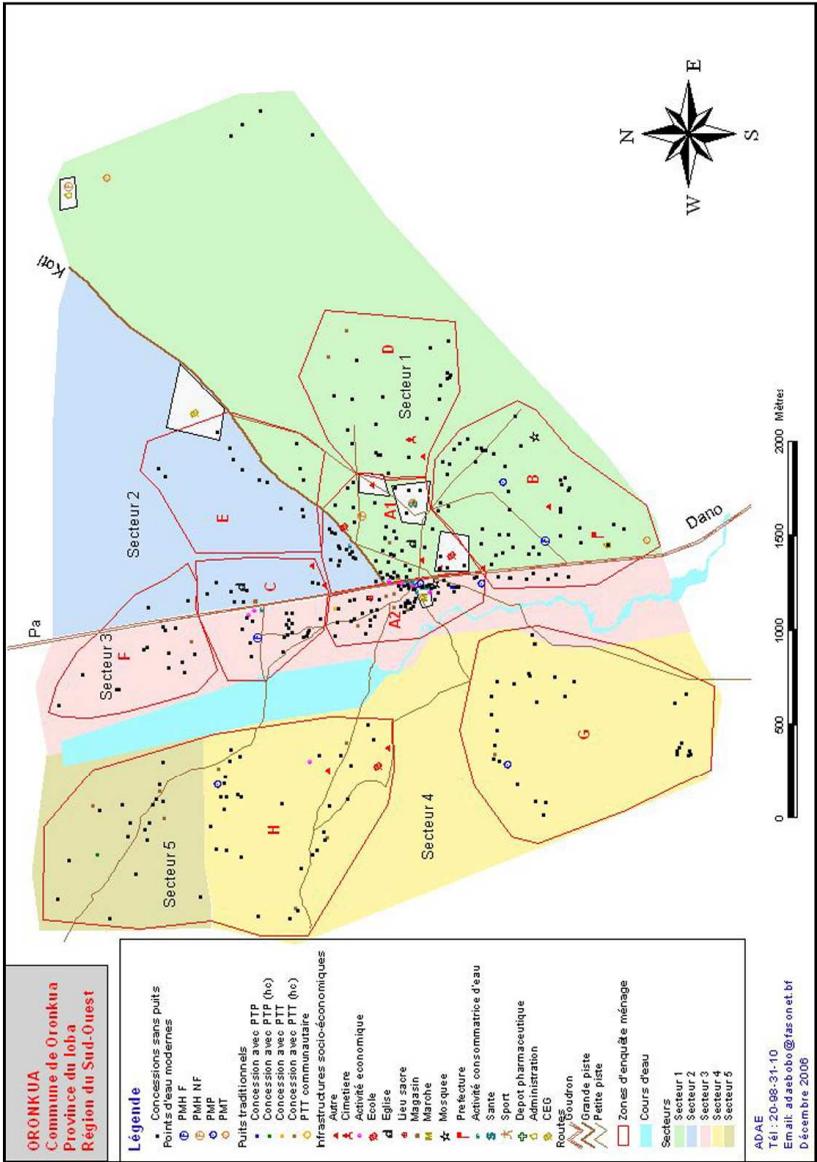
Animateur(s) _____

Points	Nom du cours d'eau / Axe et nature de la route	Coordonnées	
		X (W)	Y (N)

- Introduction
- SD Planification
- Elaboration
- SD Diagnostic
- Contenu
- Mise en oeuvre
- Recommandations
- Planification
- Outils
- Diagnostic
- Identification

FICHE 12

Exemple de carte de terroir



Village : _____

Enquêteur : _____

Date : _____

INVENTAIRE DES RESSOURCES HYDRIQUES

Sources naturelles et barrage

	Nombre	Mois de début de tarissement	Mois de fin de tarissement	Distance au village
Cours d'eau				
Marigot				
Source				
Barrage				
Autre :				

PEA / AEPS

1 : Lieu : _____

Année de réalisation : _____ Financement : _____

Fonctionnel : Oui Non

Si en panne, cause : _____

Quel usage ? Public Privé Les deux

Nombre de Bornes fontaines : _____ Nombre d'abreuvoir : _____

Nombre de branchements particuliers : _____

Prix de l'eau : _____ Volume pompé /j : Saison sèche : _____

Débit du forage : _____ Saison hivernale : _____

2 : Lieu : _____

Année de réalisation : _____ Financement : _____

Fonctionnel : Oui Non

Si en panne, cause : _____

Quel usage ? Public Privé Les deux

Nombre de Bornes fontaines : _____ Nombre d'abreuvoir : _____

Nombre de branchements particuliers : _____

Prix de l'eau : _____ Volume pompé /j : Saison sèche : _____

Débit du forage : _____ Saison hivernale : _____

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

FICHE 13

Inventaire des ressources hydriques 2/2

Inventaire des PMH

Village : _____

ADAE/MOS VREO

Date : _____

Enquêteur : _____

N°	CODE IN	Quartier (Q)	Eonctionnel (O/N)		Marque de la pompe	Structure de gestion (SG)	SG active (O/N)	Tarification V, CM, CA, P ²	Montant de la tarification ¹	Usagers	Nombre d'heures de fonctionnement par jour		Temps d'attente maximum ²		Evolution de la fréquence ¹ (1, 2, 3, 4, 5)	Déficit de fonctionnement de la pompe (l/s)	Observations (Cause de la panne, ...)
			Réparable (O/N/NC)	F							SS	SH	SS	SH			
1		Q		F													
		N		R													
2		Q		F													
		N		R													
3		Q		F													
		N		R													
4		Q		F													
		N		R													
		Q		F													
		N		R													

1 Les deux dernières années ; 1 : Régression ; 2 : Stagnation ; 3 : Faible augmentation ; 4 : Forte augmentation ; 5 : Très forte augmentation.
2 En période de pointe.

1 Prix du seuil et du fût pour la vente ou prix de la cotisation.
2 V : Vente au volume ; CM : Cotisation Mensuelle ; CA : Cotisation Annuelle ; P : cotisation à la Panne.

ENQUETE VILLAGE AEPS

Village

Région : _____

Province : _____

Département : _____ Date d'étude : _____

Coordinateur : _____

Enquêteurs : _____

I. Caractéristiques générales du village

a. Démographie

Recensement administratif 2004 : _____ 1996 : _____

Population estimée lors de l'enquête

Nombre d'habitants : _____

Hommes de + de 15 ans : _____ Femmes de + de 15 ans : _____

Nombre moyen de ménages par concessions : _____

Nombre moyen de personnes par ménage : _____

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

d. Population

Ethnie autochtone : _____

Principaux groupes ethniques :

	%

Répartition ethnique :

- Par quartiers
- Mélangé
- Les deux

e. Urbanisation

Plan de lotissement : Oui En cours En projet Non

Nom du ou des quartiers concernés : _____

Réseau téléphonique : Ligne fixe Onatel Telmob Celtel Telecel

Réseau électrique : Sonabel Coopel Autre Précisez : _____

Type de l'habitat dominant

	%
Banco	
Banco avec enduit de ciment	
Briques en latérites	
Briques en ciment	
Autre : _____	

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

f. Infrastructures

	Ecoles primaires	CEG	Lycée	Medersa	CEBNF*	Autre
Nombre d'élèves						
Nombre d'instituteurs/professeurs						

Centre de santé : CMA _____ CSPS _____ Pharmacie _____

Dépôt pharmaceutique _____ Autre _____

Nombre d'agents de santé : _____

Services techniques et administratifs : Préfecture Police Gendarmerie

Agriculture Elevage Eau et forêt Autre, précisez _____

Marché : Permanent Périodique, précisez la fréquence : _____

Surface du marché : _____

Nombre de mosquées : _____

Banque ou caisse populaire la plus proche :

Nom : _____ Ville : _____ Distance (km) : _____

Nombre de boutiques : _____

Recensement des petites entreprises :

Réparateur		Vulcanisateur	Soudeur	Forgeron	Maçon	Charbonnier	Plombier	Moulin	Artisan réparateur PMH
Vélo	Moto								

Autre : _____

Grosses industries/entreprises structurées dans le village :

Nom	Secteur d'activité	Nombre d'employés

* Centre d'Education de Base Non Formel

II. Paramètres socio-économiques

a. Activités et équipements

Activités principales dans le village

	Nombre de personnes en %
Agriculture	
Arboriculture	
Maraîchage	
Elevage	
Pêche/chasse	
Artisanat	
Commerce	
Autre : _____	

Migration des cultivateurs pendant la saison des pluies :

% de migrants	Mois de départ	Mois de retour

Type d'agriculture : % d'agriculteurs qui ont une culture de rente : _____

Bétail au village

	Nombre de têtes
Bœufs	
Moutons	
Chèvres	
Anes	
Porcs	

Activités principales génératrices de revenu (nature et importance) : _____

Equipements présents au village (nombre) :

Tracteur		Autre : _____	
Groupe électrogène		Autre : _____	

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Diagnostic

Activités consommatrices d'eau (nombre) :

Restaurant	Mil germé	Abattoir	
Kiosque/café	Etuvage riz	Briqueterie	
Buvette/bar	Savon	Infrastructure d'hébergement	
Jus/eau	Beurre de karité	Site aurifère	
Dolotièrè	Soumbala	Autre : _____	

Nombre de revendeurs d'eau : _____

Tarif de l'eau : _____

b. Organisations socioprofessionnelles et culturelles

Organisations de base

Nombre de groupements et associations de base intervenant dans le village : _____

CVGT	COGES	Autre : _____	
GPC	APE	Autre : _____	

Projets et ONG intervenant dans le village :

	Tiquer	Nom
Domaine hydraulique	<input type="checkbox"/>	
Domaine financier	<input type="checkbox"/>	
Projet de développement local	<input type="checkbox"/>	

Recettes collectives

Existe-t-il des recettes collectives perçues par le village ? Oui Non

Structure de collecte/gestion	Source de la collecte	Montant prélevé (préciser la périodicité)	Montant en caisse/compte*

* A lire sur un carnet.

Observations : _____

III. Etude de la demande

Formulation de la demande : Comment le projet a-t-il été identifié (origine de la demande) ? _____

Demandeurs de l'équipement : Qui est à l'origine de la demande ? (Noter l'importance du demandeur dans la demande par classification)

Nom prénom	Age	Responsabilité villageoise	Importance dans le processus de demande

Personnes concertées : _____

Qu'est-ce qui justifie la demande du point d'eau (motif d'insatisfaction) ?

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Le manque d'eau en saison sèche | Le manque d'eau toute l'année |
| Le temps d'attente | La distance trop éloignée |
| La qualité de l'eau | Le prix de l'eau |
| La pénibilité d'extraction de l'eau | Autre : _____ |

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Quelles améliorations sont à apporter pour satisfaire la population ? _____

Quel service répondrait le mieux pour satisfaire à la population ?

Nom du Quartier	Puits traditionnel	Puits modernes	PMH	Borne fontaine	Connexion individuelle

Connaissez-vous le prix de l'eau dans une autre AEPS (dans un village) ? Prix de l'eau : ____

Des éléments de clarification sur le système sont décrits par l'enquêteur

En tenant compte des nouvelles contraintes qui devront être mises en place dans le village, êtes-vous toujours partants pour la construction d'une AEPS dans votre village ?
 Oui Non

Gestion du système

Comment pensez-vous gérer le système ? _____

Harmonisation des points d'eau

L'ouverture d'une AEPS suggère l'harmonisation de tous les points d'eau, avec la vente aux PMH. Etes-vous d'accord pour qu'une seule structure gère tous les points d'eau du village ?

____ Oui Plutôt oui Plutôt non Non

Principales questions posées par le conseil du village et observations de l'animateur sur la validité de la demande, le déroulement de l'entretien, le réel besoin, le niveau de développement du village, la capacité à s'organiser, sur d'éventuels différends entre acteurs, toutes remarques... _____

IV. Maladies d'origine hydriques (voir CSPS)

	Nombre de cas en		
	2004	2005	2006
Diarrhées			
Parasitoses intestinales			
Dysenteries			
Vers de Guinée			
Autre : _____			
Autre : _____			

Nombre de sensibilisations à l'eau et l'hygiène depuis 2003 : _____

Autres observations : _____

V. Consommations spéciales : gros consommateurs d'eau

Tableau page suivante

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

VI. Comités de points d'eau

CPE 1

Nom du responsable : _____

Quartiers couverts : _____

Nombre de PMH sous la gestion du CPE : _____ Nombre fonctionnelles : _____

Si en panne, cause : _____

Durée de la panne : _____ Pourquoi n'est-elle pas réparée ? _____

Formation : Gestion technique Gestion financière Gestion administrative

Techniques de communication Aucun

Maintenance (voir le cahier de suivi de la pompe) :

Y a-t-il un entretien régulier des PMH ? Oui Non

Contrat de maintenance prévu ? Oui Non

Nombre d'interventions par an : _____

Durée moyenne de réparation d'une panne : _____

Tarification

Vente au volume Cotisation périodique Cotisation en cas de panne

Si cotisation périodique : Périodicité : _____ Valeur cotisation : _____ FCFA

Si vente au volume : Prix du Seau 20L : _____ FCFA Fût 220L : _____ FCFA

Montant « en caisse » : _____ FCFA Contrôle sur cahier de caisse ? Oui Non

Montant « en compte » : _____ FCFA Contrôle sur cahier de compte ? Oui Non

Hygiène et santé

Y a-t-il des sensibilisations à l'eau et à l'hygiène aux populations par le CPE ? Oui Non

Si oui, Nombre de sensibilisation par an : _____ Avec quelle structure ? _____

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Diagnostic

Relations des gestionnaires avec les différents acteurs

- Avec un ou des artisans réparateurs : Oui Non

Si Oui, nombre de sollicitations par an : _____

Nom de l'AE : _____ Lieu de vie de l'AR : _____

- Avec les dépositaires de pièces : Oui Non

Nom : _____ Lieu de vie de dépôt des pièces : _____

Localité la plus proche pour le ravitaillement des pièces : _____

Opinion sur l'installation d'une AEPS dans le village

Pensez-vous que la construction d'une AEPS soit justifiée dans ce village ? Oui Non

Pourquoi ? _____

Est-ce que la vente de l'eau posera des problèmes ? Oui Non

Pourquoi ? _____

Y a-t-il des freins au niveau du village qui peuvent mettre en péril l'installation ou le fonctionnement d'une AEPS (sociaux, interdits, tabous...) ? _____

Harmonisation des points d'eau

L'ouverture d'une AEPS suggère l'harmonisation de tous les points d'eau avec a vente aux PMH. Êtes-vous d'accord pour qu'une seule structure gère tous les points d'eau du village ?

Oui

Plutôt Oui

Plutôt Non

Non

Note sur la capacité de gestion du CPE : 0 1 2 3 4

- 0 : capacité de gestion nulle ou quasi nulle : pompes non réparées, aucun montant en caisse, ne sait pas réagir face à une panne, conflits importants...
- Echelle de 1 à 4 avec 1 la valeur la plus faible et 4 la valeur la plus forte. L'enquêteur se basera donc sur les données existantes : existence et tenue du cahier de suivi, de comptes, montants en caisses, fonctionnalité des pompes, durée des pannes... mais aussi de données subjectives comme la cohésion du CPE, son mode d'organisation, réseau AR et DP, capacité de réaction, opacité des informations données, transparence de la gestion financière, influence importante de personnes – positivement ou négativement – ... toutes informations pouvant avoir attrait à la capacité de gestion de ce CPE pour leur système.
- Toutes les observations complémentaires et toutes informations sur leurs capacités à gérer un système plus complexe sont à noter ci-dessous.
- Atouts et contraintes de chaque CPE à noter.
- Les questions posées par les enquêtés doivent aussi être notées.

Observations de l'enquêteur : _____

VII. Les revendeurs d'eau

Nombre total de revendeurs d'eau : _____

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

ADAE MOS VREO

Date : _____

N° SI: _____

N° : _____

AEPS Enquête Ménage

<p>1. Province</p> <p><input type="radio"/> 1. Kenedougou <input type="radio"/> 2. Houet <input type="radio"/> 3. Tuy <input type="radio"/> 4. Leraba <input type="radio"/> 5. Comoé <input type="radio"/> 6. Poni <input type="radio"/> 7. Bougouriba <input type="radio"/> 8. Ioba <input type="radio"/> 9. Nourmbiel</p> <p>2. Département</p> <p>_____</p> <p>3. Village</p> <p>_____</p> <p>4. Zone</p> <p>_____</p> <p>5. Quartier</p> <p>_____</p> <p>6. Longitude de la concession (X) _____</p> <p>7. Latitude de la concession (Y) _____</p> <p>Caractéristiques de l'enquêté(e) et du ménage</p> <p>8. Sexe</p> <p><input type="radio"/> 1. Homme <input type="radio"/> 2. Femme <input type="radio"/> 3. Les deux</p> <p>9. Age _____</p> <p>10. Profession/Activité principale du chef de ménage</p> <p><input type="radio"/> 1. Agriculteur <input type="radio"/> 2. Eleveur <input type="radio"/> 3. Commerçant <input type="radio"/> 4. Artisan <input type="radio"/> 5. Fonctionnaire <input type="radio"/> 6. Retraité <input type="radio"/> 7. Autre</p> <p>11. Si 'Autre', précisez : _____</p> <p>12. Si l'enquêté(e) n'est pas le chef de ménage, profession/Activité principale de l'enquêté(e)</p> <p><input type="radio"/> 1. Agriculteur <input type="radio"/> 2. Eleveur <input type="radio"/> 3. Commerçant <input type="radio"/> 4. Artisan <input type="radio"/> 5. Fonctionnaire <input type="radio"/> 6. Retraité <input type="radio"/> 7. Autre</p>	<p>13. Si 'Autre', précisez : _____</p> <p>14. Activité secondaire de l'enquêté(e)</p> <p>_____</p> <p>15. Migration aux champs en saison pluvieuse</p> <p><input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non</p> <p>16. Si oui, nombre de mois de migration saisonnière _____</p> <p>17. Situation matrimoniale</p> <p><input type="radio"/> 1. Marié <input type="radio"/> 2. Célibataire <input type="radio"/> 3. Veuf <input type="radio"/> 4. Divorcé</p> <p>18. Nombre de femmes _____</p> <p><i>Si l'enquêtée est une femme, noter le nombre de femmes qu'a son époux (= nombre de coépouses + elle-même)</i></p> <p>19. Niveau d'instruction _____</p> <p>20. Niveau d'instruction le plus haut de la famille vivant dans le ménage présentement _____</p> <p>21. Hébergement</p> <p><input type="radio"/> 1. Propriétaire <input type="radio"/> 2. Locataire <input type="radio"/> 3. Hébergé gratuit <input type="radio"/> 4. Hébergement de fonction</p> <p>22. Religion</p> <p><input type="radio"/> 1. Musulman <input type="radio"/> 2. Catholique <input type="radio"/> 3. Protestant <input type="radio"/> 4. Animiste <input type="radio"/> 5. Athé <input type="radio"/> 6. Autre</p> <p>23. Nombre d'hommes de plus de 15 ans dans le ménage _____</p> <p>24. Nombre de femmes de plus de 15 ans dans le ménage _____</p> <p>25. Nombre d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage _____</p> <p>Approvisionnement en eau</p> <p>26. Comment vous vous approvisionnez en eau?</p> <p><input type="radio"/> 1. Collecte soi-même ou un membre de la famille <input type="radio"/> 2. Délivré à domicile <input type="radio"/> 3. Les deux</p>
---	---

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

27. Mode de transport
 1. Pied 2. Vélo 3. Charrette à eau
 4. Ane 5. Autre
Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

28. Si autre mode de transport, précisez

La question n'est pertinente que si MODE DE TRANSPORT = (autre)

29. Réceptif de transport
 1. Seaux/bassines 2. Bidons 3. Barriques
 4. Canaris
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

30. Présence de puits dans la concession
 1. Oui 2. Non

31. Si oui, tarissement du puits
 1. Oui 2. Non
La question n'est pertinente que si Présence puits dans = (Oui)

Si oui, période de tarissement du puits

32. Mois du début

33. Mois de fin

Source d'approvisionnement principal en eau de boisson/cuisine

1 2 3 4 5 6 7 8

34. En saison sèche

35. En saison des pluies

Marigot/cours d'eau (1), Puits traditionnel (2), Puits moderne (3), PMH (4), Borne Fontaine (5), Source (6), Pluie (7), Autre (8).

36. Si 'Autre coché', précisez :
La question n'est pertinente que si SOURCE APPR PPAL SS = (autre) ou SOURCE APPR PPAL SP = (autre)

37. Lieu du point d'eau cité en saison sèche

38. Lieu du point d'eau cité en saison pluvieuse

Distance

1 2

39. Distance au point d'eau cité
Saison sèche (1), Saison pluvieuse (2).

Temps d'attente

41. Temps d'attente en saison sèche 1 2
Minimum (1), Maximum (2).

Temps consacré par jour à la collecte de l'eau

1 2

43. Le mari

45. Les femmes

47. Les enfants

49. Autre personnes

Saison sèche (1), Saison pluvieuse (2).

51. Avez vous une activité consommatrice d'eau?
 1. non 2. oui

52. Si 'oui', précisez laquelle:

En saison sèche, quel usage faites vous de votre eau selon la source

1 2 3 4 5 6

53. Marigot/cours d'eau

54. Puits traditionnel

55. Puits moderne

56. PMH

57. Source

58. Autre

Boisson/cuisine (1), Lessive (2), Vaisselle (3), Toilette (4), Bétail domestique (5), Activité commerciale (6).

En saison pluvieuse, quel usage faites vous de votre eau selon la source

1 2 3 4 5 6

59. Marigot/cours d'eau

60. Puits traditionnel

61. Puits moderne

62. PMH

63. Pluie

64. Source

65. Autre

Boisson/cuisine (1), Lessive (2), Vaisselle (3), Toilette (4), Bétail domestique (5), Activité commerciale (6).

66. Pourquoi n'allez-vous pas toujours vous approvisionner à la PMH ?

1. Temps d'attente 2. Distance 3. Pénibilité
4. Prix 5. Qualité de l'eau 6. Goût
7. Pas de PMH 8. Autre

Si la PMH n'est pas citée en saison pluvieuse

67. Si 'Autre', précisez :

La question n'est pertinente que si Cause non appr. PMH = 'Autre'

68. Distance à la PMH fonctionnelle la plus proche

Quantité d'eau totale amenée par jour

- | | 1 | 2 |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| 69. Marigot/cours d'eau | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 71. Puits traditionnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 73. Puits moderne | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 75. PMH | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 77. Source | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 79. Autre | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Saison sèche (1), Saison pluvieuse (2).

Quelle est la quantité d'eau de boisson/cuisine consommée chaque jour?

81. En saison sèche
82. En saison hivernale

Quelle est la quantité d'eau utilisée chaque jour pour vos autres activités ?

83. En saison sèche
84. En saison hivernale

85. Vous arrive-t'il d'acheter de l'eau?

1. Oui! 2. Non*

Aller à la question 66 pour les modalités marquées d'un ''*

Aller à la question 67 pour les modalités marquées d'un '1'

86. Si non Pourquoi?

Aller à la question 95 dans tous les cas

87. Si oui, qui paye l'eau?

1. Chef de ménage 2. Femme 3. Les deux
 4. Autre

Non dirigé

88. Si 'Autre', précisez :

Volume et dépense de l'eau achetée

- | | 1 | 2 |
|-------------------|----------------------|----------------------|
| 89. Volume acheté | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 91. Période | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 93. Prix total | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

En saison sèche (1), En saison pluvieuse (2).

Satisfaction**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre source principale d'approvisionnement en eau en saison sèche?**

- | | 1 | 2 | 3 | 4 |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 95. Temps d'attente | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 96. Distance parcourue | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 97. Quantité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 98. Prix payé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Pas du tout satisfait (1), Plutôt pas satisfait (2), Plutôt satisfait (3), Tout à fait satisfait (4).

Quel votre degré de satisfaction par rapport à votre source principale d'approvisionnement en eau en saison pluvieuse?

- | | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 99. Temps d'attente | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 100. Distance parcourue | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 101. Quantité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 102. Prix payé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Pas du tout satisfait (1), Plutôt pas satisfait (2), Plutôt satisfait (3), Tout à fait satisfait (4).

103. Motifs d'insatisfactions par rapport à votre approvisionnement en eau

1. Attente 2. Distance
3. Pénibilité d'extraction 4. Prix
5. Quantité 6. Qualité de l'eau
7. Goût de l'eau 8. Aucun*
9. Autre¹

Non dirigé, ordonné

104. Si 'autre', précisez

La question n'est pertinente que si Motifs insatisfactions = [Goût de l'eau]

105. Quelles sont les options vous permettant de lever cette insatisfaction?

1. Eau plus proche 2. Eau à domicile
3. BF 4. PMH
5. Eau moins chère 6. Eau gratuite
7. Eau plus propre 8. Ne sais pas
9. Autre

Non dirigé

106. Si autre, précisez

La question n'est pertinente que si Levée d'insatisfaction = (Ne sais pas)

107. Quelle est la distance acceptable pour aller chercher l'eau?

Niveau d'information**Comment jugez vous la qualité de l'eau**

- | | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 108. Puits traditionnels | <input type="radio"/> |
| 109. Puits modernes | <input type="radio"/> |
| 110. Marigot / rivière | <input type="radio"/> |
| 111. PMH | <input type="radio"/> |
| 112. Source (si une source existe) | <input type="radio"/> |

Très mauvaise (1), Plutôt mauvaise (2), Plutôt bonne (3), Très bonne (4), NSP (5).

113. Connaissez-vous des maladies liées à l'eau?

1. Oui 2. Non

114. Si oui, lesquelles?

1. Diarrhées 2. Bilharzioses
 3. Dermatoses 4. Vers de guinée
 5. Maux de ventre 6. Autre

Non dirigé

115. Si 'Autre', précisez :

La question n'est pertinente que si MALADIES LES QUELLES? = (autres)

116. Ou avez-vous eu ces informations?

1. Ecole
 2. Agent de santé
 3. radio
 4. Par les enfants
 5. Par les parents
 6. un projet
 7. Bouche à oreille
 8. N'a pas eu d'information
 9. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

La question n'est pertinente que si Maladies eau? = (Oui)

117. Si 'autre', précisez :

Non dirigé

118. Cas de diarrhées de vos enfants les trois derniers mois

1. Oui 2. Non

AEPS

Explications détaillées de l'AEPS, (avec support)

119. Connaissez vous ce qu'est une AEPS?

1. Oui 2. Non

120. Etes vous intéressé par un tel système dans votre village?

1. Non 2. Plutôt non 3. Plutôt oui
 4. Oui 5. Ne sais Pas

Dirigé

121. Pourquoi?

122. Etes vous prêt à contribuer pour la réalisation d'une AEPS dans votre village?

1. Oui 2. Non

123. Si non pourquoi?

124. Si oui, combien êtes vous prêt à participer pour l'acquisition d'une AEPS dans votre village?

Si une AEPS se construit dans votre village, quelle est votre opinion sur le coût de votre consommation par jour en eau de votre ménage en saison sèche

	1	2	3
125. 250 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
126. 200 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
127. 150 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
128. 100 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
129. 75 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
130. 50 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
131. 25 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
132. 10 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Trop cher (1), Acceptable (2), Abordable (3).

Si une AEPS se construit dans votre village, quelle est votre opinion sur le coût de votre consommation par jour en eau de votre ménage en saison pluvieuse

	1	2	3
133. 250 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
134. 200 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
135. 150 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
136. 100 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
137. 75 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
138. 50 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
139. 25 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
140. 10 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Trop cher (1), Acceptable (2), Abordable (3).

141. Combien êtes vous prêt à payer le seau ou bidon de 20L?

142. Combien êtes vous prêt à payer la barrique de 22DL?

Si une borne fontaine est à moins de 300 m de chez vous et que le prix soit de 10F le seau et 125F la barrique de 22DL? Combien de seau/barriques êtes vous prêt à payer?

	1	2
143. Nombre de recipients	<input type="text"/>	<input type="text"/>
145. Volume du récipient	<input type="text"/>	<input type="text"/>
147. Période	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Saison sèche (1), Saison pluvieuse (2).

Branchement à domicile (BP)

149. Avez vous déjà entendu parler des branchements à domicile?

1. Oui 2. Non

Explications du BP

150. Supposons que l'AEPS s'implante dans votre village, seriez vous intéressé par un branchement à domicile?

1. Non* 2. Plutôt non* 3. Plutôt oui
 4. Oui 5. Ne sais Pas

Aller à la question 162 pour les modalités marquées d'un '*'

165. Si 'Autre', précisez :

Quelle est votre opinion sur les coûts suivants d'un branchement à domicile

	1	2	3
151. 200 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
152. 175 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
153. 150 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
154. 125 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
155. 100 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
156. 75 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
157. 50 000 FCFA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Trop cher (1), Acceptable (2), Abordable (3).

158. Si VAP BP < 50000, combien êtes vous prêt à payer pour obtenir un branchement à domicile?

Ne demander que si la réponse à la question précédente est en dessous de 50 000 FCFA

159. Supposons que le branchement à domicile coûte 150 000 FCFA, allez vous

1. Payer comptant
 2. Refuser de payer
 3. Economiser
 4. Emprunter
 5. Payer par tempérament

Dingé

160. Si 'Economiser' ou 'Par tempérament', combien de mois seraient nécessaires

La question n'est pertinente que si Mode paiement BP = (Refuser de payer, Emprunter)

161. Supposons que vous allez avoir un branchement à domicile, seriez vous intéressé par la revente de l'eau au voisinage?

1. Oui 2. Non 3. NSP

Habitat et indice de richesse

162. Matériau habitat principal

1. Banco
 2. Banco enduit de ciment
 3. Briques en ciment ou en pierre taillée
 4. Autre

163. Si 'Autre', précisez :

164. Equipement sanitaire dans votre concession

1. Latrine 2. Puits perdus 3. Douche
 4. Aucun 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

166. Avez vous une connexion électrique

1. SONABEL ou Coopérative
 2. à partir d'un voisin
 3. pas de connexion électrique

Nombre des biens suivants que le ménage possède

167. Vélo
168. Mobyette/moto
169. Voiture
170. Radio/cassette/chaîne
171. Télévision
172. Ventilateur
173. Réfrigérateur
174. Lampe à pétrole
175. Batterie
176. Plaque solaire
177. Groupe électrogène
178. Maison en toile
179. Charrette à traction animale
180. Charrette à eau
181. Barrique
182. Téléphone/cellulaire

Nombre de tête de bétail

	1	2
183. Bœufs de trait	<input type="text"/>	<input type="text"/>
185. Autres bœufs	<input type="text"/>	<input type="text"/>
187. Moutons	<input type="text"/>	<input type="text"/>
189. Chèvres	<input type="text"/>	<input type="text"/>
191. Anes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
193. Pores	<input type="text"/>	<input type="text"/>

*Dans votre concession (1), hors concession (2).***Enquêteur****195. Nom de l'enquêteur**

1. Aidara A 2. Gomina D. 3. Kambire S.
 4. M.Kone 5. Meda W. 6. Millogo A.
 7. S.Omar 8. S.Hyacinthe 9. A.Kam
 10. T.Drissa 11. T.Porna

196. Temps d'enquête

FOCUS GROUPE

Date de l'enquête : _____

Enquêteurs : _____

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Diagnostic

Outils

Identification

I. Présentation / décontraction

II. Problèmes et priorités du village

III. Approvisionnement en eau

- Pratiques et usages (source, qui, comment, qualité...)
- Perception, opinion et degré de satisfaction
- Solutions envisagées

IV. Hygiène et sensibilisation

- Qualité de l'eau :
 - i. Perception de la qualité de l'eau et importance donnée
 - ii. Définition de l'eau potable, avantages de l'eau potable et conséquences de l'eau non potable
 - iii. Facteurs de pollutions
- Maladies d'origine hydrique : connaissance et existence
- Mesures à prendre

V. Gestion de l'eau

- Structures de gestion (qui, pratiques, appréciation...)
- Mode de gestion (fonctionnement, tarification, appréciation, autres solutions...)
- Perception, opinion sur la vente de l'eau
- Qui paye l'eau dans le ménage

VI. AEPS

- Connaissance de l'AEPS (technique, fonctionnement, atouts et contraintes)

Précisions de l'animateur sur l'AEPS

- Les contraintes de l'AEPS (opinion et solutions envisagées...)
- Favorable à l'installation d'une AEPS
- Vision de nouveaux métiers

Population cible*	Quartier	Nombre de participants

* Femmes mariées, célibataires, mixtes ; Jeunes 18/25 ans...

Zone				TOTAL
Quartier				
Surface ou longueur (km2 ou km)		S		
		L		
Population	Population			
	Densité surfacique (hab/km2) ou Densité linéaire (Hab/km)		S	
			L	
	Nombre de concession			
	Nombre de ménage			
	Nombre de personnes par ménage			
	Hommes (+ de 15 ans)			
	Femme (+ de 15 ans)			
Enfant (moins de 15 ans)				
Ressources hydriques	Nombre de puits traditionnels fonctionnels			
	Nombre de puits modernes fonctionnels			
	Autre ressource présente			
	Nombre de mois de tarissement		min	
			max	
	Profondeur eau		min	
			max	
	Nombre de PMH total			
	Nombre de PMH fonctionnel			
	Volume pompé /j		SS	
			SH	
	N° PMH forage > 10 m3/h			
	Nombre de PEA/AEPS total			
	Nombre de PEA/AEPS fonctionnels			
	Volume pompé /j		SS	
SH				
Débit forage				

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

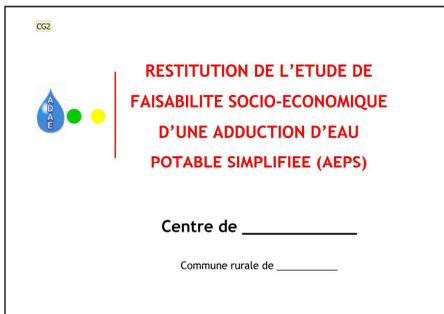
Planification

Outils

Diagnostic

Identification

Indicateur	Indice
1. Le potentiel économique	
Population du village	Nombre d'habitants
Niveau de développement de la ville	Niveau 1 à 5
Structuration de l'habitat	Niveau 1 à 5
Potentiel économique	Niveau 1 à 5
Cohésion sociale	Niveau 1 à 5
Capacité de gestion	Niveau 1 à 5
Activités / Eau	Nombre, type et dynamisme
Compétences disponibles	Electromécanicien...
2. Le niveau de concurrence des ressources en eau alternatives	
Besoin en eau	Nombre d'hab. par PEM fonctionnel
Concurrence	Nombre de puits traditionnels
	Tarissement puits traditionnels
	Autres ressources alternatives
	Tarissement ressources alternatives
	Nombre de puits modernes
	Tarissement puits modernes
	Nombre PEM
	Nombre PEM fonctionnels
	Volume pompé par jour
	Fréquentation PEM
3. La recevabilité de la demande villageoise	
<u>A niveau du village</u>	
Acceptation de la vente de l'eau	Oui / Non
Acceptation des conditions VREO	Oui / Non
Harmonisation	Type d'harmonisation choisi
Justification de la demande	Niveau 1 à 5
<u>Au niveau des habitants</u>	
Demande solvable	m ³ /village
Volonté de payer	l/j/hab.
	FCFA/mois
	Nombre de branchements particuliers
	FCFA/branchement particulier
Capacité de payer	Indice de richesse
Effort fourni / approv en eau potable	Distance
	Extraction
	Prix
Usages eau potable	Boisson, nourriture, corps, lessive...
4. La rentabilité de la future AEPS	
Coût de revient de l'eau	FCFA/m ³
Seuil de rentabilité à 500 FCFA/m ³	Année

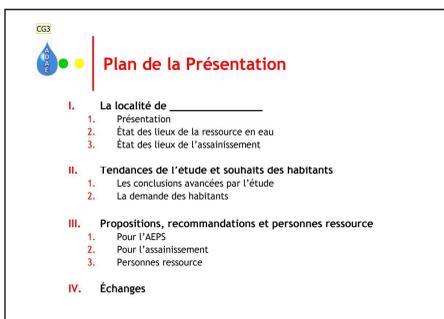
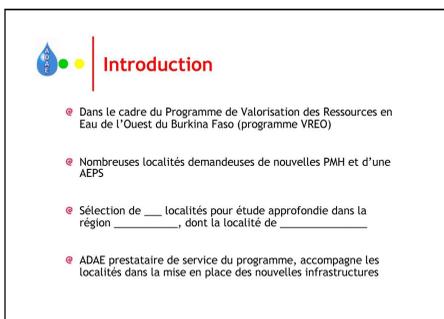


Le présent document méthodologique propose une trame - type pour la restitution d'une étude de faisabilité socio-économique d'une adduction d'eau potable simplifiée (AEPS), deux scénarios sont alors possibles :

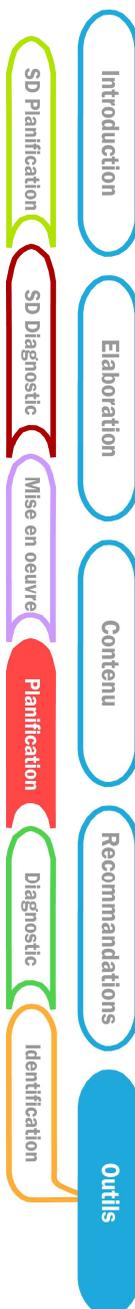
1. Le site est viable pour l'implantation d'une AEPS,
2. Le site n'est pas viable.

Les deux cas de figures sont traités ici, il est nécessaire de bien suivre les annotations (en haut à gauche) et les commentaires (en bas).

Pour les diapositives communes, aucune remarque particulière n'est proposée. Enfin, toutes les informations présentées ici sont entièrement disponibles dans le rapport définitif réalisé par l'ADAE.



Plan de la restitution lorsque la localité est déclarée éligible à une AEPS par l'ADAE.



CG4



Plan de la Présentation

- I. La localité de _____
 1. Présentation
 2. État des lieux de la ressource en eau
 3. État des lieux de l'assainissement
- II. Tendances de l'étude et souhaits des habitants
 1. Les conclusions avancées par l'étude
 2. La demande des habitants
- III. Propositions et recommandations pour l'AEPS
- IV. Échanges

Plan de la restitution lorsque la localité est déclarée inéligible à une AEPS par l'ADAE.



I. La localité de _____



I.1. Présentation (1)

⊗ [Situation administrative de la localité] dans la province du _____.

⊗ **Accessibilité**

[Situation géographique de la localité].

[Accessibilité de la localité].

⊗ **Démographie**

_____ habitants (estimation, zone d'étude lors de l'enquête).

CCS

I.1. Présentation (2)

- Ethnies**

[Ethnies de la localité, majoritaires, autochtones, minoritaires].
- Religions**

_____ les plus nombreux ([proportion]), puis _____ et _____, [Édifices religieux].
- Pouvoir traditionnel**

Un chef de village et chef de terre, garants des traditions.
- Pouvoir administratif et politique**

Un préfet et un maire [si la localité n'est pas chef-lieu, préciser].

Si certains édifices religieux n'ont pas pu être recensés, il est nécessaire dans le commentaire de demander des précisions aux participants.

CCS

I.1. Présentation (3)

- Urbanisation**

_____ km le long de _____ et sur _____ km de _____.

[Carte de terroir de la localité]

Densité de population : _____ hab./km².

[Nombre de quartier ou secteur, et situation sur la carte] :

 - Quartier 1,
 - Quartier 2,
 - Quartier 3.

Les quartiers ou secteurs sont situés sur la carte à l'aide de flèches, qui peuvent être animées ou non.

Lorsque la présentation ne peut se faire de manière informatisée, c'est la carte de terroir présentée ici qui sert de support (grand format, sur papier) à l'ensemble de la restitution orale.

CCS

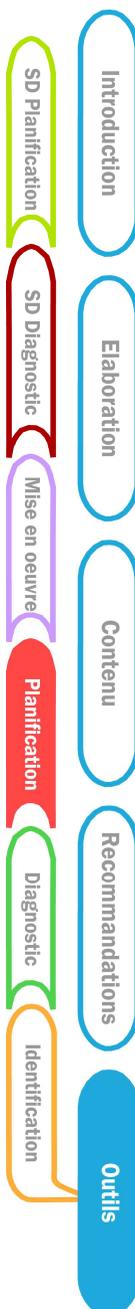
I.1. Présentation (4)

- Services administratifs**

[Énumération des équipements administratifs].
- Éducation et santé**

[Énumération des établissements scolaires, avec leur capacité, et des établissements de santé].
- Institution financière**

[Présente ou non dans la localité, à quelle distance...]



Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification



1.1. Présentation (5)

• Organisations socioprofessionnelles et culturelles

Nombreuses organisations sociocollectives dont :
[Énumération des organisations telles que les GPC, APE, etc.]

[Liste des ONG intervenant dans la localité]

• Recettes collectives

[Lorsque l'information est disponible, préciser de quelle manière sont récoltées les recettes locales. Autrement, la diapo est uniquement consacrée aux organisations socioprofessionnelles et culture(les)]



1.1. Présentation (6)

• Potentiel économique

Agriculture (*(proportion)*), commerce et élevage.
___% des agriculteurs pratiquent une agriculture de rente.
___ migre aux champs pendant la saison pluvieuse.

Marché tous les ___ jours.
Petite activité marchande quotidiennement sur la place du marché.

___ boutiques
___ petites entreprises d'artisanat,
___ personnes revendent l'eau en bassine ou en barrique.

Activités consommatrices d'eau : ___ restaurants, ___ kiosques, ___ buvettes, des vendeurs de jus et ___ porcheries. Concentration dans les quartiers de _____.

Dans cette énumération des activités économiques, il se peut que certaines informations soient manquantes (comme le type d'agriculture de rente pratiquée). Il ne faut alors pas hésiter à aussi à demander des précisions aux participants.

D'autre part, il est à préciser que les activités économiques citées représentent les activités économiques principales des personnes interrogées.



1.2. État des lieux de la ressource en eau (1)

• Points d'eau potable

- Forages équipés de PMH
 - [Énumération des conclusions mises en avant par l'étude dans le paragraphe du même nom]
 - _____
 - _____
- Revendeurs d'eau : ___ recensés.

Dans certaines localités, les PMH sont les seuls points d'eau considérés comme potable. Dans ce cas, il est tout de même nécessaire de préciser qu'il n'y a pas de revendeur d'eau dans la localité.

CG9

1.2. État des lieux de la ressource en eau (2)

- Points d'eau non potable
 - Puits modernes
 - : — permanents et — non fonctionnels,
 - Très fréquents malgré une qualité de l'eau douteuse ([localisation]).
 - Puits traditionnels
 - recensés,
 - Utilisés pour tous les usages et non aménagés (vulnérabilité de l'eau).
 - Autres ressources alternatives
 - cours d'eau et quelques marigots, [[fréquentation]].

La diapositive suit toujours le plan de l'étude de faisabilité.

CG10

1.2. État des lieux de la ressource en eau (3)

- Synthèse par zone
 - Une desserte inégale en eau potable : [localisation] ont suffisamment de point d'eau potable par rapport à leur population, les autres zones sont déficitaires.
 - Une concurrence variable en eau non potable :
 - Très forte en zones B, C et E ([correspondance avec les quartiers ou secteurs]),
 - Concurrence forte dans la zone D ([correspondance]),
 - Concurrence faible dans la zone A ([correspondance]).

La diapositive reprend les conclusions du paragraphe du même nom, de façon plus synthétique si cela est nécessaire.

CG11

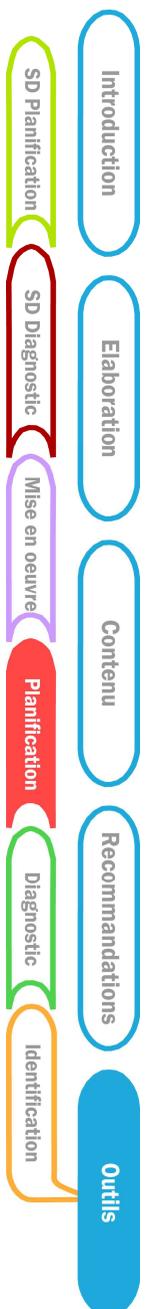
1.2. État des lieux de la ressource en eau (4)

CONCURRENCE MUYENNE AVANT L'AMENAGEMENT NON POTABLE

CONCURRENCE ZONE DIRECTEMENT AVEC EXPLORATION NON POTABLE

Si la synthèse par zone s'avère relativement complexe à expliquer, notamment au niveau des localisations, une illustration cartographique peut alors être utilisée, avec ou sans animation.

Elle n'a été nécessaire que dans un seul cas, pour bien mettre en avant l'opposition de certains quartiers de la localité quant au taux d'eau potable par personne et à la concurrence avec les autres sources.



CG12



I.3. État des lieux de l'assainissement

- Taux d'équipement sanitaire _____

1 ménage sur _____ possède une latrine traditionnelle (proportion) ou un puits perdu.

- Aménagement d'infrastructures sanitaires lié à la typologie de l'habitat

- _____ pratiques et sensibilisation à l'hygiène

Révétees par le taux d'équipement sanitaire, et la nature des équipements présents.

Pour certaines études, il peut ressortir que l'aménagement d'infrastructures sanitaires est lié à la typologie de l'habitat. Cette information nécessite alors un commentaire, dont un exemple est donné en bas.



II. Tendances de l'étude et souhaits des habitants

CG13



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (1)

- Besoin de nouveaux points d'eau potable sur l'ensemble de la localité

- Réel besoin d'augmenter le nombre de points d'eau potable à _____, surtout dans les quartiers centraux.

- Concurrence en ressource alternative présente surtout dans les zones présentant un déficit en point d'eau potable.

Pour mieux cerner les différences de "conclusions avancées par l'étude" entre un site éligible et un site non éligible, nous allons comparer les diapositives se rapportant à cette partie.

Celle-ci correspond à un site éligible à une AEPS.

CG14



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (1)

- Déficit avéré en points d'eau potable, notamment dans la zone du centre-ville
- Concurrence en ressources alternatives très forte, ce qui engendre un abandon des PMH en saison pluvieuse
- Faible niveau de sensibilisation de la population en hygiène et santé de l'eau

➤ FACTEURS PREJUDICABLES AU BON FONCTIONNEMENT D'UNE AEPS

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

CG15



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (2)

- ___% des ménages consomment de l'eau non potable
- Pression très forte aux points d'eau en saison sèche
- Volonté confirmée des habitants à contribuer aux investissements et à payer l'eau
- Viabilité de l'AEPS reconnue sous conditions

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.
Les conditions de réalisation de l'équipement seront détaillées plus loin dans les recommandations proposées par l'ADAE.

CG16



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (2)

- La moitié des ménages utilisent principalement de l'eau potable pour l'eau de boisson/cuisine en saison sèche, un quart en saison pluvieuse
- Pression très forte aux points d'eau potable en saison sèche
- Volonté confirmée des habitants à contribuer aux investissements, mais très faible pour payer l'eau (consommation)
- L'ADAE déclare que _____ n'est pas un site viable pour la réalisation d'une AEPS. Cependant, le programme VREO n'est pas opposé à cette réalisation

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

Suite au verdict rendu par l'ADAE, le programme VREO décide seul de suivre ou non les recommandations de la maîtrise d'oeuvre sociale.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

CG17



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (3)

- Analyse financière
 - Coût de revient de l'eau : au moins 500 FCFA par m³
 - Types d'harmonisation recommandés :
 - Monopole de l'AEPS (solution la plus viable économiquement)
 - Tarification unique aux PMH et aux bornes fontaines (solution la plus pratique)

Cette diapositive correspond à un site éligible pour une AEPS.

CG18



II.1. Les conclusions avancées par l'étude (3)

- Analyse financière
 - Coût de revient de l'eau : environ 730 FCFA par m³ distribué.
 - Viabilité financière du site impossible à court et moyen termes, l'ADAE recommande la réalisation de nouvelles PMH au centre de la localité

Cette diapositive correspond à un site non éligible pour une AEPS.

CG19



II.2. La demande des habitants (1)

- Motifs d'insatisfaction du ménage par rapport à sa source d'approvisionnement en eau
 - Temps d'attente
 - Distance parcourue
 - Non négligeables : quantité d'eau, pénibilité d'extraction et qualité de l'eau.
- Raisons de la non fréquentation de la PMH
 - concerne ___% des ménages, à cause de la distance (___%) et du temps d'attente (___%).

Concernant la demande des habitants, les conclusions sont toujours tirées de l'étude de faisabilité, mais ne portent pas toutes un jugement sur l'éligibilité du site à une AEPS.

Certaines diapositives de ce titre sont donc communes aux deux options. Les motifs d'insatisfaction sont donnés ici à titre d'exemple, ils peuvent changer en fonction des localités.

CC20



II.2. La demande des habitants (2)

• Niveau d'information et de sensibilisation

- **Appréciation de la qualité de l'eau** : bonne perception selon sa provenance.
- **Connaissance des maladies d'origine hydrique** : très bonne connaissance.

Cette diapositive correspond à un site où le niveau d'information et de sensibilisation à la santé, à l'hygiène et à l'assainissement est mauvais.

CC21



II.2. La demande des habitants (2)

• Niveau d'information et de sensibilisation

- **Appréciation de la qualité de l'eau** : Mauvaise perception selon sa provenance.
- **Connaissance des maladies d'origine hydrique** : Mauvaise connaissance, Environ la moitié des personnes interrogées n'ont reçu aucune information à ce sujet.

Cette diapositive correspond à un site où le niveau d'information et de sensibilisation à la santé, à l'hygiène et à l'assainissement est mauvais.

CC22



II.2. La demande des habitants (3)

• Facteurs déterminants dans le choix de la source d'approvisionnement en eau

- **Temps d'attente** comme difficulté réelle vécue par les ménages qui s'approvisionnent aux PMH
- **Distance parcourue** discriminante pour la fréquentation de la PMH
- **Quantités d'eau** collectées satisfaisantes pour l'approvisionnement à la PMH
- **Puits traditionnels** : satisfaction dans le temps d'attente et la distance parcourue (proximité), mais grande insatisfaction sur la qualité de l'eau et la « qualité du service » (pénibilité d'extraction)

Cette diapositive regroupe les facteurs déterminants dans le choix de la source d'approvisionnement en eau. Les conclusions sont tirées du commentaire de la matrice de corrélation proposée dans l'étude de faisabilité.

Les facteurs sont donnés à titre d'exemple, leur prépondérance peut évoluer selon les localités.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification

CG23



III. Propositions, recommandations et personnes ressource

Cette diapositive correspond à un site
éligible à une AEPS.

CG24



III. Propositions et recommandations pour l'AEPS

Cette diapositive correspond à un site
non éligible à une AEPS.

CG25



III.1. Pour l'AEPS (1)

- CONCLUSION : _____ est éligible à une AEPS
- Cette AEPS sera réalisée si les forages sont concluants (débit d'au moins 5 m³/h)
- Équilibre financier nécessaire, sous conditions
 - Bonne répartition des bornes fontaines
 - Harmonisation de la gestion des points d'eau potable
 - Assistance financière et technique dans le cadre de l'exploitation du système

Cette diapositive correspond à un site
éligible à une AEPS.

CC26



III. Propositions et recommandations pour l'AEPS (1)

- **CONCLUSION :** _____ n'est pas un site viable pour une AEPS
- *Cependant, le programme VREO n'est pas opposé à cette réalisation, et les forages doivent être concluants (débit d'eau moins 5 m³/h)*
- *Viabilité financière du site non assurée*
 - Très forte concurrence des ressources alternatives
 - Faiblesse attendue des consommations
 - Faible niveau de sensibilisation des habitants en hygiène et santé de l'eau
 - Critères économiques, démographiques et sociaux négatifs pour la pérennité de cet ouvrage hydraulique relativement complexe

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

Suite au verdict rendu par l'ADAE, le programme VREO décide seul de suivre ou non les recommandations de la maîtrise d'oeuvre sociale.

CC27



III.1. Pour l'AEPS (2)

- **Recommandations**
 - Satisfaction des critères de la demande solvable (zone d'action favorable à l'AEPS)
 - Application de règles de gestion strictes (structure unique, devenir des PMH, appui conseil à la gestion)
 - Mise en oeuvre d'un marketing social de l'eau continu (actions de formation, supports pédagogiques, panneaux d'information)

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.

Les recommandations sont tirées de la conclusion de l'étude de faisabilité socio-économique.

CC28



III. Propositions et recommandations pour l'AEPS (2)

- **Facteurs pouvant avoir des effets positifs à long terme**
 - Population importante dans la zone d'étude,
 - Réalisation d'un projet de lotissement,
 - Réalisation d'un projet de bitumage sur la route,
 - Adoption du système de gestion partagée proposé par l'ADAE.

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

Dans certains cas, le site peut présenter des conditions favorables à une AEPS sur le long terme. Il est donc important pour les habitants de leur montrer

CCSP



III.1. Pour l'AEPS (3)

• Mesures d'accompagnement

- Restitution de l'étude
- Réalisation d'un SDLAEP, conjointement avec les habitants et les responsables administratifs et coutumiers, ayant pour objet :
 - de définir les actions à mener par zone à court, moyen et long termes,
 - de situer le lieu d'implantation des bornes fontaines (implantations sociales),
 - de définir le système de gestion et ses règles.
- Appui à l'installation de la structure de gestion
- Appui au choix du personnel d'exploitation
- Formation de la structure de gestion et du personnel d'exploitation

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.

CCSP



III. Propositions et recommandations pour l'AEPS (3)

• Recommandations

- Réparation de la pompe non fonctionnelle par les habitants
- Gestion de tous les points d'eau par une structure unique
- Vente au volume au niveau des PMH

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

CCSP



III.2. Pour l'assainissement

• Priorité à l'information et à la formation

- Mise en œuvre d'un **marketing social de l'assainissement** continu, parallèle au marketing social de l'eau
- Rôle prépondérant du CSPS dans la mise en place d'outils d'information et de formation

Les recommandations pour l'assainissement ne concernent que les sites éligibles à une AEPS.

CC32



III.3. Personnes ressource

- Monsieur Le Maire
- Monsieur Le Préfet
- Le Chef de village
- Le Chef de terre
- Le CSPS
- La DRAHRH du _____
- Le Conseil municipal
- Les responsables des communautés religieuses
- Les responsables des structures socio-économiques (GPC)
- Les directeurs des écoles
- L'ONG _____

Les recommandations pour les personnes ressource ne concernent que les sites éligibles à une AEPS.

CC33



IV. Échanges

Les échanges concernent tous les sites où se déroule la restitution. Cependant, pour les sites non éligibles à une AEPS, les échanges ne porteront que sur la restitution elle-même.

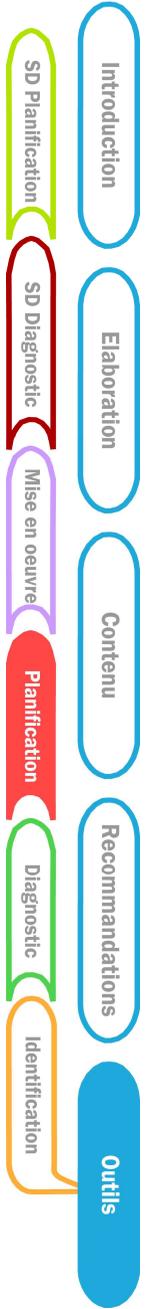
CC34



IV.1. A propos de la restitution

- Questions et précisions sur le contenu de la restitution
- Questions sur le chemin parcouru et l'ADAE
- Questions sur l'état des lieux de la localité
- Questions sur les résultats de l'étude et la demande des habitants
- Questions sur les propositions et les recommandations

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.



CC35



IV. Échanges

- *Questions et précisions sur le contenu de la restitution*
- Questions sur le chemin parcouru et l'ADAE
- Questions sur l'état des lieux de la localité
- Questions sur les résultats de l'étude et la demande des habitants
- Questions sur les propositions et les recommandations

Cette diapositive correspond à un site non éligible à une AEPS.

CC36



IV.2. Les prochaines étapes (1)

- *Prochaines étapes pour l'installation de l'AEPS*
- Réunions et entretiens auprès des usagers et des personnes ressource pour la préparation du Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable (SDLAEP) (des aujourd'hui et pendant plusieurs semaines)
- Mise en place d'une AUE consensuelle (très court terme)
- Proposer par l'AUE à l'ADAE des lieux possibles d'implantation des nouvelles BF (implantations sociales provisoires, très court terme)
- Confirmation ou non des implantations des BF par les techniciens

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.

CC37



IV.2. Les prochaines étapes (2)

- *Prochaines étapes pour l'installation de l'AEPS (suite)*
- Mobilisation financière auprès de l'AUE pour constituer au minimum un fond de roulement s'il n'est pas encore effectif
- Choix par l'AUE et la municipalité du type de gestion envisagée (monopole de l'AEPS, tarification unique)
- Proposition d'un SDLAEP, recueil des avis, modification et approbation officielle par la municipalité (court terme)
- Choix du personnel d'exploitation par l'AUE et approbation par l'ADAE (moyen terme)

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.

CGSR



IV.2. Les prochaines étapes (3)

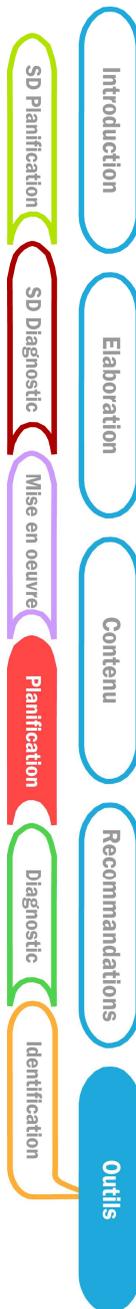
- Prochaines étapes pour l'installation de l'AEPS (suite)
- Formation du personnel de gestion et d'exploitation par l'ADAE (moyen terme)
- Informations et formations par le CSPS sur l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement (moyen terme)
- Premiers travaux pour l'AEPS (moyen terme)
- Réception provisoire des installations réalisées (moyen terme)

Cette diapositive correspond à un site éligible à une AEPS.



Ani fe !

Merci de votre attention !





Association pour le
Développement des
Adductions
d'Eau Potable dans la région de Bobo-Dioulasso

Compte-rendu du _____ [Date]

Restitution de l'étude de faisabilité socio-économique
de l'AEPS à _____

Les paragraphes rédigés ont été laissés ici à titre d'illustration. Une adaptation pour chaque localité et chaque contexte est bien évidemment indispensable.

I. Liste des organisations représentées

Les personnes ressource présentes, ainsi que les équipes d'animation venues restituer, représentaient les organisations socioprofessionnelles et culturelles suivantes :

-
-
-

II. Déroulement de la restitution

a. Présentation de la séance

Le préfet, puis le premier adjoint au maire, ont d'abord introduit la séance de restitution du jour, en saluant les personnes présentes et en leur souhaitant la bienvenue. Il a

expliqué l'objet de la rencontre du jour, avec les membres de l'équipe MOS de l'ADAE, et a présenté le déroulement de la séance.

Le responsable de l'animation de l'équipe MOS, M. Daouda SANON, a alors pris la parole à son tour, en Français puis en Dioula. Il a présenté les principaux objectifs techniques de l'ADAE, l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau, prestataire de service du programme VREO, ainsi que les membres de l'équipe qui avaient fait le déplacement à _____. Il a enfin remercié les personnes ressource de s'être déplacées, avant d'expliquer plus en détails le contenu de la séance de restitution.

Les différentes personnes présentes ont alors fait circuler et rempli une liste de présence, disponible en annexe du présent document.

Enfin, la restitution de l'étude elle-même a été présentée conjointement en Français par Mlle Céline GROSSI, stagiaire au sein de l'ADAE, et en Dioula par M. Daouda SANON.

Il est important de noter la présence massive des femmes de _____ lors de cette restitution malgré la tenue du Marché hebdomadaire. Cela dénote l'engagement de celles-ci pour la résolution de la question de l'eau potable dans la localité de façon durable.

a. Contenu de la restitution

Diapositives présentées informatiquement ou oralement lors de la restitution (se reporter au modèle de restitution – type).

b. Précisions demandées

Lors de la restitution, il a été demandé aux officiels, ainsi qu'aux personnes ressource, des précisions concernant les lieux de culte, le potentiel agro-pastoral, les édifices administratifs et les ONG intervenant dans la localité. Ces questions n'ont pu être précisées lors de la restitution. Il sera alors nécessaire de la faire lors des enquêtes d'accompagnement de la mise en place de l'AEPS, si la localité accepte son implantation.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

I. Questions posées et réponses

Peu de questions ont été posées durant cette restitution. Par contre, de nombreuses remarques ont été faites sur la bonne nouvelle de la venue de l'AEPS. On peut cependant noter qu'il a été précisé que 300.000 FCFA avaient déjà été déposés sur un compte, rassemblés lors du projet BAD 500 forages ensuite abandonné. Nous attendons toujours le reçu attestant de ce dépôt.

Enfin, pour compléter la participation à l'installation de l'AEPS, les habitants ont souhaité savoir s'ils pouvaient faire appel à des soutiens extérieurs.

II. Clôture de la séance

Après cette restitution, accompagnée de questions et réponses, le préfet et le premier adjoint au maire de _____ ont clôturé la séance et ont tenu à remercier de nouveau toutes les personnes présentes de s'être déplacées ce jour-là.

ANNEXE

Liste de présence - Restitution de _____ - _____ [Date]

	Nom et prénom	Structure ou profession
01		
02		
03		
04		
05		
...		

FICHE D'IMPLANTATION SOCIOTECHNIQUE D'UNE BORNE FONTAINE

NUMERO OU NOM DONNE A LA BORNE-FONTAINE : _____

Association d'Usagers de l'Eau : _____

Statut : _____

Village de : _____

Commune de : _____

Province: _____

Région : _____

Animateur : _____

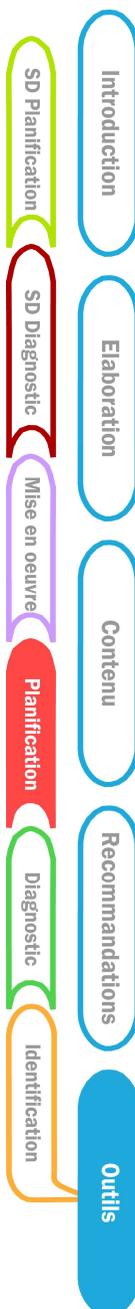
Date : _____

Par la présente l'Association d'Usagers de l'Eau ci-dessus atteste que c'est sur une base consensuelle que le(s) site(s) ont été proposé(s) en vue de l'implantation de la borne fontaine et de son raccordement au château d'eau par le programme VREO.

Il reste entendu que le choix est provisoire en attendant d'être confirmé par l'équipe technique du programme habilité à cet effet.

Sites préférentiels	Localisation dans UC et Coordonnée GPS	Concession la plus proche	Personne à contacter sur le terrain
SITE N°1		Nom du chef de concession / ménage : Distance avec concession/ménage.....	- -
SITE N°2		Nom du chef de concession / ménage : Distance avec concession/ménage.....	- -

Observation(s) particulière (s) : _____



BUREAU PROVISoire DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU POUR L'AEPS

Village de : Commune de :

Province : Région :

Date :

Fonction	Nom (s) et Prénom (s)	Sexe		Niveau d'instruction		Age	Observations (Est il déjà dans une structure ? Si oui laquelle)
		M	F	Lettré Niveau études	Alphabétisé (e)		
Président(e)							
Président adjoint							
Secrétaire Général							
Secrétaire adjoint							
Trésorier Général							
Trésorier adjoint							
1 ^{er} Responsable Hygiéniste							
Adjoint au 1 ^{er} Hygiéniste							
2 ^{ème} Responsable Hygiéniste							
Adjoint au 2 ^{ième} Hygiéniste							

Information financière sur l'AUE

N° et date du récépissé d'ouverture de compte :

N° du compte ouvert :

Montant domicilié : à la date du.....

Nom et lieu de l'institution financière d'accueil :

La Régie directe

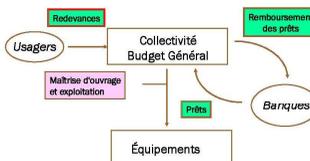
1er mode

Régie simple

Caractéristiques principales

- Budget général,
- Pas de personnalité morale ni
- D'autonomie financière
- Personnel de droit public

La régie directe (ou régie simple)



Avantages et inconvénients de la Régie directe

- **Avantages:**
 - Maîtrise municipale des décisions
 - Garantie d'application des choix politiques
- **Inconvénients**
 - Absence de connaissance et de maîtrise des coûts
 - Rigidité de la comptabilité publique,
 - Lourdeurs du statut du personnel territorial

La Régie « autonome »

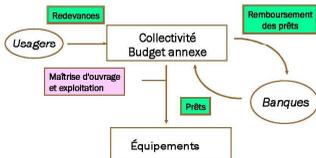
2ème mode

Régie dotée de la seule autonomie financière

Caractéristiques principales

- Budget annexe
- Autonomie financière
- Pas de personnalité morale
- Personnel de droit public

La régie dotée de la seule autonomie financière



Avantages et inconvénients de la régie autonome

- Mêmes avantages que pour la Régie directe (*Maîtrise municipale des décisions, garantie d'application des choix politiques*)
- Mêmes inconvénients (atténués) que la Régie directe (*Absence de connaissance et de maîtrise des coûts, Rigidité de la comptabilité publique, lourdeurs du statut du personnel territorial*)

La Délégation de services publics...

...est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats du service.

Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

(art. L. 14116-1; CGCT)

POURQUOI DELEGUER ?

AVANTAGES RECHERCHES

- Apport de capitaux et/ ou de savoir-faire
- Réduction de la charge pour les finances publiques
- Normalisation des relations entre la personne publique et les entreprises du secteur productif

POURQUOI DELEGUER ?

AVANTAGES RECHERCHES

1. Développement de la concurrence
2. Démantèlement de monopoles rentiers
3. Fixation d'obligations de résultats plutôt que de moyens
4. Amélioration de la productivité et de la qualité des services
5. Passage à une notion de client, et non plus d'usager
6. Transfert possible de la responsabilité de maîtrise d'ouvrage

POURQUOI DELEGUER ?

OBSTACLES RENCONTRES

- Argument de la perte de souveraineté
- Argument du patrimoine national bradé
- Suppressions d'emploi pour réduire les coûts de production
- Remise en cause d'intérêts particuliers
 - employés clients fournisseurs

Un service public peut-être délégué à:

- Une entité privée
(société commerciale, association, groupement d'intérêt économique)
- Un organisme mixte
(société d'économie mixte locale, groupement d'intérêt public)
- Un organisme public
(établissement public, régie communale ou intercommunale pour le compte de collectivités autres que celles de rattachement)
- La société civile

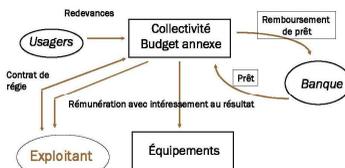
Les principaux types de délégation

- La Régie intéressée
- La Gérance
- L'affermage
- La Concession

La Régie intéressée

- Le régisseur gère pour le compte du délégant le service public qui lui est confié contre une rémunération, versée par la collectivité délégante,
- Cette rémunération est assise sur le chiffre d'affaires réalisé et complétée par un intéressement aux bénéfices ou une prime de productivité

Le service public géré en régie intéressée



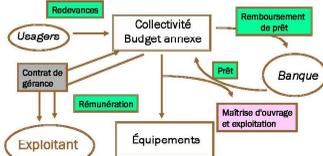
Avantages et inconvénients de la Régie intéressée

- Avantages:**
 - La collectivité assure réellement la responsabilité du service
 - Par son système de rémunération, le régisseur est plus motivé.
- Inconvénient:** L'investissement et le risque financier reposent sur la collectivité

La Gérance

- La collectivité confie à une entreprise l'exploitation d'un service public, lui remet les équipements ou matériels nécessaires et contrôle l'activité de cette dernière.
- Le gérant reçoit de la collectivité une rémunération forfaitaire et reverse à la collectivité les redevances perçues auprès des usagers.

Le service public en gérance



Avantages et inconvénients de la gérance

- Avantage:** La collectivité assure réellement la responsabilité du service
- Inconvénients:**
 - L'investissement et le risque financier reposent sur la collectivité
 - Le gérant est peu motivé par les résultats obtenus

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

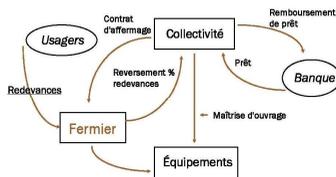
Outils

Identification

L'Affermage

- Le fermier reçoit de la collectivité délégante les installations et infrastructures nécessaires à l'exécution de sa mission.
- Le fermier les exploite à ses risques et périls, se rémunère sur l'utilisateur et peut verser une redevance à la collectivité délégante.

Le Service public affermé



AFFERMAGE (1)

1. La collectivité affermante, maître d'ouvrage, finance la construction, le renouvellement et l'extension du bien.
2. Elle reste propriétaire des (grands) investissements.
3. Les frais de fonctionnement et le risque d'exploitation sont à la charge du fermier, qui se rémunère sur les usagers.

AFFERMAGE (2)

4. Il verse à la collectivité affermante une "surtaxe" qui permet à celle-ci de faire face aux charges de renouvellement, d'investissement et, le cas échéant, rémunère le droit d'exploitation exclusive.
5. Les investissements courants (d'exploitation) restent en général à la charge du fermier qui en est propriétaire.

Avantages de l'affermage

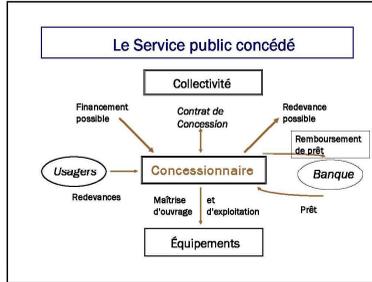
- Contrat généralement plus court que la concession et meilleur contrôle sur l'exploitant.
- Besoins en capitaux propres du fermier plus faibles (dans la mesure où il ne fait que l'avance du fonds de roulement), moins de contraintes de rentabilité et donc, choix du repreneur plus vaste.

Inconvénients de l'affermage

- Dichotomie investissement / exploitation : faible contrôle sur la réalité de la prise de responsabilité par le fermier.
- Procédures des marchés publics pour les investissements de la collectivité affermante : longs délais et procédures complexes, donc faible réactivité.

La Concession

- Le concessionnaire réalise lui-même ou se fait remettre par la collectivité concédante les investissements nécessaires à l'exécution de sa mission déléguée.
- Il se rémunère directement sur l'utilisateur et assume sa mission à ses risques et périls.
- Il peut verser une redevance à la collectivité.



Avantages de la concession (1)

1. Le concessionnaire prend à sa charge la totalité du service, y compris les frais de transfert ou de premier établissement, de construction, de renouvellement et d'extension.
2. Il couvre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il est maître d'ouvrage.
3. Le concessionnaire se rémunère sur les usagers, qui deviennent des clients.

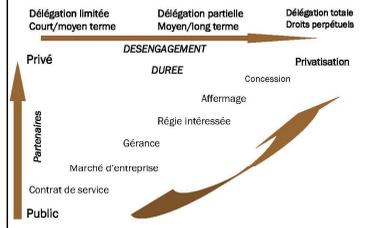
Avantages de la concession (1)

4. Il verse au concédant une redevance de concession rémunérant l'usage des actifs mis à disposition du concessionnaire et, le cas échéant, le droit d'exploitation exclusive.
5. On distingue biens de retour, qui font retour au concédant à la fin du contrat, et biens de reprise servant à la concession mais qui restent propriété du concessionnaire.

Inconvénients de la concession

- Le contrôle du concédant est réduit.
- L'exploitation doit dégager une rentabilité suffisante pour attirer des investisseurs privés.
- Nécessité d'un apport important en capitaux propres.
- Nécessité d'une adaptation spécifiques des textes régissant la fiscalité (amortissements)
- Nécessité d'un cahier des charges (traité de concession) très précis fixant les droits et obligations des parties

Les formes graduelles de recours à l'entreprise privée



Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

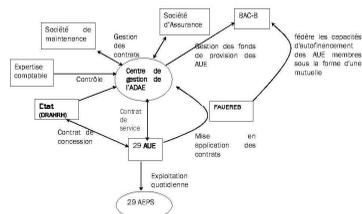
Outils

Identification

Présentation de la gestion partagée

- AUE : maîtrise d'ouvrage locale
 - Fonction d'exploitation et de gestion du service
- FAUEREB : structure faitière des AUE
 - Définition du plan d'action et fixation du prix de l'eau
 - Regroupement des capacités d'autofinancement des AUE membres sous la forme d'une mutuelle
- Centre de gestion de l'ADAE : un rôle d'interface
 - Appui-conseil technique et financier
 - Co-gestion des fonds de provision avec la FAUEREB
 - Gestion des contrats de prestation externe

Le centre de gestion : un rôle de médiateur



Séminaire de formation des animateurs du projet 500 forages BAD

Thème : Mécanismes d'accompagnement des acteurs locaux à l'organisation et à la gestion des AEPs en milieu semi-urbain

Éléments de tarification du service de l'eau

Matthieu METAYER

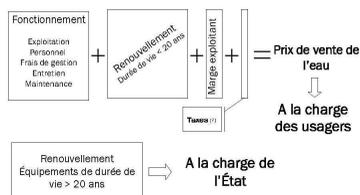
Comment penser un tarif ? (1)

- Aspects techniques
 - Nécessité d'une simplicité de calcul, évolution régulière et modérée
 - Identification de catégories d'usage (BP, usage collectif, usage « industriel »)
- Aspects économiques et financiers
 - Maîtrise de la demande en eau : charges fixes / variables
 - Dégagement de ressources financières pour les opérations de maintenance et de renouvellement
 - Ne pas sous-estimer la « bancabilité » du service de l'eau
- Aspects socio-politiques
 - Quelle économie d'échelle choisir ?
 - Instaurer des systèmes de solidarité entre consommateurs ?

Comment penser un tarif ? (2)

- Aspects institutionnels et juridiques
 - L'eau est-elle un produit à prix arrêté et réglementé ?
 - Les modes de gestion influencent les circuits financiers
 - Séparation possible entre production & distribution
 - Contrôle et régulation du service
- Aspects environnementaux et de santé
 - Action mise sur la gestion de l'offre plus que sur la maîtrise de la demande (concurrence entre ressources)
 - Assainissement relégué au second plan au profit de l'eau potable

Les différentes composantes du coût de l'eau



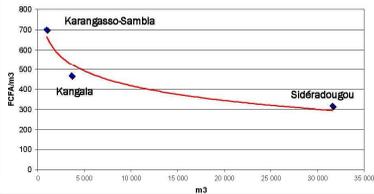
La tarification du service de l'eau : quelques principes (1)

- Tarification de l'eau : d'abord un problème de pérennité du système
 - Recouvrement des coûts de création et de fonctionnement des systèmes d'AEPs
- La viabilité du service de l'eau implique :
 - Couverture des charges directes + amortissements + provisions
 - capacité d'autofinancement ?
 - Révision théorique possible en fonction de l'inflation des prix

La tarification du service de l'eau : quelques principes (2)

- Volonté de payer, capacité à payer
- Les grandes notions : prix, coût, valeur
- Un bon tarif est celui qui permet de recouvrir l'essentiel des coûts, y compris le renouvellement (et si possible les investissements d'extension)
- Un bon tarif recherche un optimum entre deux tendances un peu contradictoires :
 - Le coût de revient diminue avec la quantité de l'eau
 - La volonté de payer diminue avec le prix de l'eau
 Donc risque de « cercle vicieux » - si le tarif est mal pensé

Évolution du coût de revient en fonction de la consommation annuelle



La tarification du service de l'eau : quelques principes (3)

- Deux paramètres influencent fortement le calcul :
 - La population et son taux d'accroissement
 - L'estimation de la quantité d'eau que les usagers sont prêts à acheter (consommation unitaire)
- Le tarif doit être transparent et « équitable »
- Le tarif doit pouvoir être renégocié facilement sur la base de l'examen des comptes du service, ou même sur la base d'un plan d'investissement
- De manière systématique, le paiement au volume avec compteur est préférable au forfait.

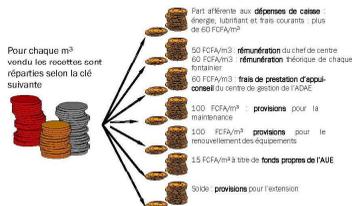
Comment faciliter l'accès au service à tous ?

- Logiquement, c'est l'impôt qui doit assurer la redistribution, y compris sous la forme d'une « subvention d'équilibre ».
- Quelques pistes d'action :
 - Simplification technique
 - Subventionner le raccordement ?
 - Opérer une péréquation entre les catégories d'usagers ?
 - Ne surtout pas négliger les points d'eau « bon marché »
 - Subventions croisées entre villes de taille différente

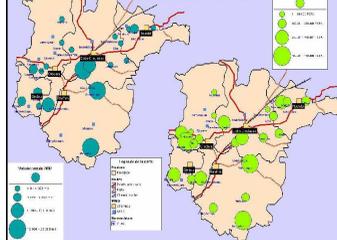
Principes tarifaires et mécanismes de solidarité

- Subvention directe
 - prise en charge d'une partie de la facture des ménages
- Subvention indirecte
 - aide publique versée à l'exploitant, lui permettant ainsi d'afficher des prix inférieurs
- Subvention croisée
 - les " gros consommateurs " qui financent tout ou partie d'une tranche sociale
- Système de solidarité inter-villageoise de la FAUEREB

Tarification et répartition des recettes au sein de la gestion partagée



Cartes de comparaison des volumes et des dépenses de maintenance en 2002



FONCTION	CRITERES DE SELECTION
Un(e) Président (e)	<ul style="list-style-type: none"> - personne résidant dans la localité et stable - personne rassembleur - personne qui est respectée et écoutée - personne crédible - personne mature
Un(e) Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> - personne qui réside au village et stable - personne lettrée en français ou alphabétisée en langue locale - personne ordonnée et soignée - personne crédible
Un(e) Trésorier(ère)	<ul style="list-style-type: none"> - personne qui réside au village et stable - personne de bonne moralité et crédible - personne lettrée en français ou alphabétisée en langue locale - personne honnête
Deux (2) Hygiénistes	<ul style="list-style-type: none"> - personnes qui résident au village et stables - personnes respectées et écoutées - personnes qui donnent l'exemple de la propreté - personnes capables de communiquer facilement avec les usagers de l'eau, notamment les femmes, au sujet de l'utilisation de l'eau, l'hygiène, le nettoyage des lieux

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Adopté par l'assemblée générale constitutive du __/__/__

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.

CHAPITRE 1 : MEMBRES ET ADHESION

Article 01 :

Conformément à la loi N°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association, il est créé entre les adhérents aux présents statuts, une Association des Usagers de l'Eau

Article 02 :

L'Association est dénommée _____

Article 03 :

_____ est une association à but non lucratif, elle n'admet aucune discrimination en son sein.

Article 04 :

_____ a une durée de vie illimitée.

CHAPITRE 2 : OBJET ET MISSION

Article 05 :

L'Association a pour objet de gérer de façon efficiente les points d'eau moderne qui existent dans sa zone d'intervention ou sa sphère d'activité d'une part et de contribuer à la création d'autres infrastructures hydrauliques d'autre part

A ce titre, l'Association peut recevoir et / ou réaliser, dans l'intérêt général des infrastructures hydrauliques sur la base de concertations ou contrats spécifiques adaptés à ses capacités.

Article 06 :

La mission de l'Association est de susciter et d'entretenir pour les usagers de l'eau du village un mouvement d'opinion propre à favoriser le transfert, à l'échelle locale, la responsabilité de l'exploitation des points d'eau modernes et la prise en charge de l'essentiel des dépenses correspondantes.

TITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 1 : MEMBRES ET ADHESION

Article 07 :

Peuvent adhérer à l'Association tous les usagers des points d'eau communs du village et les sympathisants qui militent en faveur des objectifs de l'Association.

Article 08 :

Perdent la qualité de membre de l'Association les personnes qui ne paient pas leurs cotisations ou leurs contributions et qui poseraient des actes contraires à l'esprit de

Article 09 :

Le montant des cotisations ou des contributions est fixé sur l'initiative de l'association suivant les nécessités de la gestion des infrastructures ou des projets à réaliser.

Article 10 :

La qualité de membre d'honneur est un titre honorifique que l'Association peut conférer à une personne physique ou morale membre ou non de l'Association.

Article 11 :

La qualité de membre se perd par démission, exclusion.

CHAPITRE 2 : STRUCTURATION

Article 12 :

Les organes et instances de l'Association sont :

- L'Assemblée Générale (AG) ;
- Le Bureau Exécutif (BE).

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT

Article 13 :

L'Assemblée Générales comprend tous les membres sans distinction aucune.

- Elle se réunit au moins, une fois par an et à chaque fois qu'elle est convoquée soit par le Bureau Exécutif ou sur la demande du quart au moins de ses membres
- Elle entend le compte rendu sur la gestion du Bureau exécutif sur la situation morale et financière de l'association ;

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Planification

Recommandations

Diagnostic

Outils

Identification

- Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Bureau Exécutif ;
- Elle approuve le programme d'activités élaboré par le Bureau exécutif ;
- Elle met en place, en cas de besoin, les commissions ad hoc pour des questions particulières en vue d'appuyer le Bureau exécutif ;

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne peuvent être valables que si les tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés ;

Si le quorum n'est pas atteint il est procédé à la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale dans les mêmes conditions que la première, quinze jours au moins après celle-ci et dont les délibérations sont valables quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 14 :

Le Bureau exécutif est l'organe qui administre quotidiennement l'Association :

- Il comprend _____ membres dont les rôles et attributions sont définis dans le Règlement Intérieur.
- Le Bureau exécutif est l'interlocuteur permanent entre l'Administration (services techniques extérieurs) et les membres de l'Association. Il rend compte à l'Assemblée Générale dont il est une émanation;
- Il passe des contrats de prestation de service avec le personnel d'exploitation et les services extérieurs dans le cadre de la gestion des installations.

Article 15 :

La durée du mandat des membres du Bureau exécutif est de deux (2) ans renouvelables. Les membres sont rééligibles autant de fois que possible, si aucun grief vérifié ne leur est reproché. En cas de vacance de poste, l'AG pourvoit au remplacement de des membres démissionnaires lors de l'assemblée générale la plus proche.

Article 16 :

Dans l'exécution de ses fonctions, le Bureau exécutif peut se faire assister à titre consultatif, par des représentants des différentes catégories socio - professionnelles du village sous l'appellation de commissions ad hoc.

Article 17 :

Les membres du Bureau exécutif ne reçoivent aucune rétribution en raison du caractère bénévole des fonctions qu'ils exercent.

Cependant, les frais qu'ils auront engagés personnellement avec l'accord du Bureau exécutif pour l'exécution précises et commandées peuvent leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Article 18 :

Le Bureau exécutif représente l'Association vis à vis des tiers.

TITRE III : RESSOURCES ET DEPENSES DE L'ASSOCIATION**Article 19 :**

Les ressources de l'Association se composent comme suit :

- Contributions et cotisations perçues auprès des ménages ou unité de consommation, membres de l'Association ;
- Dons et legs ;
- Ressources créées à titre exceptionnel (festivité, quêtes) ;
- Intérêts produits par les comptes de l'Association ;
- Subventions de l'Etat, d'ONG ou de privés ;
-

Les dépenses portant sur :

- Les charges d'exploitation des infrastructures et des dépenses d'investissements ;
- Le remboursement des emprunts effectués dans le cadre des investissements approuvés par l'Assemblée Générale;
- Les charges liées au fonctionnement de l'Association.

Article 20 :

L'ensemble des ressources de l'Association est placé sur un ou plusieurs comptes ouverts au nom de l'Association.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**CHAPITRE 1 : MODIFICATIONS DIVERSES****Article 21 :**

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par décision de l'Assemblée Générale.

Article 22 :

La décision de modification des statuts est prise de préférence à la majorité des 2/3 des membres à jour de leurs contributions et cotisations.

En cas de modification des présents statuts, les autorités compétentes en seront informées.

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Planification

Recommandations

Diagnostic

Outils

Identification

CHAPITRE 2 : DISSOLUTION DU BUREAU EXECUTIF**Article 23 :**

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution du Bureau exécutif. Elle est convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 24 :

Les modalités d'application des présents statuts sont précisées par Règlement Intérieur.

Fait à _____, le __/__/____

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

REGLEMENT INTERIEUR AUE

Conformément à l'article 24 des statuts, le présent Règlement Intérieur régit l'Association _____, en abrégé _____ dont il précise le fonctionnement.

Il ne peut être contraire aux dispositions des statuts et s'impose à tous les membres de l'Association.

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE 1 : DE LA CONSTITUTION

Article 01 :

L'Association regroupe tous les usagers des points d'eau du village et qui adhèrent au présent Règlement Intérieur.

CHAPITRE 2 : DES OBJECTIFS ET MISSIONS

Article 02 :

L'Association a pour objet d'une part, de définir les modalités de gestion des points d'eau modernes du village à travers un schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'autre part entreprendre des démarches pour des réalisations de nouveaux points d'eau.

Elle met particulièrement l'accent sur l'amélioration de la desserte en eau potable de la population et du bétail à travers les infrastructures hydrauliques qui existent ou qui sont en projet.

TITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 1 : DE LA QUALITE DE MEMBRE ET DES ADHESIONS

Article 03 :

En raison du rôle important que joue l'eau potable dans la vie de l'homme et des animaux, l'admission au sein de l'Association est aussi ouverte à tous les ménages ou tous ceux qui

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

possèdent un troupeau de bétails résidents ou non dans le village qui adhèrent aux objectifs et a la mission de l'Association et qui acceptent les textes de base (statuts et règlement intérieur).

Toutefois, l'adhésion effective du membre reste subordonnée à la participation de celui-ci aux activités de l'Association et au paiement des cotisations ou des contributions spéciales fixées.

Article 04 :

La qualité de membre d'honneur est un titre honorifique décerné à une personne physique ou morale membre ou non de l'Association au regard de son engagement et de ses actes en faveur de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable des habitants des animaux de la zone.

Article 05 :

Les membres d'honneurs de l'Association ne sont pas tenus de payer les cotisations et contributions spéciales.

Cependant, tout apport en nature ou en espèce de la part de cette catégorie de membre doit être considéré comme un don.

Article 06 :

La qualité de membres de l'association se perd par exclusion ou démission.

CHAPITRE 2 : DES DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Article 07 :

Tous les membres de l'Association ont droit :

- A l'information sur la gestion des infrastructures hydrauliques du village ;
- De participer aux réunions de l'Association ;
- De prendre part aux votes lors des Assemblées Générales.

Article 08 :

Tous les membres sont tenus de respecter les textes régissant l'Association (statuts et Règlement intérieur).

En outre, ils se doivent un respect mutuel.

L'AG après en avoir été informée, constate les faits et décide des sanctions en fonction de leur gravité.

CHAPITRE 3 : DE LA STRUCTURATION**Article 11 :**

L'_____ est structurée de la manière suivante :

- L'Assemblée Générale (A .G)
- Le Bureau Exécutif (B.E)

CHAPITRE 4 : DES ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Article 12 :**

L'Assemblée Générale ordinaire :

- Elit les membres du Bureau Exécutif ;
- Détermine les orientations générales de l'Association ;
- Apprécie le bilan financier et moral du Bureau exécutif;
- Vote le budget de l'exercice à venir ;
- Nomme les membres d'honneurs ;
- Décide des sanctions appropriées à l'égard des membres qui poseraient des actes contraires à l'esprit de l'Association.

CHAPITRE 5 : LES ATTRIBUTIONS DU BUREAU EXECUTIF**Article 13 :**

Le Bureau Exécutif est l'organe chargé de la gestion quotidienne de l'Association.

A ce titre, il est chargé de :

- Convoquer, organiser et animer les réunions de l'Association ;
- Préparer un projet de programmes d'activités qu'il soumet à l'Assemblée Générale ;
- Suivre l'exécution du programme d'activités adopté en A.G ;
- Veiller à l'application et au respect des statuts et règlement intérieur ;
- Assurer la gestion ordinaire administrative et financière de l'Association et rendre compte à l'Assemblée Générale ;
- Représenter l'Association vis à vis des tiers ;
- Recevoir les demandes d'adhésions ;
- Informer tous les membres des activités de l'Association.

Article 14 :

Le Bureau Exécutif se réunit une fois par mois en session ordinaire, ou en session extraordinaire en cas de besoin.

Article 15 :

L'ordre du jour des assemblées générales doit être communiqué soit par écrit soit oralement aux membres.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

CHAPITRE 6 : DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU B.E

Article 16 :

Le Bureau Exécutif comprend neuf (9) membres :

- Président :
- Vice-président :
- Secrétaire général :
- Secrétaire général adjoint :
- Trésorier général :
- Trésorier Adjoint :
- Responsable général à l'hygiène :
- Responsable adjoint à l'hygiène :
- Secrétaire à l'information :

Article 17 :

Le (la) Président (e) :

- Dirige toutes les réunions de l'Association ;
 - Il en assure la régularité ;
 - Signe tous les actes de délibération ;
 - est responsable de la gestion financière et administrative
 - Signe conjointement avec le trésorier toute opération de retrait sur les comptes de l'Association et répond devant l'Assemblée Générale;
 - Peut ester en justice au nom de l'Association sur décision de l'Assemblée Générale;
 - Représente l'Association dans les actes de la vie civile ;
 - Assure les relations avec les autorités, et autres Associations et partenaires.
- En cas d'absence du Président, il ou elle est remplacée par le Vice Président.

Article 18 :

Le (la) Secrétaire Général (e) :

- Assure le secrétariat des réunions et Assemblées Générales ;
 - Informe les membres de l'association des A.G au moins 7 jours avant l'AG ;
 - Tient les documents et archives de l'Association ;
 - détient un cahier des procès verbaux des réunions du Bureau Exécutif et des AG
 - prépare avec le trésorier le bilan moral et financier pour l'AG
- En cas d'absence du Secrétaire Général il est remplacé par son Adjoint

Article 19 :

Le (le) Trésorier Général (e) :

- Détient la caisse et les documents comptables de l'Association ;
- Garde l'argent liquide en lieu sûr pour les petites dépenses ;
- Signe les documents comptables conjointement avec le Président ;
- tient à jour la comptabilité des différentes infrastructures dont l'Association a la charge,
- cosigne avec le président tout retrait sur le ou les comptes de l'association ;
- prépare les opérations de versement en banque ;
- prépare avec le Secrétaire Général le bilan financier à soumettre à l' A.G ;
- assure le règlement des dépenses après autorisation du Président ;

- présente à chaque réunion du Bureau Exécutif, la situation financière. En cas d'absence du trésorier, il est remplacé par l'Adjoint.

Article 20 :

Le ou la Responsable à l'hygiène est chargé de :

- veiller à l'hygiène des abords du point relevant de son quartier ou de son secteur
- Faire des propositions pour l'amélioration de l'hygiène autour du point d'eau ;
- mener des actions, avec l'ensemble des membres du bureau et si possible avec les services techniques pour la promotion de la santé, sur l'hygiène et tout action pouvant permettre un changement de comportement qualitatif ;

En cas d'absence du responsable général à l'hygiène, il est remplacé par l'Adjoint.

Article 21 :

Le secrétaire à l'information est chargé de :

- Véhiculer l'information auprès de tous les membres soit par écrit ou verbalement
- Aider le secrétaire général à recenser les différents usagers des points gérés par l'association

TITRE III : DES RESSOURCES ET DES DEPENSES**CHAPITRE I : DES RESSOURCES****Article 22 :**

Les ressources de l'Association sont celles définies à l'Article 19 des statuts.

Article 23 :

Seule l'AG est habilitée à fixer le montant des cotisations ou contributions spéciales selon les besoins et nécessités du moment.

CHAPITRE 2 : DES DEPENSES**Article 24 :**

Les dépenses de l'association sont celles définies à l'article 19 des statuts.

Article 25 :

L'A.G décide de l'acquisition du matériel et des équipements de l'Association sur proposition du Bureau Exécutif.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

TITRE IV : DES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 26 :

Aucune modification ne peut être portée au présent Règlement Intérieur que par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire composée au moins des 2/3 des membres à jour de leurs obligations.

Article 27 :

Seule l'AG est appelée à se prononcer sur la dissolution du Bureau Exécutif soit pour cause d'expiration du mandat, soit pour faute grave des membres dudit Bureau (vol, détournement, crise profonde...)

Article 28 :

En cas de dissolution du Bureau Exécutif pour faute très grave, un bureau ad 'hoc de 4 personnes est mis en place pour une période d'un mois en attendant l'AG extraordinaire.

Article 29 :

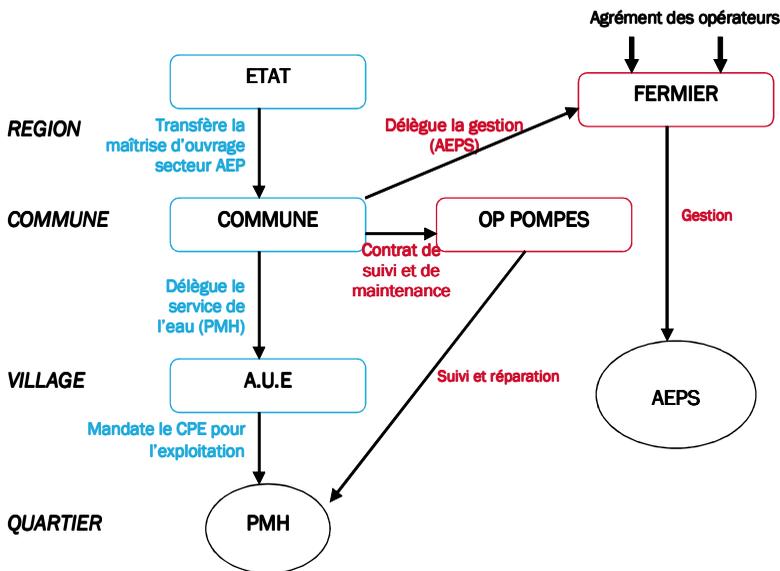
Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur dès acquisition du récépissé de déclaration de l'Association.

Fait à _____, le __/__/____

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aujourd'hui prenant en compte la décentralisation, l'approche de la Réforme consacre un montage institutionnel spécifique entre les communes, le secteur public et le secteur privé.



Dans un tel schéma les rôles et responsabilités des acteurs se présentent comme suit :

L'Etat

Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat doit déléguer ses compétences aux collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation en eau potable. En attendant les décrets d'application correspondants, un protocole de transfert de maîtrise d'ouvrage devra être passé entre l'Etat représenté par le préfet et la commune.

La commune

En tant que maître d'ouvrage, la commune est libre de gérer elle-même ses infrastructures hydrauliques de son territoire ou d'en déléguer la gestion à toute personne publique ou privée. Son rôle consistera :

- à établir un plan de développement communal
- à rechercher les financements extérieurs auprès des projets, ONG et autres intervenants
- à gérer son parc d'ouvrages de façon durable conformément aux principes de la Réforme en s'appuyant sur les associations des usagers de l'eau mises en place dans chaque village et des opérateurs privés avec lesquels elle contractualise

Pour la gestion des ouvrages simples, la commune s'appuiera sur les AUE :

FICHE 28

Schéma relationnel et rôle des acteurs de la gestion de l'eau au Burkina Faso

2/3

- elle leur délèguera le service public de l'eau à partir de ces ouvrages
- elle sélectionnera, en accord avec les AUE, un opérateur pompe communal qui effectuera des tournées régulières de suivi des ouvrages et qui rendra compte à la commune
- elle rémunère les tournées de suivi de l'opérateur à partir d'une redevance spécifique payée par les AUE

Pour la gestion des AEPS, la commune aura recours à un opérateur privé ou associatif agréé avec lequel elle passera un contrat d'affermage

L'association des usagers de l'eau

L'association des usagers de l'eau est installée au niveau de chaque village. Elle défend les intérêts communs des usagers dans le domaine de l'eau.

Elle est associée à toutes les décisions concernant la modification du parc d'infrastructures du village. Elle est également associée à la sélection de l'opérateur communal pompe soit directement, soit par l'intermédiaire de l'union communale des AUE.

Elle est mandatée par la commune pour la gestion des pompes à motricité humaine et autres ouvrages simples dans le cadre d'une convention de délégation du service public de l'eau.

Concernant la gestion des ouvrages simple

- l'AUE mandate les CPE ou toute autre personne physique pour exploiter les ouvrages moyennant une redevance
- elle mutualise les recettes, les verse sur un compte épargne et gère ce fonds destiné à couvrir les frais d'entretien, de maintenance et de renouvellement
- elle fait appel à l'opérateur communal pompe pour les réparations qu'il effectue conformément au barème contractuel

Pour la gestion des AEPS, l'AUE contrôle la bonne exploitation des installations qui sont sur son territoire

Les associations d'usagers forment une union au niveau de la commune. Cette structure est en relation avec la commune pour toutes les questions relatives au secteur de l'alimentation en eau potable.

L'association sera constituée de façon différente selon la taille du village pour s'adapter à la réalité du terrain :

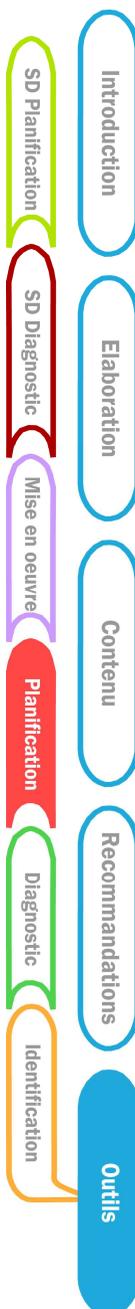
- villages ruraux de moins de 500 habitants : 1 assemblée générale dont les membres sont les représentants des concessions et un bureau exécutif
- villages ruraux de 500 à 2000 habitants : 1 assemblée générale dont les membres sont des représentants des quartiers
- centres semi-urbains de plus de 2000 habitants : 1 assemblée générale dont les membres sont les représentants des quartiers, 1 comité directeur et un bureau exécutif.

Dans tous les cas, l'association comportera des représentants de la commune et du développement local (conseiller communal et conseil villageois de développement).

L'opérateur

La réforme accorde une place importante à l'implication du secteur privé ou associatif pour venir en appui aux communautés dans le secteur de l'hydraulique rurale et semi-urbaine. Les principes suivant ont été retenus pour la mise en place et le type d'interventions dévolues aux opérateurs privés dans le cadre de la réforme

- Séparation des interventions sur les pompes à motricité humaine et les AEPS
- Valorisation des compétences locales : en particulier appui préalable aux artisans réparateurs afin qu'ils puissent jouer un rôle actif et se positionner en tant qu'opérateur
- Types d'interventions recommandées pour les PMH
 - Tournées régulières de suivi pour le compte de la commune et rapport à la commune sur l'état du parc
 - Pendant la tournée de suivi, conseil au responsable technique de l'AUE sur les opérations de maintenance à réaliser sur les pompes
 - Réparations des pannes à la demande des AUE sur la base d'un barème accepté par la commune
- Type d'interventions recommandées pour les AEPS
 - Gestion déléguée de l'AEPS à l'opérateur
 - Exploitation du système par l'opérateur sous le contrôle de l'AUE
 - Maintenance réalisée selon les termes du contrat avec la commune
 - Redevance versée à la commune sur la base d'un tarif au M3 produit et destiné au renouvellement et éventuellement à la maintenance selon les dispositions contractuelles



Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification

Première journée

Module 0 : Présentation et modalités pratiques de la formation.

Module 1 : Connaissance des équipements physiques ;

Module 2 : Relations contractuelles ;

Deuxième journée

Module 3 : Présentation d'un modèle de schéma d'appui conseil : le Centre de Gestion en appui à la FAUEREB ;

Module 4 : Coût de l'eau ;

Module 5 : Hygiène et santé ;

Troisième journée

Module 6 : Marketing social ;

Module 7 : Harmonisation de la gestion des points d'eau modernes ;
Evaluation de la session de formation.

Module 1 : connaissance des équipements physiques

L'objectif ici était de tester la curiosité des stagiaires et savoir l'intérêt qu'ils portent sur les nouvelles infrastructures dont ils sont bénéficiaires, savoir ce qu'ils ont pu observer, comment ces installations fonctionnent, et quelles sont les conditions d'acquisition de l'AEPS du village.

Par une série de questionnements, les éléments suivants ont été cités : le forage, la pompe immergée, le groupe électrogène/branchement électrique (SONABEL)/plaques solaires, les compteurs, le château, les tuyaux, les vannes, les bornes fontaines, les têtes de robinet, etc. L'équipe des formateurs a ensuite expliqué le mode de fonctionnement qui est le suivant : le groupe électrogène une fois mis en marche produit du courant électrique qui met en marche la pompe immergée dans le forage, celle-ci refoule l'eau jusqu'au château en hauteur, l'eau est par la suite distribuée par les canalisations orientées sur les bornes fontaines. Il y a aussi au niveau du château une autre conduite appelée vanne de vidange qui reçoit le trop plein du château et les eaux de purge.

Pour ce qui est des conditions d'acquisitions de l'AEPS, elles sont les suivantes :

- Gros villages, population ≥ 2000 habitants
- Besoin réel d'eau des habitants
- Acceptation de payer l'eau
- Etre organisé (création d'une AUE)
- Ouvrir un compte d'épargne avec 600.000 F
- Existence de forage avec un débit ≥ 3 m³/heure

En ce qui concerne la contribution financière de 600.000 F, seuls les villages de Dandé, Faramana et Moussodougou n'étaient pas à jour.

La répartition de cette contribution financière demandée au village avant la mise en eau est :

Répartition des 600.000 f cotisés par l'AUE

POSTE	AN1	AN2	AN3	TOTAL
Maintenance préventive	100.000	100.000		200.000
Abonnement CDG	50.000	50.000	50.000	150.000
Caisse d'exploitation	50.000			50.000
Assurance installations et chef de centre	60.000			60.000
Adhésion FAUEREB	25.000			25.000
Cotisation FAUEREB	25.000	25.000	25.000	75.000
TOTAL	310.000	175.000	75.000	560.000

Module 2 : Relations contractuelles

1. Présentation des objectifs

Il s'agit de :

- Comprendre les contours d'un contrat
- Comprendre l'intérêt de la contractualisation ;
- expliquer les règles à respecter pour établir un contrat avec un tiers ;
- comprendre certains contrats pour la gestion d'une AEPS.

2. Définition d'un contrat

Pour les participants, le contrat est un engagement, une clause, une entente entre deux ou plusieurs personnes ou parties, qui porte sur un travail à effectuer.

Et l'intérêt du contrat écrit, c'est qu'il y a un document témoin qui sécurise toutes les parties qui peut éventuellement permettre de faire des poursuites.

3. Présentation des éléments clés d'un contrat

Avec l'aide des formateurs, les éléments suivants ont été cités :

- Nom des parties
- Objet du contrat
- Obligations des parties
- Modalités pratiques
- Modalités financières
- Durée de validité
- Règlement des litiges
- Signature des parties.

4. Relations contractuelles entre les acteurs oeuvrant dans la gestion des AEPS

- Présentation de la gestion partagée

Il a été rappelé les insuffisances de la gestion communautaire (les caisses vides, les faibles taux de recouvrement...). L'idée d'instaurer une gestion partagée qui répartit les

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

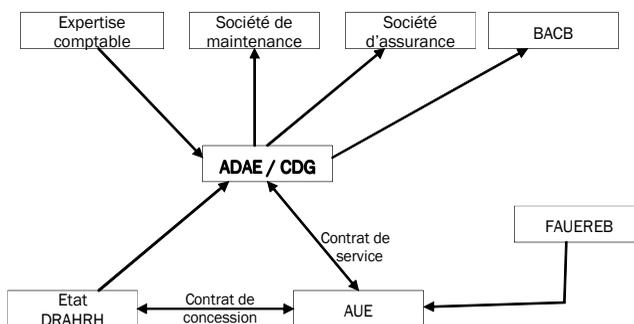
Identification

Outils

tâches entre plusieurs acteurs a été adoptée pendant la journée de concertation des AUE en juillet 1999 pour améliorer le mode gestion des AEPS. Les acteurs intervenant ici sont :

- Les AUE sélectionnent
 - le chef de centre ;
 - les fontainiers.
- La FAUEREB constituée d'AUE
 - Définit le prix de l'eau;
 - Appuie les AUE ;
 - Définit le plan d'action ;
 - Mutualise les provisions et les charges.
- L'ADAE par sa cellule technique le Centre de Gestion, assure
 - L'appui/conseil financier et technique ;
 - La co-gestion des provisions FAUEREB ;
 - La gestion des contrats de prestations de services (assurance, maintenance...).

La gestion partagée est matérialisée par le schéma suivant :



Les différents contrats ont été lus et expliqués aux participants, il s'agit :

- du contrat de concession entre l'Etat et l'AUE ;
- du contrat de service entre l'AUE et l'ADAE ;
- des contrats de prestation de service entre AUE et chef de centre, AUE et fontainiers ;
- des contrats de prestation de service que l'ADAE gère pour le compte de l'AUE avec d'autres prestataires pour la maintenance, l'assurance, la banque
- et enfin, du contrat entre la FAUEREB et un cabinet d'audit d'expertise comptable pour le suivi de ses comptes.

Module 3 : Présentation d'un modèle de schéma d'appui conseil : le Centre de Gestion de l'ADAE en appui à la FAUEREB

Les objectifs du présent module étaient de :

- informer les stagiaires de l'existence de structures d'organisation et d'accompagnement des AEPS dans la région de l'Ouest ;
- leur faire comprendre la nécessité d'un appui conseil pour une meilleure gestion de leur AEPS ;

- leur faire comprendre la nécessité à s'organiser à travers une structure forte telle que la FAUEREB.

1. Présentation de l'ADAE

L'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo-Dioulasso (ADAE) créée en 2000, a pour mission d'assurer un appui conseil technique et financier des AEPS à travers sa cellule technique le Centre de Gestion (CDG). Le Centre de Gestion assure tous les mois une visite aux AUE pour contrôler l'état de l'exploitation.

La visite de terrain porte sur le contrôle de :

- volumes pompés
- volumes vendus
- taux de recouvrement
- recettes réelles
- l'état des installations
- la tenue des documents
- les stocks

A l'issue de chaque visite une réunion d'information conseil est faite avec le bureau AUE. Par la suite les résultats de l'exploitation seront remis au bureau CDG qui adresse à la fin de chaque trimestre un état de gestion simplifié à chaque AUE, et en fin d'année un état consolidé de gestion annuelle.

Le CDG assure également la maintenance des sites à travers un contrat de prestation de service avec une société de maintenance.

2. Présentation de la FAUEREB

La présentation a été faite par le Secrétaire Général de la FAUEREB en lieu et place de son Président empêché. La Fédération des Associations d'Usagers de l'Eau de la Région de Bobo-Dioulasso (FAUEREB) selon lui, a été créée en Mai 2000.

a. Composition

Elle est composée de 35 AUE.

23 à vocation humaine		6 à vocation pastorale	6 AEP Solaires
Darsalamy	Ouolonkoto	Dèguè-Dèguè	Niankorodougou
Peni	Kangala	Ouagolodougou	Samoroghan
Soubaka	Maro	Madiasso	Djiguéra
Sindou	Sidéra	Soumouso	Douna
Mangodara	Samogohiri	Darsalamy1	KohoYabiro
Baguera	Poya	Darsalamy2	Banankélédaga
Dakoro	Dossi		
Kourouma	Bouéré		
Banzon	Dorossia		
KarangassoSambla	Bouahoun		
Diéri	Lena		
Koloko			

b. Missions

- * définition du prix de l'eau
- * appui et aide aux AUE

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Diagnostic

- * définition du plan d'action
- * mutualisation des provisions et des charges
- c. Fonctionnement
 - * Assemblée Générale chaque 2 ans
 - * Conférences Régionales chaque année
 - * Secrétariat Exécutif avec des réunions régulières
- d. Conditions pour être membre
 - * Adhésion : 25000 FRs CFA
 - * Cotisation annuelle : 25000 FRs CFA
 - * Respecter les règles de fonctionnement de la structure définies dans le Règlement Intérieur etc....
- e. Quelques réalisations de la FAUEREB
 - * Extensions
 - Mangodara : un nouveau réservoir de 30 m3 et deux bornes fontaines supplémentaires
 - Sidéradougou : un nouveau réservoir de 30 m3 et deux bornes fontaines supplémentaires
 - Péni : deux bornes fontaines supplémentaires
 - Sindou : par l'intermédiaire du FICOM (Fonds inter communal) , deux bornes fontaines supplémentaires
 - * Banzon : couplage eau et électricité avec la fourniture d'un nouveau Groupe Electrogène
 - * Branchements Particuliers :
 - Sindou : 22
 - Péni : 02
 - Karangasso Sambla : 01
 - Kangala : 03
 - Samogohiri : 02
 - Sidéradougou : 09
 - Soubakaniédougou : 02
 - Mangodara : 05
 - Léna : 04
 - Dossi : 03
 - Poya : 01
 - * Tuyaux d'exhaure remplacés dans les forages de :
 - Péni
 - Sindou
 - Léna
 - Dorossiamasso
 - Soubakaniédougou
 - Diéri
 - Darsalamy
 - Samogohiri
 - Kangala

- * Pompes immergées remplacées à :
 - Sindou
 - Mangodara
 - Sidéradougou
 - Péni

Module 4 : Coût de l'eau

L'eau aujourd'hui est une denrée rare, dont l'exploitation occasionne un coût d'où la vente s'impose. Il devient évident de fixer un prix proportionnel au coût d'exploitation qui assure en même temps la continuité du service. Ainsi de savoir à la question de savoir si l'eau est-elle vendue dans les localités concernées, on a constaté que la vente se faisait au volume seulement à Koundougou et sous forme de cotisation ponctuelle en cas de panne dans les dix autres localités.

On leur a fait ressortir la nécessité d'une vente organisée tant au niveau des forages qui les prend en charge en cas de panne, mais surtout à l'AEPS dont la prise en charge est très complexe. Les éléments de coût ont été détaillés, il s'agit pour l'exploitation d'un m3, les différentes implications que cela suscite :

- Chef de centre : 50 F / m3
- Fontainier : 60 F / m3
- Centre de Gestion : 60 F / m3
- Caisse d'exploitation : 75 F / m3
- Fonds de maintenance : 100 F / m3
- Fonds de renouvellement : 100 F / m3
- Part AUE : 15 F / m3
- Fonds d'investissement : 40 F / m3

Par conséquent, le coût d'exploitation d'un m3 est à hauteur de 500 F, pour l'atteindre la vente au volume s'effectuera ainsi :

- Seau de 10 litres : 5 F
- Seau de 20 litres : 10 F
- Bassine de 30 litres : 15 F
- Fût de 200 litres : 125 F

Ces prix fixés par la FAUEREB sont déjà pratiqués sur ses sites depuis la mise en eau des premières AEPS en 1999.

Module 5 : Hygiène et santé

L'un des objectifs majeurs de la promotion des PEM est la recherche d'un bien être des populations bénéficiaires de ces infrastructures, c'est-à-dire des populations saines, fortes et pleines de vigueur, capables de bien travailler, loin des maladies hydriques telles que : l'onchocercose, la poliomyélite, la diarrhée, le paludisme, le ver de guinée, la dysenterie, la bilharziose, le choléra... Ces maladies pour la plupart sont dues à la consommation des eaux souillées provenant des PET et des PEN. D'où les eaux à rechercher sont celles des PEM (Forages, AEPS) qui sont des points bien protégés, dont l'eau extraite à une certaine profondeur dans des conditions hygiéniques.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification

Un autre sujet qui a été abordé, était la question de l'entretien des abords des points d'eau, et la propreté des récipients de transport et de conservation des eaux. On ensuite insisté sur la sensibilisation que les membres du bureau auront comme mission désormais, la sensibilisation qui sera une continuité jusqu'à ce que les usagers comprennent le fonds de la préoccupation.

Module 6 : Marketing Social

L'objectif poursuivit ici était de montrer aux stagiaires que le bon fonctionnement de leurs AEPS dépendra de la qualité de leurs prestations qui seront :

- La sensibilisation sur les avantages à consommer l'eau potable,
- L'explication sur la rapidité et la rapidité du service de l'eau de l'AEPS,
- Instauration une bonne entente entre les usagers et le personnel d'exploitation (chef de centre, fontainiers).

- Travailler à cultiver l'esprit de la vente et l'exploitation de l'eau, la tenue de rencontres régulières de bilan et d'orientation de la gestion.

- Collaborer avec les CPE de forage en vue de la fusion des structures. En un mot, travailler à assurer un bon rayonnement à l'AEPS qui peut être source de l'arrivée d'autres réalisations dans les villages.

Module 7 : Harmonisation de la gestion des points d'eau modernes

L'un des handicaps majeurs de la bonne marche de l'AEPS est la gratuité de l'eau au niveau des PMH ; aussi, pour une bonne promotion de cette infrastructure, la nécessité d'envisager une gestion intégrée des points d'eau modernes s'impose.

L'idée de la vente de l'eau est à négocier auprès des usagers pour une prise en charge des forages qui servira à payer les gérants et à faire la petite maintenance. La vente de l'eau au forage permettra d'orienter beaucoup d'usagers vers l'AEPS où il y a la facilité et la rapidité du service, seulement le prix des récipients pratiqué au forage sera inférieur à celui de l'AEPS, compte tenu de l'effort physique fourni aux PMH.

Et pour une parfaite réussite de ces activités, il faut instaurer une collaboration active entre le bureau CPE et l'AUE, travailler à les fusionner afin que cette union donne naissance à une structure AUE forte et dynamique qui se chargera de l'ensemble des questions d'eau du village.

Le chef de centre est le chargé de pilotage de l'AEPS au niveau local, il a un rôle moteur, car c'est lui qui fait le pompage, veille sur les installations et organise la distribution avec ses fontainiers.

En vue de les initier à ces tâches, leur formation s'est déroulée du 13 au 17 février, cinq (5) jours durant, ils ont reçu des enseignements portant sur les techniques de pilotage, la gestion du site et le recouvrement. La présente formation a connu deux phases :

- une phase théorique en salle ;
- une phase pratique avec une sortie de terrain sur Dandé.

La substance des travaux se retrouve dans les dix modules qui ont été dispensés, dont le déroulement est le suivant :

Première Journée

Module 1 : Connaissance des équipements physiques

Module 2 : Relations contractuelles

Module 3 : Présentation d'un modèle de schéma d'appui conseil : le centre de gestion de l'ADAE en appui à la FAUEREB

Module 4 : Coût de l'eau

Deuxième Journée

Module 5 : Méthode de travail

Troisième Journée

Module 6 : La Base de Données

Module 7 : Gestion technique des installations (aspects théoriques)

Quatrième Journée

Sortie de terrain sur Dandé pour des essais pratiques de pilotage

Cinquième Journée

Module 8 : Hygiène santé

Module 9 : marketing social

Module 10 : harmonisation de la gestion des points d'eau modernes

Evaluation de la session de formation des chefs de centre

Il faut signaler que le contenu des modules 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10 se retrouve dans le rapport de formation des AUE, les nouveaux éléments introduits ici sont les modules 5, 6 et 7 qui sont spécifiquement liés au métier de chef de centre.

Contenu de la formation

Module 1 : Connaissance des équipements physiques (cf rapport formation AUE)

Module 2 : Relations contractuelles (cf rapport formation AUE)

Module 3 : Présentation d'un modèle de schéma d'appui conseil : le centre de gestion de l'ADAE en appui à la FAUEREB (cf rapport formation AUE)

Module 4 : Coût de l'eau (cf rapport formation AUE)

Module 5 : Méthode de travail du chef de centre

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Les objectifs recherchés étaient de :

- comprendre le rôle déterminant d'un chef de centre dans la gestion et le bon fonctionnement d'une AEPS ;
- connaître les outils de gestion ;
- comprendre les tâches qui sont les leurs ;

1 Le chef de centre

a) Rôles

- Gardien de l'AEPS (responsable des installations, des locaux);
- faire le recouvrement des recettes ;
- garder les recettes jusqu'au passage du conseiller ;
- s'occuper du pompage, du nettoyage des équipements ;
- rendre compte à l'AUE des difficultés de fonctionnement...

b) Qualités

- Etre motivé/courageux
- Honnête ;
- Valide ;
- Avoir le sens du marketing (inciter les usagers à l'achat de l'eau, approcher les usagers pour faire des branchements particuliers, encourager les fontainiers à la vente et au respect des horaires de vente) ;

2 Le compteur

- présentation de deux (2) modèles de compteur ;
- fonctions du compteur, évalue, mesure la quantité d'eau sortie ;
- le sens de l'eau dans le compteur indiqué la flèche au bas du compteur;
- l'afficheur du compteur (différents types d'afficheurs) donne les informations écrites en chiffres ou par les aiguilles;
- la lecture du compteur

- . Directe (linéaire) à l'aide des chiffres avant et après la virgule ,
- . Indirecte (avec aiguille) à l'aide de chiffres avant la virgule et des aiguilles après la virgule ,   

- le fonctionnement (eau ou air qui font tourner le compteur), donc éviter d'ouvrir les robinets quand le château vide.
- la capacité des compteurs (QN 1,5 m3 ; QN 2,5 m3), selon le diamètre des tuyaux
- le plomb scelle l'afficheur de graduation pour le sécuriser et le laisser tourner librement.
- les compteurs défaillants (comment le savoir à l'aide des récipients mesures), le compteur peut être lent, rapide ou être arrêté, la vérification se fait à l'aide des récipients mesures de 10 ou 20 litres qui donnent des précisions jusqu'au litre à l'aide des trois derniers chiffres après la virgule.

3 Calcul des consommations

Exercice : Remplissez les parties en pointillés dans ce tableau

Compteur	N-1	N	Consommation
Fontaine 1	0033,67	0128,19
Fontaine 2	1238,60	1429,64
Fontaine 3	6288,60	0310,08
Fontaine 4	0482,17	0087,91

Correction

Compteur	N-1	N	Consommation
Fontaine 1	0033,67	0128,19	94,52
Fontaine 2	1238,60	1429,64	191,04
Fontaine 3	5978,52	6288,60	0310,08
Fontaine 4	0482,17	570,08	0087,91

4 Documents du chef de centre

- Cahier du fontainier (à co-signer par le Chef de Centre), ressort la date, l'index compteur, la recette réelle versée et les signatures du fontainier et du chef de centre.
- Cahier de suivi consommation donne les index (veille et jour), la consommation, les recettes réelle et théorique, la différence entre recettes réelle et théorique et enfin les signatures du fontainier et du chef de centre.
- Journal de vente recettes donne les recettes réelles détaillées par borne fontaine, la recette totale du jour et les recettes cumulées depuis le début du mois jusqu'à ce jour;
- Journal de caisse donne le suivi chronologique des approvisionnements et des dépenses (gasoil, téléphone, transport, etc.);
- Tableau de bord de la station de pompage fait le suivi technique du site : il porte les index groupe électrogène, niveau d'eau radiateur, quantité gasoil ajoutée, heures de démarrage et d'arrêt du groupe, volume d'eau dans le château, index forage, observations sur le tableau de commandes, observations générales sur l'ensemble des installations et enfin les autres activités liées à L'aeps;
- Carnet de reçus ;
- Fiche de stock gasoil donne le numéro du bon de livraison, les entrées et sorties de stock, leur provenance et les soldes de stock;
- Factures de branchements particuliers ;

5 Recouvrement des recettes

Il se fait tous les soirs à la fermeture des bornes fontaines de la manière suivante :

- calcul des consommations ;
- vérification des recettes réelles ;
- calcul du taux de recouvrement ;
- remplissage des documents (cahier fontainier, cahier suivi consommation du chef de centre) ;
- recueil des recettes par le chef de centre
- signature des documents par le chef de centre et le fontainier.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

6 Rémunération du chef de centre

La rémunération correspond au 10% des recettes réelles de l'AEPS, d'où la nécessité de faire un bon taux de recouvrement pour tendre vers les 50 F par m³.

7 Rémunération des fontainiers

Correspond au surplus des recettes réelles recouvrées au-delà des 440 F/m³, soit 88%. Ce qui revient au fontainier, ce sont les 12 autres pourcents théoriquement.

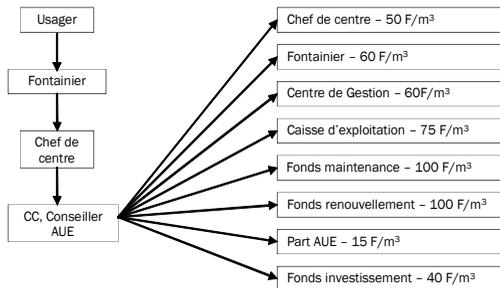
8 Le circuit financier

Le circuit commence par l'utilisateur qui vient acheter l'eau à la borne fontaine, le fontainier garde les recettes jusqu'au soir au passage du chef de centre qui après ses opérations de contrôle les récupère. Le chef de centre fait cette opération tous les soirs et assure la sécurité des recettes jusqu'au passage du conseiller à la fin du mois.

Le conseiller pendant la visite mensuelle fera un contrôle d'ensemble et répartit les recettes avec le chef de centre en présence d'au moins un membre de l'AUE sur les postes suivants :

Chef de centre, fontainiers, Centre de Gestion, caisse d'exploitation, fonds de maintenance, fonds de renouvellement, part AUE et fonds d'investissement.

Le résumé de cette activité est matérialisé par le schéma suivant :



Les parts Centre de gestion, maintenance, renouvellement et investissement sont récupérées par le conseiller pour être versées sur les différents comptes en banque.

9 Travaux pratiques

L'AEPS de la localité X comporte 5 bornes fontaines. Elle a donné les résultats suivants à la fin du mois.

	N-1	N	RR	CONS	R.TH	% recouvrement	Salaires fontainier
BF1	0020,10	0450,06	203.000				
BF2	0760,03	1406,17	250.000				
BF3	0200,80	0408,40	108.600				
BF4	1719,27	2007,19	139.000				
BF5	0913,80	1074,08	78.020				

- a) Remplissez le reste du tableau.
 b) Calculez
- la consommation totale de l'AEPS ;
 - La recette réelle totale ;
 - Le taux de recouvrement d'ensemble ;
 - Estimant que les dépenses de caisse du mois sont de 151.400 F, faites la répartition des recettes.

Correction

a) Remplissons le tableau

	N-1	N	RR	CONS	R.TH	% recouv.	Salaires fontainier
BF1	0020,10	0450,06	203.000	429,96	214.980	94,42	13.817
BF2	0760,03	1406,17	250.000	646,14	323.070	77,38	0
BF3	0200,80	0408,40	108.600	207,60	103.800	104,62	17.256
BF4	1719,27	2007,19	139.000	287,92	143.960	96,55	12.315
BF5	0913,80	1074,08	78.020	160,28	80.140	97,35	7.399

b) Calculons

- Consommation totale de l'AEPS
 = Somme colonne CONS = 1.731,90 m3

- Recettes réelles totales (RRT)
 = Somme colonne RR = 778.620 F

- Le taux de recouvrement d'ensemble

* Recettes théoriques totales (RTT)
 = somme Colonne RTH ou Somme Colonne CONS X 500 F = 865.950 F

* Taux de recouvrement =

$$= \frac{RRT \times 100}{RTT} = \frac{778620 \times 100}{865950} = 899\%$$

- Répartition des recettes

* Chef de centre : 77.862 F
 * Fontainiers : BF1 : 13.817 F
 BF2 : 0 F
 BF3 : 17.256 F
 BF4 : 12.315 F
 BF5 : 7.399 F
 * Centre de Gestion : 103.914 F
 * Caisse d'exploitation : 151.400 F
 Total dépenses : 383.963 F

Solde restant propriété de l'AUE : 394.657 F
 * Fonds de maintenance : 173.190 F
 * Fonds de renouvellement : 173.190 F
 * Part AUE : 25.978 F
 * Fonds d'investissement : 22.299 F

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Module 6 : la Base de données

Définition

La base de données CDG est un outil de gestion des données d'exploitation des AEPS. C'est un programme initié par l'ADAE et conçu sous Microsoft ACCESS permettant de capitaliser, de traiter et d'analyser les données d'exploitation des AEPS.

Le contenu de la base de données.

Les données saisies dans la base de données sont :

- La répartition mensuelle des recettes ;
- Les données techniques mensuelles de pompage et de vente (suivi technique) ;
- Les dépenses détaillées de caisse (dépenses effectuées par le chef de centre) ;
- Les dépenses détaillées de maintenance (maintenance préventive et curative effectuées par CIMECCA, les dépenses de pièces d'usure...).

Aujourd'hui, la base de données CDG contient toutes les données d'exploitation des AEPS depuis la mise en place du suivi conseil (de janvier 2000 à décembre 2005, soit six années d'exploitation).

Le traitement et l'analyse des données.

Les données saisies sont ensuite traitées et analysées. Les résultats de ces traitements et analyses permettent à tout moment :

- d'avoir la situation financière d'exploitation de chaque AEPS et de l'ensemble des AEPS :
 - o Les salaires du chef de centre et des fontainiers ;
 - o Les honoraires du CDG ;
 - o Les dépenses de caisse ;
 - o Les fonds versés par l'AUE (fonds de maintenance, fond de garantie et renouvellement, part de l'AUE et fonds d'investissement) ;
 - o Les dépenses de maintenance ;
- d'avoir la situation de la production d'eau ;
 - o Les volumes d'eau pompée ;
 - o Les volumes d'eau vendue (par borne fontaine et du total de l'AEPS)
 - o Les volumes de gasoil (ou l'énergie électrique) consommé et leurs coûts ;
 - o Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- De suivre les indicateurs de performance dans le but de :
 - o Déceler toute anomalie pouvant entraîner le dysfonctionnement du système ;
 - o Déceler les défaillances de gestion et les corriger le plus rapidement possible ;
 - o D'orienter les acteurs dans les actions à mener pour améliorer le service de l'eau (réduction des charges d'exploitation, réduction des pertes d'eau, extension du réseau...)

Les principaux indicateurs de performances élaborés dans la base de données sont :

- o Le coût de revient de l'eau : il permet de tirer des conclusion sur la viabilité et la rentabilité économique de l'AEPS ;
- o Le taux de recouvrement : il mesure la qualité de gestion de l'eau et des recettes au niveau des bornes fontaines ;

- o Le taux de pertes techniques d'eau : il mesure la qualité de gestion de l'eau depuis le forage jusqu'aux bornes fontaines. Il peut également être indicateur signalétique d'anomalies dans le fonctionnement du système (fuite d'eau dans le réseau, compteur anormal, défaut de la nappe d'eau...);
- o Le volume de gasoil consommé par heure de fonctionnement : il permet d'apprécier la qualité de fonctionnement du groupe électrogène. Il peut également être signalétique de mauvaise utilisation du gasoil ;
- o Le volume de gasoil consommée par m3 d'eau pompé : il dépend fortement du débit du forage. Plus le débit est grand, moins cet indicateur est faible. Il peut également être signalétique d'anomalies de la pompe, d'une variation importante de la nappe d'eau ou même d'une mauvaise utilisation du gasoil.

En conclusion, la base de données en plus de sa vocation de capitaliser les données et de faire un bilan de l'exploitation des AEPS, est un outil d'analyse et d'évaluation capable de fournir des réponses adéquates aux questions de fonctionnement des AEPS et de formuler des solutions d'amélioration des systèmes.

Module 7 : Gestion technique des installations (aspects théoriques)

Ce module a porté sur l'exposé théorique de la conduite du pilotage qui est le suivant :

- Opérations à faire avant de démarrer le groupe électrogène.
Contrôle niveau d'huile, niveau eau radiateur, inspection générale du groupe électrogène
- Comment démarrer le groupe électrogène : exposé sur le guide écrit donné en annexe, ce guide donne le cheminement à suivre pour démarrer et faire le pompage et explique l'interprétation des voyants lumineux de bonne marche et d'alerte pour défaut.
- Comment faire une vidange ?
- Le coffret de commandes et de régulation : les informations
 - Marche (manuelle ou automatique);
 - Arrêt ;
 - Niveau d'eau château (haut ou bas)
 - Informations forage
 - Voyant défaut
 - Sirène d'alerte (pour défaut ou pour château plein) ;
- Le forage : les différents éléments
 - Coffret de sécurité et de protection pompe immergée ;
 - Compteur forage ;
 - Clapet de non retour de l'eau.
- Le château
 - Tuyau de refoulement ;
 - Tuyau de distribution ;
 - Tuyau de vidange ;
 - Le by pass pour élever la pression de l'eau

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

FICHE 30

Programme des sessions de formation
des chefs de centre

8/8

- les bornes fontaines pour la vente de l'eau ;
- Les vannes pour suspendre une canalisation afin de faire des réparations.

Elaboration

SD Diagnostic

Module 7 : Gestion technique des installations (essais pratiques)

Ces essais pratiques ont été faits à Dandé avec l'ensemble des stagiaires, l'ADAE, le Projet et le maintenancier (ingénieur hydroélectrique). Ils ont porté sur l'ensemble des opérations théoriquement exposées la veille en salle. Il faut signaler que malgré la complexité des installations, les stagiaires sont passés à tour de rôle pour effectuer les opérations techniques en tenant compte des consignes sur lesquelles le maintenancier avait beaucoup insistées.

Contenu

Mise en oeuvre

Modules 8, 9 et 10 (cf. rapport de formation AUE).

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Le fontainier est celui qui s'occupe de la vente de l'eau aux usagers, il a le premier contact avec les consommateurs, d'où la nécessité de rendre ce contact positif afin que l'AEPS rayonne par de bonne vente.

Les enseignements donnés ici portaient non seulement sur les tâches à effectuer pour la vente, mais aussi sur les qualités d'un bon fontainier (respect des usagers, être motivé...), étant entendu que ces qualités leur permettront de bien vendre, surtout qu'ils sont payés au pourcentage des volumes vendus. Le déroulement de la formation était :

Première Journée

Module 1 : Connaissance des équipements physiques

Module 2 : Relations contractuelles

Deuxième Journée

Module 3 : Coût de l'eau

Module 4 : Méthode de travail du fontainier

Troisième Journée

Module 5 : Hygiène santé

Module 6 : Marketing social

Evaluation de la session

Il y a lieu de signaler que le contenu des modules 1, 2, 3, 5 et 6 se retrouve dans le rapport de formation AUE. Le présent rapport sera basé sur :

Module 4: Méthode de travail du fontainier

1. Le compteur

- présentation de deux (2) modèles de compteur ;
- fonctions du compteur, évalue, mesure la quantité d'eau sortie ;
- le sens de l'eau dans le compteur indiqué la flèche au bas du compteur;
- l'afficheur du compteur (différents types d'afficheurs) donne les informations écrites en chiffres ou par les aiguilles;
- la lecture du compteur
 - . Directe (linéaire) à l'aide des chiffres avant et après la virgule ,
 - . Indirecte (avec aiguille) à l'aide de chiffres avant la virgule et des aiguilles après la virgule ,   
- le fonctionnement (eau ou air qui font tourner le compteur), donc éviter d'ouvrir les robinets quand le château vide.
- la capacité des compteurs (QN 1,5 m3 ; QN 2,5 m3), selon le diamètre des tuyaux
- le plomb scelle l'afficheur de graduation pour le sécuriser et le laisser tourner librement.
- les compteurs défaillants (comment le savoir à l'aide des récipients mesures), le compteur peut être lent, rapide ou être arrêté, la vérification se fait à l'aide des récipients mesures de 10 ou 20 litres qui donnent des précisions jusqu'au litre à l'aide des trois derniers chiffres après la virgule.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

2. Les prix de vente de l'eau

Les prix pratiqués sont :

- seau de 10 litres : 5 F
- seau de 20 litres : 10 F
- bassine 30 litres : 15 F
- Fut de 200 litres : 125 F

3. Les récipients mesures

L'importance de ces récipients mesure est qu'ils permettent de faire une bonne vente conformément aux précisions du compteur et évite toute discussion de volume avec les usagers. La précision qu'ils donnent est :

1 m3 = 1000 litres à 500 F
 = 100 x 10 litres à 500 F (100 x 5 F)
 = 50 x 20 litres à 500 F (50 x 10 F).

4. Le cahier du fontainier

Il porte la date, l'index compteur, la recette réelle, les signatures. Il doit être rempli par le fontainier ou son homme de confiance pour éviter toute discussion sur son contenu, le fontainier a la garde de son cahier.

5. Rémunération du fontainier

Elle correspond au surplus au-delà des 440 F (88%) recouvré par m3.

Exemple : un fontainier qui a vendu 400 m3 et a recouvré en recette réelle 198.900, son salaire sera de : $198.900 - (400 \text{ m}^3 \times 440 \text{ F/m}^3) = 198.900 - 176.000 = 22.900 \text{ F}$

MECANISMES D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX A L'ORGANISATION ET A LA GESTION DES AEPS

BILAN DE SESSION

Comment remplir cette fiche ?

Echelle 1 : médiocre

Echelle 2 : passable

Echelle 3 : satisfaisant

Echelle 4 : bon

Echelle 5 : très bon

Vous mettez une croix dans la case correspondante à votre choix. Vos commentaires sont les bienvenus.

1. Atteinte des objectifs

Thèmes et activités	1	2	3	4	5
Connaissance des composantes d'un système d'A.E.P.S					
Méthodologie et outils d'ingénierie sociale					
La problématique des AEPS au Burkina Faso et les nouveaux contextes : réforme et décentralisation					
Les différents modes de gestion des AEPS					
Cas pratiques des modes de gestion en cours dans les Hauts-Bassins					
Sortie terrain Darsalamy					
Sortie terrain Banankélédağa					
Eléments de la tarification du service de l'eau					
Table ronde autour de l'expérience de la gestion partagée des AEPS					
Commentaires éventuels					

2. Contenu

A. Structure

	1	2	3	4	5
La session était bien structurée					
Commentaires éventuels					

Quels sont les thèmes qui n'ont pas été abordés et que vous auriez souhaité aborder ?

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Quels sont les séquences à supprimer ?

Quelles sont les séquences à raccourcir ?

Quelles sont les séquences à rallonger ?

B. Thèmes / animation

Connaissance des composantes d'un système d'A.E.P.S

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

Méthodologie et outils d'ingénierie sociale

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

La problématique des AEPS au Burkina Faso, et les nouveaux contextes : réforme et décentralisation

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

Les différents modes de gestion des AEPS - Cas pratiques des modes de gestion en cours dans les Hauts-Bassins

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

Visite des sites de Banakeledaga et de Darsalamy

	1	2	3	4	5
Les visites étaient pertinentes					
Commentaires éventuels					

Eléments de la tarification du service de l'eau

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

Table ronde autour de l'expérience de la gestion partagée des AEPS

	1	2	3	4	5
Le thème était pertinent					
L'intervenant maîtrisait le contenu					
Commentaires éventuels					

3. Appréciations globales du stage

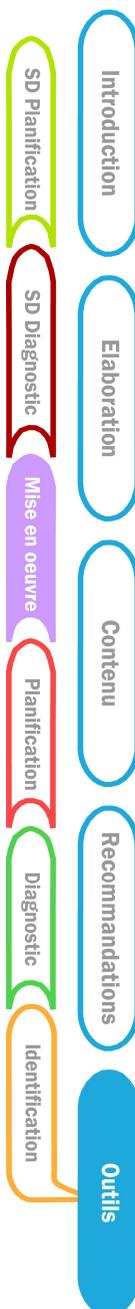
Comment jugez-vous la durée de la session ?

Trop courte

Correcte

Trop longue

Si trop courte ou trop longue, qu'auriez-vous proposé ?



Comment jugez-vous les horaires de travail ?

Passable

Bien

Très bien

Quels horaires auriez-vous proposé ?

La documentation remise en cours de session est-elle suffisante ?

Insuffisante

Correcte

Elevée

Globalement cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Au cours de votre stage, pensez-vous avoir acquis des connaissances pour améliorer vos méthodes de travail ?



SANYA NI KENEYA LADILIKELAW
DEME GAFE KA TAGA JIKO KAN

LIVRET AIDE MÉMOIRE HYGIÈNE - SANTÉ
POUR LA FORMATION DES HYGIÉNISTES
DE COMITÉS DE POINTS D'EAU



JII NIN LAMINI MINISIRISO
FEDI KA DEMENAFOLLO 7 NAN

MEE - DRH : HB
FINANCEMENT 7e FED

ERESO KA BAARALATIGE TAW
SP/HR KA BARO
FUNTENI KALO SAAN 1997

PROGRAMME RESO
CELLULE ANIMATION
SP/HR MARS 1997

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

TABLE DES MATIERES

	Page
L'eau c'est la vie pour les plantes, les animaux et les hommes	1
D'où viennent les eaux qui nous rendent malades	2
La mauvaise eau n'est pas seule responsable de nos maladies : il y a aussi le manque d'hygiène	5
L'eau malsaine peut donner des maladies	8
Le ver de guinée	10
Le choléra - la diarrhée	11
La poliomyélite	12
La bilharziose	14
Conséquences des maladies	16
Les mesures d'hygiène pour les points d'eau	18
Les mesures d'hygiène pour prendre l'eau à la pompe et la stocker à la maison	19
L'hygiène corporelle	20
L'hygiène de la conception	21
L'hygiène du village	22
Les mesures d'hygiène qui brisent le cycle de la maladie	24
Les usages recommandés des différents points d'eau modernes	25

ANNEXES :

Affiches en réduction

DUNUYA NIIN LE YE JII YE
ADAMADENW, YIRIW ANI BEGENW BEE FE.

Ka taga adamadenw faan fe,
ji suguya bee li minti ani makoneta ye.
Jii min ngagnin lo, bago b'a ra,
o ye banakisew sigyara ye,
A man n'an ka kenya ma.

Nan b'a fe ka kenya sara luma bee,
an ka ji ka jisanin d'an le min.
Jisanin n'oo gwacin lo, kasa t'a ra,
o ji nin ti mago bana.

O ji bi sara :
-banpe re
-Orbine la
-kalanba minw ladancage
ka jii (datugunan b'o ra)
o lamini sanyinin lo.

L'EAU C'EST LA VIE POUR LES PLANTES,
LES ANIMAUX ET LES HOMMES

En ce qui concerne, nous les hommes,
toute eau n'est pas bonne à boire.
L'eau boueuse, sale, portuse de germe
de maladies est dangereuse pour la santé.

Pour conserver notre santé nous devons consommer
uniquement de l'eau potable. C'est une eau limpide
incroûte sans odeur et sans goût, qui ne donne pas de maladie.

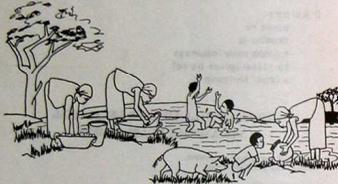
On peut la trouver :
- à la pompe
- au puits (AEP)
- au puits moderne protégé (couvreciel) et
bien entretenu.

Ng'u jii minw be ke sababu ye k'an bana,
o be bo min fe ?

AN KA DUGU N'AN KA FOROW RA :
Dalan, kasen, ni barasidennin bee bi in.

Mais d'où viennent les eaux qui nous rendent malades ?

AU VILLAGE ET AUX CHAMPS :
Il y a la mare, le ruisseau, la retenue d'eau



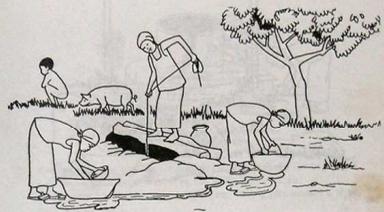
O ji numu beni nago suguw bee ye.
O se se ka mago faga bari
banakise ka ca o ra.

Ces eaux recueillent toutes les salées.
Elles sont dangereuses car elles contiennent
beaucoup de germes de maladies

AN KA DUGU KONO :
An ka kalanbara soginin bi in
an an ka kalanbaw.
Minw ladancage man ni

AU VILLAGE :
An ka kalanbara soginin bi in
et les puits modernes
MAL-ENTRETIENUS

Min y'an ka kalanbara soginin ye : Au puits traditionnel :



A kana man dun, o bi ji joana datugunan t'o ra min b'o tanga
nagw ma. A daa lamini ngagnin lo.
A ji be se ka mago faga. Banakisew ka ca o ra k'o sababu ke
begenw. جرماتو مگه بگانه.

Pas assez profond, il s'assèche, il n'est pas protégé des salées.
L'eau des puits traditionnels mal protégés, est dangereuse.
Elle contient beaucoup de germes de maladies apportés par
les animaux, la poussière, le vent et l'environnement sale.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

4 Kalkanura soginin min ladoncogo man ji :
Au puits moderne mal entretenu :



O #fano be se ka mago faga.
Banakisew ko ca o ra, ko sababu
ke bugrew, gurfiw,
Dala an an mawuwa

L'eau des puits modernes mal entretenus,
est aussi dangereuse.
Elle contient beaucoup de germes
de maladies apportés par les animaux,
la puanteur, le vent et l'environnement sale

JISANIYABALI DORŃN T'AN KA BANA SABABUW YE :
A dɔɔ bi bɔ an ka saniyabaliyaw ra n'o ye :
LA MAUVAISE EAU N'EST PAS SEULE RESPONSABLE DE NOS MALADIES
Il y a aussi le manque d'hygiène.

DUGU KA SANIYABALIYA
MANQUE D'HYGIENE AU VILLAGE



Jlamanɔn minw b'an ka sibonw gerɛfe bi ke sababu ye begen uni
cinifteenw bina ni banakisew ye foo an ka sibonw kɔno.
Denmiasenw banakɔtagoketi o yɔrow ra, n'o y'o yere madimi o bi se
ka negebana sɔɔɔ.

Les tas d'ordures près des maisons sont envahis par les animaux, les rats,
les insectes qui transportent les microbes jusque dans nos maisons.
Les enfants y défilent et ramènt le tétanos en se blessant.

SIBONW KA SANIYABALIYA
Sibonw ngganinw, sumaninw ani minw kɔno dibinin lo,
olu le bi ke sababu ye ka na ni bana ye.

LE MANQUE D'HYGIENE DANS NOS MAISONS
Qui attire les maladies dans les chambres mal aérées humides et mal nettoyées.

4 Kalkanura soginin min ladoncogo man ji :
Au puits moderne mal entretenu :



O #fano be se ka mago faga.
Banakisew ko ca o ra, ko sababu
ke bugrew, gurfiw,
Dala an an mawuwa

L'eau des puits modernes mal entretenus,
est aussi dangereuse.
Elle contient beaucoup de germes
de maladies apportés par les animaux,
la puanteur, le vent et l'environnement sale

JISANIYABALI DORŃN T'AN KA BANA SABABUW YE :
A dɔɔ bi bɔ an ka saniyabaliyaw ra n'o ye :
LA MAUVAISE EAU N'EST PAS SEULE RESPONSABLE DE NOS MALADIES
Il y a aussi le manque d'hygiène.

DUGU KA SANIYABALIYA
MANQUE D'HYGIENE AU VILLAGE



Jlamanɔn minw b'an ka sibonw gerɛfe bi ke sababu ye begen uni
cinifteenw bina ni banakisew ye foo an ka sibonw kɔno.
Denmiasenw banakɔtagoketi o yɔrow ra, n'o y'o yere madimi o bi se
ka negebana sɔɔɔ.

Les tas d'ordures près des maisons sont envahis par les animaux, les rats,
les insectes qui transportent les microbes jusque dans nos maisons.
Les enfants y défilent et ramènt le tétanos en se blessant.

SIBONW KA SANIYABALIYA
Sibonw ngganinw, sumaninw ani minw kɔno dibinin lo,
olu le bi ke sababu ye ka na ni bana ye.

LE MANQUE D'HYGIENE DANS NOS MAISONS
Qui attire les maladies dans les chambres mal aérées humides et mal nettoyées.

6

LUIW KA SANIYABALIYA
LE MANQUE D'HYGIENE DANS NOS CONCESSIONS



O ra, begen ani cimifeenw be ke sababu ye banakisew be don an ka dumuni ni jimindaw ra, k'an bana.

Les microbes sont transportés par les animaux et les insectes jusque dans la nourriture et l'eau, et nous rendent MALADES.

ADAMADENW KA SANIYABALIYA

N'an tigaw, fariigolo ani faniw naganin lo, o bi se ka bana las'an ma, in'a fo : Kaba, kurasokursa, kurukuruw, karangaw ani dabiw.

LE MANQUE D'HYGIENE SUR NOUS MEMES

Qu'on donne des maladies comme la tigne, la gale, les boutons, les abcès, les poux, les puces, si on garde les mains et le corps sales, si on porte des habits sales.

7

AN KA DUGU KONJ :

Ni panpaw cenna, o bi ke sababu ye, an bi jisaniyabali cenna, o bi ni na ni bana ye.

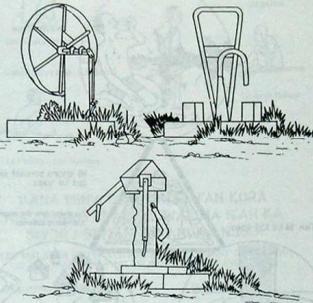
Ni panpaw cenna, an be wajibiya ko taga ji lo klon lodonbatiw ra walima k'a ra.

N'an yo jiwu nin min, a b'an bana.

AU VILLAGE :

Les pompes qui tombent en panne, ou nous privent d'eau potable, nous font tomber dans la maladie.

Quand la pompe tombe en panne, on est obligé de retourner chercher l'eau aux puits mal entretenus, ce qui munit, et de boire de l'eau dangereuse qui nous rend malades.



JISANIYABALI BALAW KA BON AN HA, BARI BANAKISEW KA CA A KONJ.

L'EAU NON POTABLE EST DANGEREUSE ET MALVAISE POUR LA SANTE CAR ELLE CONTIENT BEAUCOUP DE MICROBES ET DE GERMES DE MALADIES.

8

JII KA BANA SIYORSIRAW FILE NIN YE
L'EAU PEUT DONNER DES MALADIES DE DIFFERENTES FAÇONS

N'an bi jisaniyabali min



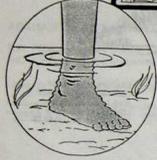
En buvant l'eau

Ni siyara sumani lo ani ka n'waka



En vivant dans des endroits humides et malsains

N'an bi ko kaji kana



En se baignant dans l'eau



9

BANA MINW B'AN MINA, N'AN YE JISANIYABALI MIN :

LES MALADIES QU'ON ATTRAPE EN BUVAINT L'EAU IMPROPRE :

Kanotumuw



Les parasitoses

Kunfilosiyen ni Kanobali



Le Chôlera Les diarrhées

Senfagabana



La poliomylélite

Segelen



Le ver de Guinée

BANA MINW B'AN MINA, N'AN KORA NIN JISANIYABALI YE WALIHA N'AN KA SIYORJ SUMANI LO ANI KA NOGJO :

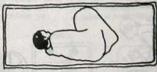
LES MALADIES QU'ON ATTRAPE EN SE BAINANT DANS L'EAU OU EN VIVANT DANS UN MILIEU HUMIDE ET INSALUBRE :

Jigene walenbana



La balharvose

Sumaya



Le paludisme

10

SEGELEN
LE VER DE GUINÉE

A lagamosiyenw :
Ni segelel b'a fe ka ba,
o bi ba ni sengolo talayars ye,
baere, ti se ke ke lugan
fari bi gwan, lara fana ka bon.

Les symptômes de la maladie :
Le ver veut sortir et il pousse la chair,
baere, ti se ke ke lugan
fari bi gwan, lara fana ka bon.



A sobabuw :
N'an m'an yere karsi dalaŋ ji
ni kalanyiŋugun min ma, an bi
banu sars.

Les causes :
On attrape la maladie en buvant
sans précaution l'eau des mares
et des puits contaminés.



**N'an b'a fe k'an yere furakz, an ka kan
ka lego dogbarzoo ani ka
wori camman ba ka furu san.**

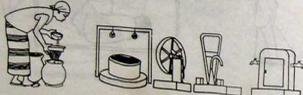


**Pour se soigner il faut aller au dispensaire
et acheter des médicaments coctaux.**



**An bi se k'an yere tanga bono nin ma,
n'an bi jisiyevamin ma suane bee.**

**On peut éviter la maladie en buvant
seulement de la bonne eau.**



11

KUNFILASIYEN NI KONJOBLI
LE CHOLERA LA DIARRHÉE

A lagamosiyenw :
Les symptômes




A sobabuw
Les causes



**N'an b'a fe k'an yere furakz
an ka kan ka lego dogbarzoo
ani ka wori camman ba ka furu san.
Ka sukaro ni kagaji laben k'o min (TRO).**

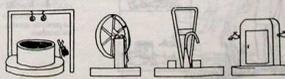



**Pour se soigner il faut aller au dispensaire
et acheter des médicaments coctaux.
Faire le traitement de réhydratation
orale (TRO).**



**N'an b'a fe k'an yere tanga nin banaw ma,
an ka kan k'an ligew ko ni sarfina ye ani
k'an makow ne ni ponpe jisiyanitaw ye.**

**Pour éviter le choléra et les diarrhées
il faut se laver les mains au savon
et utiliser la bonne eau des forages.**



12

SENFAGABANA
LA POLIOMYELITIS

A lagamosiyenw :





Les symptômes
Sigiyarakelen, ka juju
banobagato ma

**A bi furakz cogadi : Kencya l'a ra
N'ga an bi se k'a n'gaya
ni lagamadegi ye.**

**Comment soigner : PAS DE GUERISON,
AMELIORATION PAR LA REEDUCATION.**

A bi saru coga di :
N'an bi jisiyabali min

Comment on l'attrape :
En buvant la mauvaise eau




**Bano bi seenw ni
bala bee fagafaga**



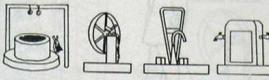
**La parole est envahie
les membres**

13

**An b'an yere tanga
senfagabana ma coga di ?**

**An ka jisiyanin min,
min daluginin la luma bee.
K'an ligew ko sanga ni wogati
bee ni sarfina ye.**

Comment éviter la poliomyélite ?
Il faut toujours boire de la bonne eau
proteggée, se laver soigneusement les mains
avec du savon.





**Senfagabana ka furanuman ye
k'a jisiyati ni furaji ye.
Furaji bi tani denirini daa ra.**

**La meilleure protection contre la poliomyélite
c'est la VACCINATION.
Par voie orale.**



14

REGENEWULENBANA

LA BILLIARDOSE

A lagomasienyaw :
Regewewulennin la,
jã b'ã rã fãna



Les symptômes
Les urines sont rouges et
contiennent du sang.

Bana sãrã sababuw :
Ka ko wallina ka baarãkz
senikolã jãrãrã tãw.




Les causes de la maladie :
Se baigner ou travailler pieds nus
dans l'eau intente.

Nãn b'ã fã kãn yãrã furãkã anã kã
kãn kã fãgã dõgãrãwã anã kã
wãrã cõwãrã kã kã furãwã sãwã.
An mon kãn kã kã jãrãrã rã.

Pour se soigner il faut aller
au dispensaire et acheter des
médicaments contre.
Il ne faut plus se laver dans
l'eau intente.

15

A bi se ka lãngã cãgodi ?
Ka ko sãngã nã wãgãtã bẽẽ nã sãfãrã
yẽ nã kãrãjã sãnyãrãwã yẽ.
Kã kãrãkãrãwã kãlã, bãrã òlũ mĩw
bi bĩrã nã dãtãdãwã rã,
ò bĩ kã sabãbu yẽ kã bãnã nãn jãnsã.




Comment l'éviter ?
Se laver régulièrement en
utilisant la pompe ou du pain
moderne et des forages.
Éloigner les excréments qui
sont dans les herbes au
bord des rivières et qui
transportent la maladie.





An kãnã rãgẽnã kã dãtãnjĩw rã.
Nã pã sãntãrã dãwã l'ãwã dẽ mãrã.

Kãn yãrã lãngã lãkãnjĩw mã
nã mãdãnsãbãrã jãrãwã (bãrãjĩw).
Sẽ pãrãgãrã cõntãrã l'ãwã dẽ rĩwãtã
ãvec dẽ bõttã.

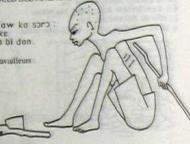



16

BANAW FIYENYOROW

CONSEQUENCES DES MALADIES

An yãrã mã, ò nãn kã bããrãkãwã kã sãrã :
Fãrãgãrã sãwã bããrã ò sã kã kã
sãrãfãrãwã kãrã kãrã kãgã bĩ ònã.



Sur nosa rãfãrã et sur la production des travailleurs
attardãment, occupãtã de travailler,
mauvãse rãdãtã, l'ãntãrã.

Mã y'ãn kã gwãã kã
wãrãcãrãrãwã yẽ,
an kã kãn kã fũrã n'ã yẽ
fũrãkãwãrã dã sãrã n'ã yẽ



Sur le budget familial :
il faut payer les mĩrãrã et
les mĩdĩcãmentã.

Ò Rã, Kã BãNã JãTĩTĩE Ò Kã
FĩSã Kã BãNã FũRãKã.

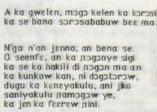
Dĩwã :
MREUX VAUT PREVENIR QUE GUEUR.

17

Kewãllĩnumã jũmãrãwã kã nã kã lã sãtãnã, jãngã ònã kã lã kãrãyã rã ?

Quelles sont donc les bonnes habitudes à prendre
pour rester en bonne sãntã ?

A kã gwẽlã, mãgã kãlãn kã kãrãrãlĩ
kã sãwã bããrã cãrãgãbãbãwã bẽẽ mã.



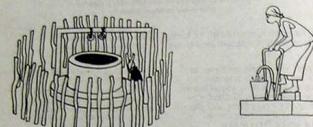
Mã sãntã, an kã jãgãrãwã sãgã
kã sã kã bãrãlĩ dĩ jãgãrã mã an
kã kãrãwã kãn, nã dõgãrãrãwã,
dũgã kã kãrãyãkãlũ, anã jũ
sãnyãkãlũ nãmãgãrãwã yẽ,
kã jãn kã fãrãwã jĩnã.

Seul c'est difficile de faire
attention à tout ce que peut
nous rendre malade.

Mãs ensembãlẽ on pẽũ yãrãrã
ORGANISERONS UNE REUNION
pẽũ dũcũrãrã ònã nosã pãrãdãrã
fãgãrã de sãntã. Fãgãrã de sãntã
sãllãgãrã, lãrã rãspõnsãblẽ de
l'hygĩnẽ dãns lã Cõmãdã de Pãrãtã
d'ãwã et trãuvãrã dẽ sãlũtãtõn
ensembãlẽ.

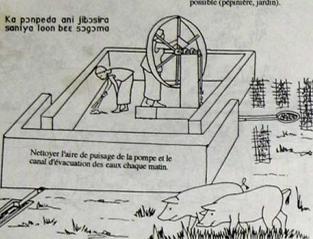


JIBIYARƆW SANIYALI KA SARIYAW
MESURES D'HYGIENE POUR LES POINTS D'EAU



An ke kan ka kalandan sanini tuma be. Ka kalandan sanini kama, jango begewu ke no sa ke dan, a ra. Ka kalandan detsuwa an ke juyufiya dulan sanin. Ji min bi ban ke ciki, an bu ke k'aso ko kalandan yewa, muskila ni yinkirar sariyawa, an nankwa san.

Ka pampada an jibiyarwa sanini loon be. Tazama



Nettoyer l'aire de passage de la pompe et le canal d'évacuation des eaux chaque matin.

SANIYA KA KAN KA K'AN MA SARIYA SANIYANIN YE, AN MAKIDREW BEE RA NI JILI YE
L'HYGIENE DOIT ETRE LA REGLE D'OR DE NOS HABITUDES DE VIE ET D'UTILISATION DE LA BONNE EAU

Jibiyarwa ka sanini

- Ka ji bari ka la pampadaw kama pampadaw man kan ke ye yarsa.
- Ka jibiyarwa filan ko sanini loon be. Sanya.
- Ka jibiyarwa ni begewu ko jiminyarwa sanini.
- Ka dangakalanji bi ke ban. O ra, o ka ni an bi jibiyarwa. Jango jiyagaw ko woyo ko taga yirfawo k'aso.

Saniya min ka kan ka labata pampadaw ra, an ji marakogoo SBA kama

- Ka sanbarwa ba ko sara ka yele kalandan kan.
- Ka jilaminan ni maralaminanwan ko ka yi. K'o dutagyu.
- Ka jilaminan ni maralaminanwan dutagyu ko je.

-Ni see b'an ye, an be zawejiji don ji marada ra.

- Zawejiji tanka 5 (wara) ji lita 1 (kelen) kano.
- Zawejiji kuyirba 6 a 1 (kelen) ji lita 20 (magun) kano.
- Zawejiji kuyirba na 10 (tan) barikana 1 (kelen) ji kano.

-Ka ji mara jiyagaw kano ni a fa "gargafu" ni ji bi ko no dokola ye.

-Ka ji ta ni "CREPA" ko kekago ye: daga ni manantiyi magaman.

-An man kan ko minik ni jibiyarwa ye abada.

-Tigwi bi ko ni sanini ya ke sara ka ji bu jidagwa ra.

Hygiene autour du point d'eau

- Eviter l'eau stagnante et la buse à proximité de la pompe.
- Balayer et nettoyer l'aire de passage chaque matin.
- Nettoyer le canal d'évacuation, l'abreuvoir.
- Evacuer l'eau du point perdu et le nettoyer quand il est plein, favoriser l'écoulement des eaux usées vers des plantations.

Hygiene pour rendre l'eau à la Pompe et la collecter à la maison

- Laver ses chaussures avant de monter sur la margelle.
- Bien nettoyer le récipient de transport et de stockage.
- Couvrir le récipient pour le transport et pour le stockage.
- Traiter si possible l'eau stockée à l'eau de javel.
- 6 (six) gouttes d'eau de javel pour 1 (un) litre d'eau.
- 1 (une) cuillère à soupe d'eau de javel pour 20 (vingt) litres d'eau.
- 10 (dix) cuillères à soupe d'eau de javel pour 1 (une) barrique d'eau.
- Utiliser des canaris type "gargafu" jusqu'à l'eau sortira par le bec.
- Utiliser le système "CREPA": canari avec tuyau plastique souple.
- Ne jamais boire dans le récipient qui a servi l'eau dans le canari.
- Se laver les mains au savon avant de pousser l'eau dans le canari.

FARIGOLA KA SANIYA
L'HYGIENE CORPORELLE

Farigola ka sanini

- Ka fari ka ni sanini ya silyen kelen jagan lita kano.
- Ka jada sa ni sanini ye, an kama.
- Ka tigwi ko tuma be, an tuma ye.
- Nan tilana banakalagana, jagan walmu farow ra.
- Nan bura farow ra.
- Nan bura lagfiye ra.
- Fali ceaman kene ko (lagfiye ni nusandiyarwa ra).
- Nan bala magamogara wari ra (jaga).

Hygiene du corps

- Lavage du corps au savon au moins une fois par jour.
- Se laver le visage avec du savon au moins 2 fois par jour.
- Se laver les mains régulièrement QUAND ?
- Après avoir été dérangé à la toilette ou dans les toilettes.
- Au retour des champs.
- Au retour du marché.
- Après avoir utilisé beaucoup de matériel (au marché, à la fête).
- Après avoir manipulé de l'argent.

-En général après toute activité sédentaire et avant toute activité en relation avec la nourriture et la toilette.

- Avant de boire
- Avant de manger
- Avant de faire la cuisine
- Avant de s'occuper des enfants.

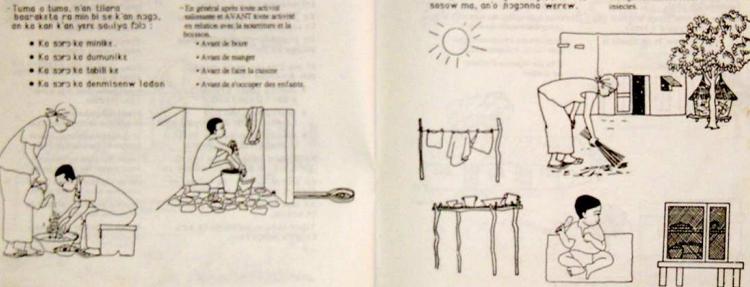
Sibon ni luuw ka saniniya
L'HYGIENE DE LA CONCESSION

Sibon ni luuw ka saniniya

- Bani ko biki ke je. Farfiar ka bu, jango fira ni yeelen ko dan jannaman.
- Ka sibon jai jannaman jikan kelen jagan lagaku kelen kano.
- Ka ji fufun dugukala kan ko sara ko filani ke, jango gwangwan kans wili.
- Ka jannaw san naggingina kans.
- Ka begewu don o sibon kano.
- Ka fani ni dumunikinshaw ja lita kama.
- Ka dumunin tanga limpa, jebere, sasho ma, an'o pagginno werya.

Hygiene de la concession

- La maison d'habitation doit avoir une bonne ventilation, être bien aérée et éclairée (soleil).
- Nettoyer la maison à fond (complètement) au moins une fois par semaine.
- Balayer en évitant le sol pour éviter la poussière.
- Stocker les ordures dans une fosse à compost.
- Préparer les ustensiles.
- Exposer le linge et la vaisselle au soleil.
- Prélever les aliments crues les ustensiles.



FICHE 33

Livret aide-mémoire pour la formation des hygiénistes des CPE

8/10

22

Ka deeninséw la dilansaniyanin kan, janga k'o tanga dupumai oléjéjéti la ma.
ka jingawé bon jidingo walima forow kans.
Ka taga banekstago ka forow kans, ka obéw ka k'a daga ni bapw ye.

Ka jagen la, (bakine) nim y'a lan k'a ni se ka lodan ka je.
Ka miteré 15 ni k'a forance bilo jagen ni jayer kelen kelen ce.
A ka nika sofin jingigawé, yajéjéw na ani k'a mabo gwabubu ani sibon na.

Dagu ka saniya

- Ka dugu ka saniya laben kelo a kelo ni dupumaw ye, ani wogati minw na ni saniya wajéjéjéni la.
- O ra, on ban ka nomanw beé ce ka tago ni forow kans (walima ka jara).
- Ka yara korinin laben beéw ye, janga kans yanda a kulle.
- ka jeringidawé la k'afésoiw ni daga b'asaw ra.
- Ka noman jingawé laben bin beé ra.

-Placer les petits enfants sur une natte propre pour éviter le contact direct avec la terre.
-Evacuer les eaux sales dans un puits perdu ou dans les champs.
-Aller défricher dans les champs en recouvrant les déchets de terre avec une dalle.
-Construire une latrine à ciel ouvert de bien l'extérieur et de bien l'intérieur.
-La situer à plus de 15 mètres de tout point d'eau et si possible en contrebas, sur un emplacement sec, éloigné de la cuisine et de la maison.
Hygiène du village

- Organiser chaque mois, et chaque fois que cela sera nécessaire des journées de salubrité publique, où on va déposer dans les champs toutes les ordures enterrées dans les rues du village (ou bien on les brûle, incinération).
- Éviter la divagation des animaux en leur construisant des enclos.
- Construire des latrines adéquates pour l'école, le dispensaire...
- Créer des dépôts d'ordures par quartier.

23

DUGU KA SANIYA
HYGIENE DU VILLAGE

24

Bana jensensira bi fatige ni nin labencogo nunu beé ye

LE CYCLE DE LA MALADIE EST BRISÉ PAR TOUTES CES MESURES

25

JITAYCRO JUMANW LO ? KA HAKODIE JUMANW KE NO JII YE ?
QUELS POINTS D'EAU ? POUR QUELS USAGES ?

Fonksé - Laveuse
Hygiène - Laveuse et forage/saniya
Bijou - Forage/saniya
Lafi - Construction
Tuféw (d'arbre) - Brique
Yeféso - Atoutage des plaques

Hindiféri - Boisson
Tobili - Cuisine
Piméko - Usuel
Démarréwéw ka forage/saniya - Toilettes des écoles

Toules des salubres
Aménagement des animaux
Construction
Briques
Atoutage des plaques

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

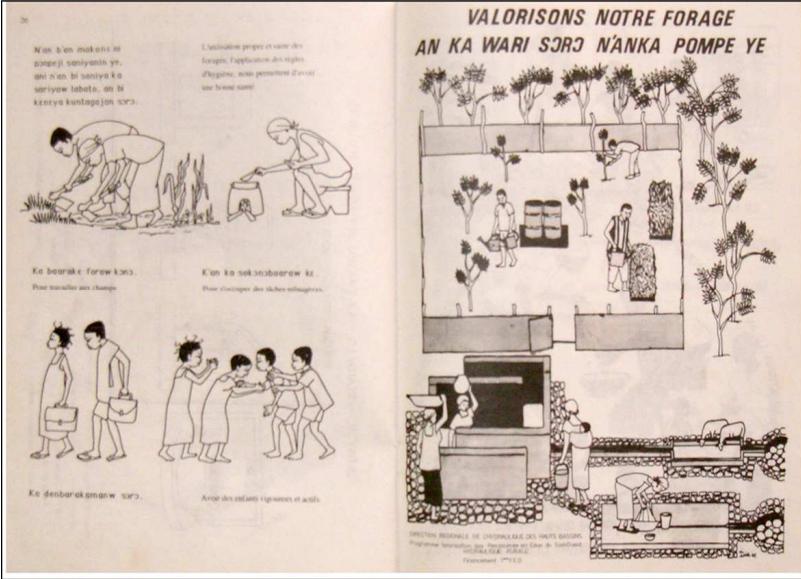
Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils



Introduction

SD Planification

FICHE 33

Livret aide-mémoire pour la formation des hygiénistes des CPE

10/10

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

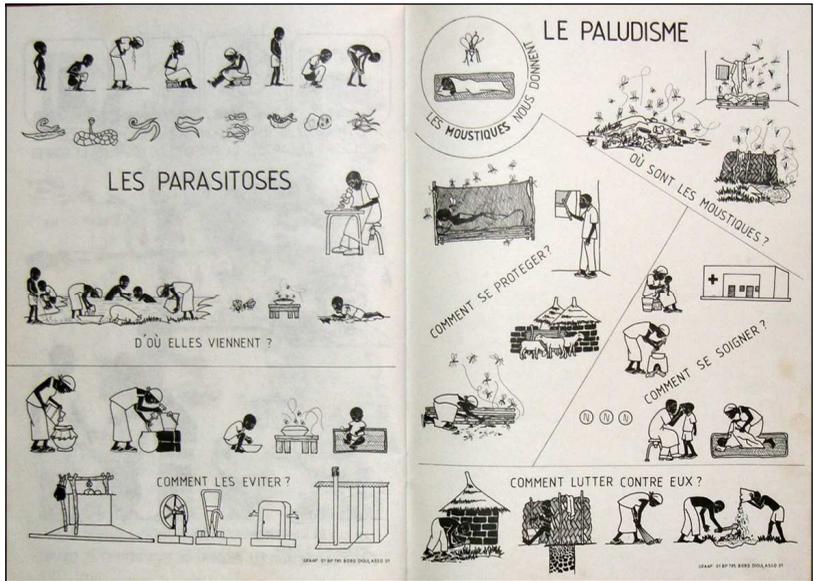
Mise en oeuvre

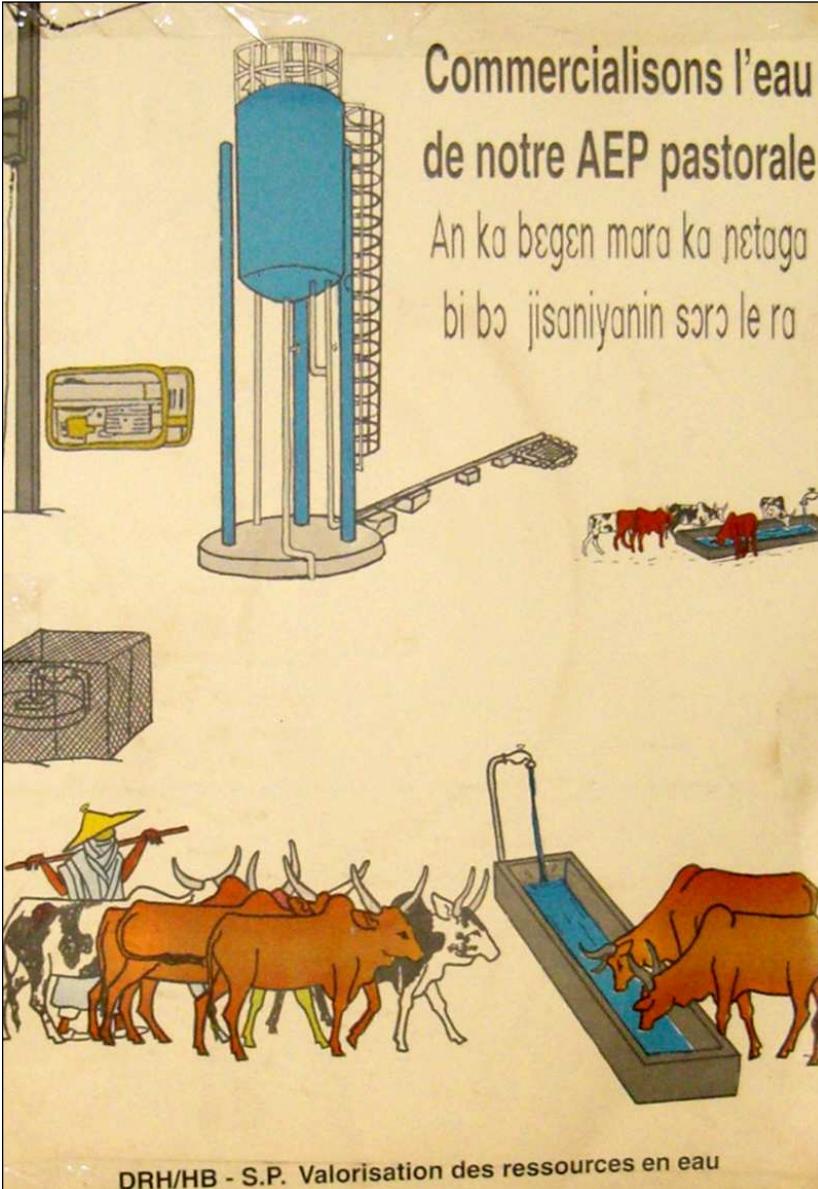
Recommandations

Planification

Outils

Identification





Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Planification

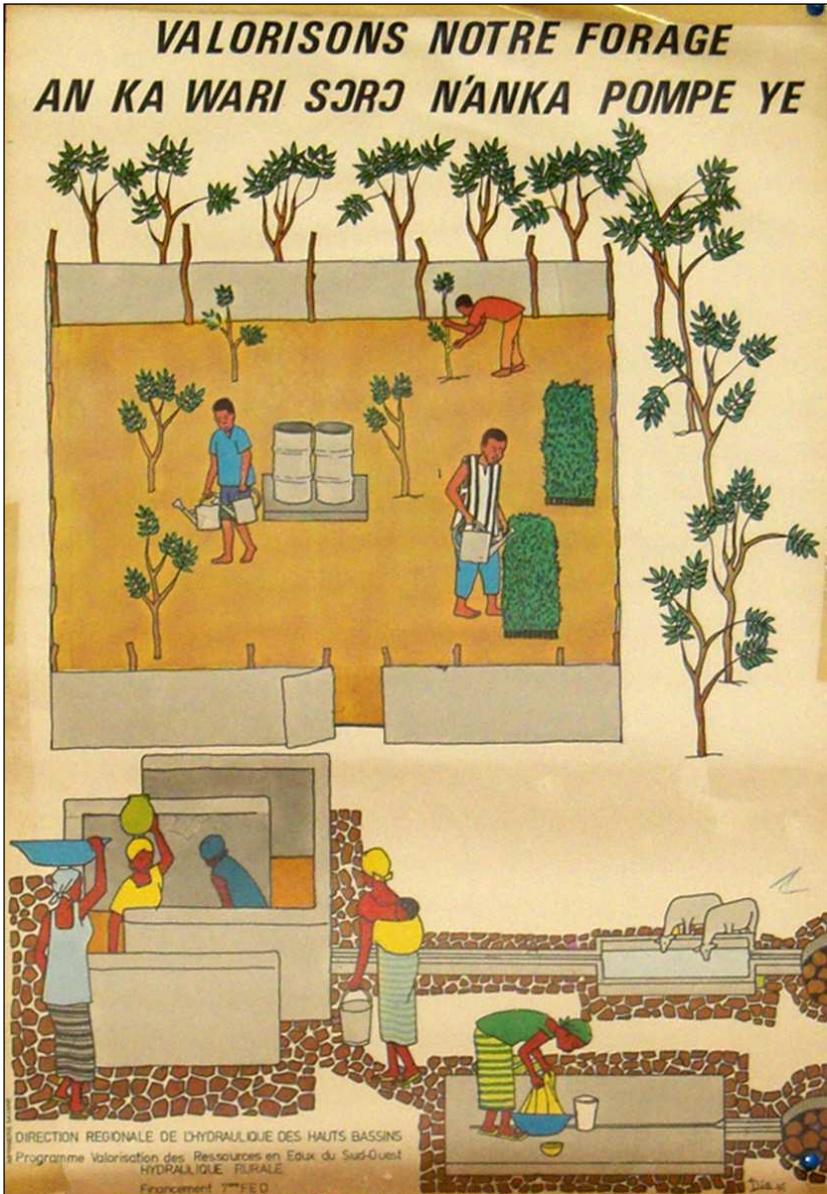
SD Diagnostic

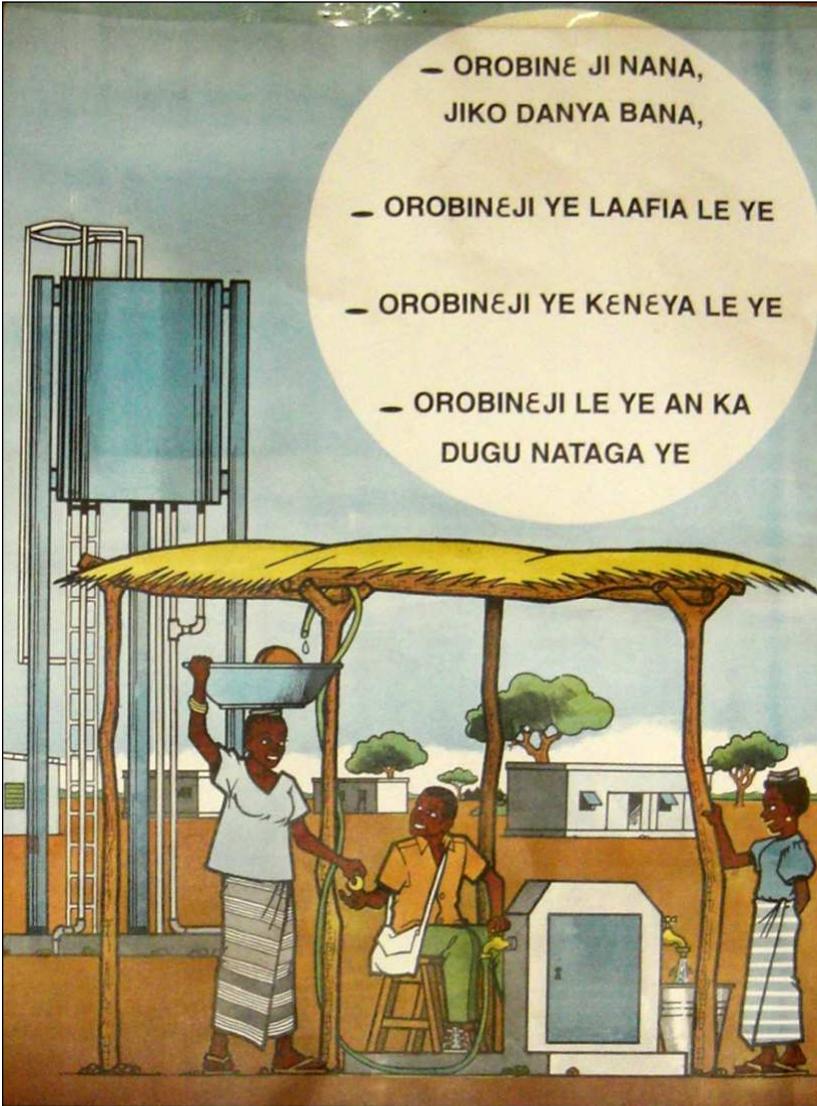
Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification





- OROBINE JI NANA,
 JIKO DANYA BANA,

 - OROBINEJI YE LAAFIA LE YE

 - OROBINEJI YE KENEYA LE YE

 - OROBINEJI LE YE AN KA
 DUGU NATAGA YE

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

L'EAU DU ROBINET EST LA, FINI AVEC LES PENURIES — L'EAU DU ROBINET C'EST LA FACILITE,
 L'EAU DU ROBINET C'EST LA SANTE, — L'EAU DU ROBINET C'EST LE PROGRES.

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

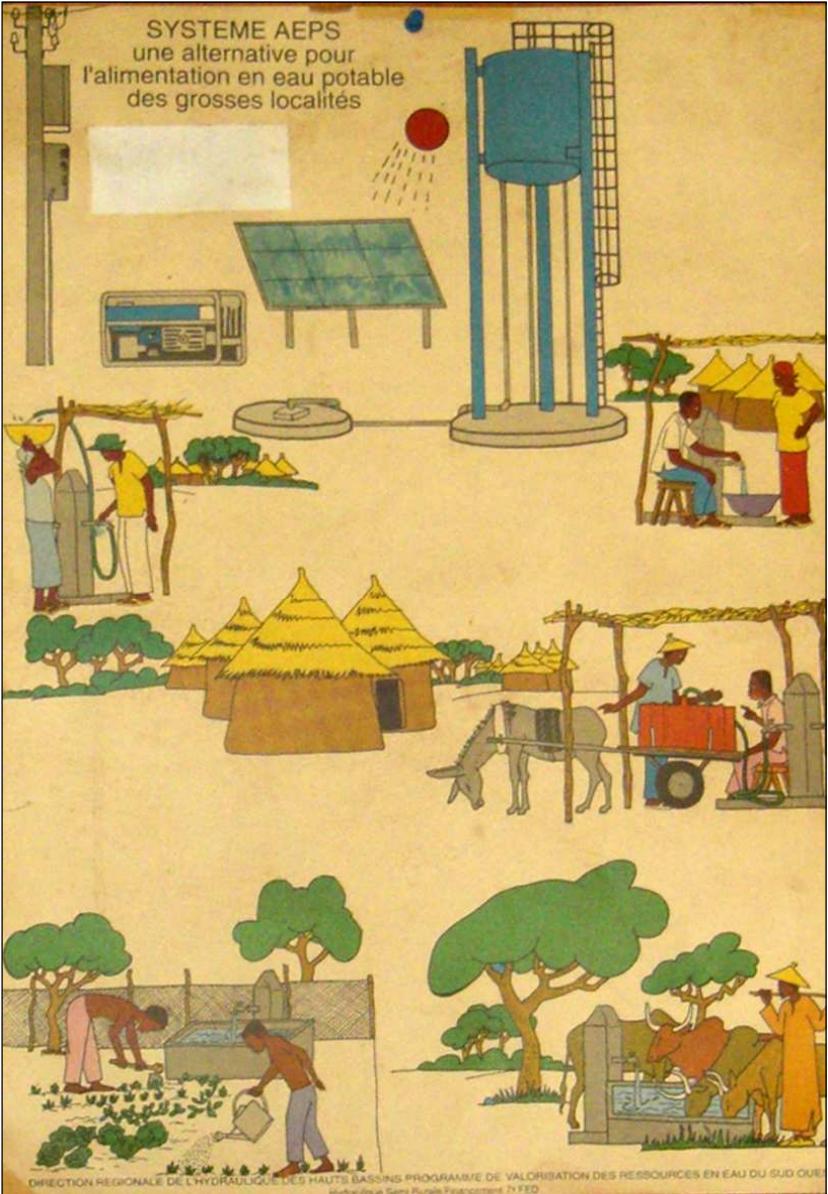
Recommandations

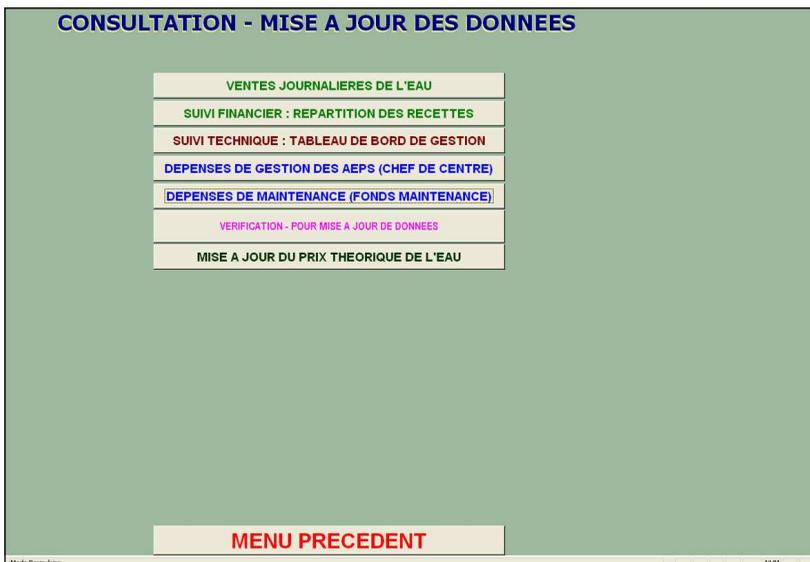
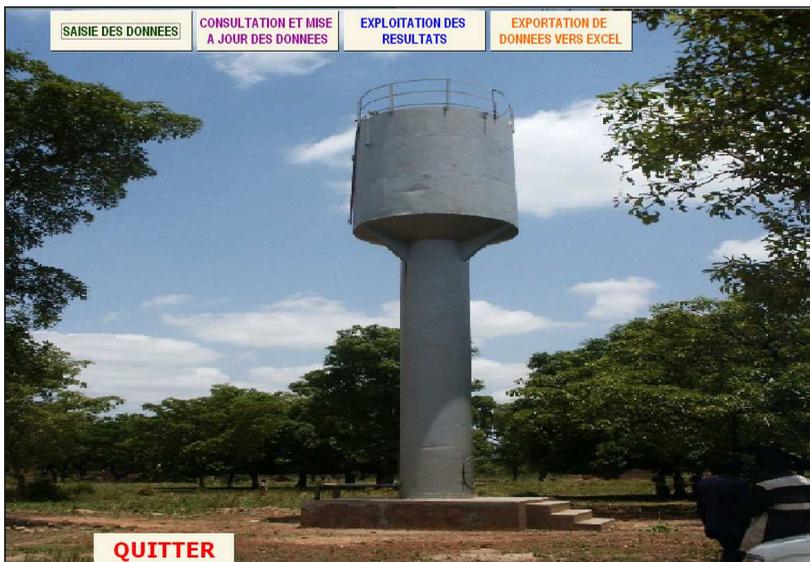
Planification

Outils

Diagnostic

Identification





SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

FICHE 35

Aperçu de la base de données du CDG, de ses indicateurs et des tableaux de bord

2/7

CONSULTATION ET MISE A JOUR DES DEPENSES DE MAINTENANCE

AEPS DE BAGUERA						Supprimer	
Nom de l'AEPS	Date	Mois	Numéro de	Poste de dépense	Type de mai	Libellé	
BAGUERA	30/04/2007	01/04/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	FILTRE A HUILE	
BAGUERA	30/04/2007	01/04/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	08/05/2007	01/05/2007	624002	MAINTENANCE RESEAU	Curativ	tete de robinet	
BAGUERA	07/06/2007	01/06/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Curativ	Batterie	
BAGUERA	25/06/2007	01/06/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	FILTRE A HUILE	
BAGUERA	25/06/2007	01/06/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	27/07/2007	01/07/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	30/07/2007	01/07/2007	624002	MAINTENANCE RESEAU	Curativ	Vanne d'arrêt	
BAGUERA	02/10/2007	01/10/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	filtre à Huile	
BAGUERA	02/10/2007	01/10/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	02/10/2007	01/10/2007	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	14/06/3608	19/06/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	14/06/3608	16/11/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Maintenance préventive des installations d	
BAGUERA	14/06/3608	12/01/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Filtre à gasoil	
BAGUERA	14/06/3608	15/03/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Réparation et raccordements électroméca	
BAGUERA	14/06/3608	21/04/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Filtre à huile	
BAGUERA	14/06/3608	21/04/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	14/06/3608	17/02/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Huile	
BAGUERA	14/06/3608	08/07/2006	624001	MAINTENANCE GROUPE ET POMPE	Préventiv	Batterie	
BAGUERA	15/06/3608	16/11/2006	624002	MAINTENANCE RESEAU	Préventiv	Maintenance préventive du réseau hydraul	
BAGUERA	16/06/3608	29/06/2006	624002	MAINTENANCE RESEAU	Curativ	Tête de robinet de passage	
BAGUERA			0				

Entr : 14 | 67 | sur 87

Annuler

Sauvegarder

Consultation la liste détaillée des dépenses de maintenance

MENU PRECEDENT

CONSULTATION - EXPLOITATION - IMPRESSION DES RESULTATS

Courbes d'évolution des recettes et des volumes d'eau vendue		Courbes Comparatives de l'évolution des recettes et des volumes d'eau vendue		Histogrammes: Recettes et des dépenses.	
Mode d'affichage : RESULTATS ENSEMBLE DES AEPS		Compte d'exploitation des AEPS selon la période		Imprimer	
Compte d'exploitation par AEPS par période		Imprimer		Situation par trimestres des ventes d'eau (ensemble des AEPS)	
Tableau de bord de gestion simplifiée par période		Imprimer		Imprimer	
Situation des ventes mensuelles des AEPS		Imprimer		Tableau récapitulatif de la ventilation des recettes (ensemble)	
Gestion du Gazoil (Volumes, Coût et consommation)		Imprimer		Fiches de suivi technique et ventilation des recettes	
Gestion de gazoil selon la période par AEPS		Imprimer		Situation des dépenses des AEPS (Gestion et Maintenance)	
				Indicateurs de performance et Tableau de bord mensuel	
				TABLEAU RECAPITULATIFS: DONNEES MENSUELLES	

Remarques:
Les commandes "Imprimer" impriment les états en respectant les paramètres définis par l'utilisateur, mais ne les affichent pas.

MENU PRECEDENT

TABLEAU DE BORD DE GESTION DES AEPS

AEPS DEBAGUERA

Date visite N° 15 décembre 1999 Nombre de jours entre les 2 visites 34 jours
 Date visite N° 23 janvier 2000 Prix de vente (librairie du m) 900 F HTA

SUM DES VENTES

Indicateur	compteur forage	Date N-1	Date N	0 Réference	Volumet/moi	
Indicateur BE 1	11,100	23,120	22,000	22,000	m3	
Indicateur BE 2	5,200	20,000	22,000	22,000	m3	
Indicateur BE 3	2,600	20,100	22,000	22,000	m3	
Indicateur BE 4	4,600	43,700	28,000	28,000	m3	
Indicateur BE 5	5,200	10,700	40,000	30,000	m3	
Volumen vendu compteurs particuliers						m3
Volume Total vendu						152,270 m3
Volume moyen vendu/jour						4,48 m3/jour
Parties révisés						15,69%

Recettes

Recettes	Recettes	Recettes	Recettes
Recettes BF1	23,280 F	26,000 F	59,54%
Recettes BF2	11,550 F	11,215 F	10,28%
Recettes BF3	12,205 F	14,265 F	11,71%
Recettes BF4	19,095 F	19,015 F	10,45%
Recettes BF5	48,15 F	5,260 F	87,74%
Recettes compteurs particuliers			
Total Recettes	70,745 F	76,305 F	92,69%
Prix moyen du m3			
488,28 F			

SUM FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Indicateur	horas du groupe	Date N-1	Date N	litres d'huile	revent
Indicateur d'heure de fonctionnement	55,72	59	43,200	heure	43,200

Consommation gazoil

Stock N-1	Achat période	Stock N	Consommation
Evolution du stock de gazoil (en litre)	0	100	55

Consommation gazoil / heure de fonctionnement

Consommation	Standard	Ecart
Consommation gazoil / m3 d'eau pompé	1,000	12,0%
Consommation huile	0,240	0,221 m3
		10,01%

Evolution du stock huile (en lit)

Stock N-1	Achat période	Stock N	Consommation
Heure de prochaine vidange	100,00		
Nombre d'heures avant vidange	100,00		

SUM DES DEPENSES

Depense au gazoil	30,000 F
Depense bombes	
Aides depense	5,400 F

SYNTHESE DES RECETTES ET DES DEPENSES

AUE DE Iouanna Période du 01/03/2007 au 31/03/2007 Nombre de jour : 31

	Volume d'eau vendue (m3)	Recettes réelles	Code comptable
Recettes	666,024	249,515 F	97001
Dépenses			
Solde du chif de centre			
Fortraner n°1		1,875 F	60002
Fortraner n°2		2,185 F	60003
Fortraner n°3		0 F	60004
Fortraner n°4		0 F	60005
Fortraner n°5		0 F	60006
Honoraires du Centre de Gestion		30,301 F	63000
Depenses de caisse		59,200 F	
Total Dépenses		121,460 F	
Solde pour l'AUE			
Solde restant propriété de l'AUE			
		128,055 F	
A verser sur compte maintenance			
		66,502 F	521200
A verser sur compte renouvellement			
		66,502 F	521300
Fonds versé à l'AUE			
		0,325 F	
A verser sur compte investissements			
		0,728 F	521500

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET TABLEAU DE BORD

Mois: **décembre 2007** Trimestre: **Trimestre 4 2007**

Tableau de bord mensuel Imprimer

Tableau de bord mensuel (AEPS Electrique) Imprimer

Indicateurs trimestriels de performance Imprimer

Indicateurs trimestriels de performance (AEPS électriques) Imprimer

Début période: 01/01/2000 Fin période: 31/12/2007 Nom de AEPS: **BAGUERA**

Coût périodique de l'exploitation des AEPS Imprimer

Coût semestriel de l'exploitation des AEPS Imprimer

Coût saisonnier de l'exploitation des AEPS Imprimer

Pour l'exploitation états "Coût semestriel" et "Coût saisonnier", la période choisie devra couvrir au moins un semestre pour le premier et une année pour le deuxième. Dans le cas contraire utiliser l'état "Coût périodique".

Remarque :
 Choix de l'AEPS uniquement pour la consultation et l'exploitation des "Tableau de bord de l'AEPS" et "Tableau de bord de l'AEPS (Electrique)" pour la période (Début période et Fin période) choisie.

Tableau de bord de l'AEPS Imprimer

Tableau de bord de l'AEPS (Electrique) Imprimer

Tableau de bord par AEPS de l'ensemble des AEPS Imprimer

MENU PRECEDENT

Node Formulaire NLR

Les indicateurs trimestriels de performance

2e trimestre 2006

AEPS	Perte réseau (%)			Taux de recouvrement (%)			Gasoil consommé par Heure (litre/heure)			Gasoil consommé par m3 d'eau pompé (litre/m3)		
	2006	2005	Trimestre passé	2006	2005	Trimestre passé	2006	2005	Trimestre passé	2006	2005	Trimestre passé
BAGUERA	4,37%	20,00%	13,73%	75,40%	88,00%	81,69%	1,30	0,95	1,03	0,30	0,27	0,22
BANZON		35,00%				97,75%			0,05			0,01
BEKUY	3,57%			101,22%			0,00					0,00
BOUAHOUN	2,39%	-0,07%	2,18%	99,37%	98,65%	99,81%	1,68	1,71	1,65	0,33	0,32	0,30
BOUERE	4,75%	7,24%	2,21%	97,90%	87,61%	92,35%	1,88	1,94	1,71	0,31	0,29	0,28
DAKORO	32,59%			68,87%	93,87%	76,93%				0,21		0,34
DANDE	3,10%		3,86%	101,66%		104,26%	2,15		2,55	0,13		0,14
DEJUE-DEGUE												
DIERI												
DOROSSIAMASSO				100,15%	93,01%	98,22%	1,24	1,90	1,23			
DOSSI		-16,12%	24,45%		105,74%			1,47	1,63		0,15	0,16
FARAMANA	23,50%		3,50%	107,28%		111,68%			4,33			0,28
KANGALA	1,94%	4,41%	1,58%	100,85%	97,17%	100,26%	0,93	2,01	1,82	0,14	0,15	0,15
KARANKASSO-SAMBELA						88,57%						
KAYAN	3,18%		5,84%	99,74%		101,48%	1,45			0,14		0,23
KOLOKO		18,37%		91,04%	103,17%			1,09			0,32	
KOUNDOUGOU	-3,88%		-10,79%	99,27%		100,62%	2,19		1,82	0,11		0,11
KOUROUMA	-173,87%	-0,10%	-119,72%	96,05%	86,81%	97,07%	0,83	2,23	0,59	0,73	0,24	0,42
LENA		23,38%				91,88%						0,49
MADIASSO												
MANGODARA	32,03%	26,35%	29,07%	83,91%	89,27%	84,63%	1,15	1,33	1,36	0,24	0,25	0,27
MARO												
MOUSSODOUGOU												
OUANGOLODOUGOU		56,14%			125,00%			1,26			0,24	
OUOLONKOTO					115,27%	74,77%						
POYA	0,78%	1,07%	-2,21%	100,00%	100,00%	99,29%	1,43	0,94	1,18	0,23	0,15	0,19
SAMGOSHIRI				93,54%	93,71%	95,19%	1,16	1,80	1,23			
SIDERADOUGOU				97,88%	97,54%		1,70	1,81	1,71			
SIFARASSO	1,66%		-2,43%	87,67%		95,07%	1,50		1,63	0,21		0,26

FICHES DE SUIVI TECHNIQUE ET VENTILATION DES RECETTES

Entrer le mode d'affichage, le nom de l'AEPS et la période couverte par les suivis souhaités

Mode d'affichage des résultats:

AEPS CHOISIE

31/01/2006

31/12/2007

BAGUERA

Entrer les dates sans espace ni barre oblique (/)

Exemples: 01/01/2001

31/12/01 pour 31/12/2001

Fiche de suivi technique

Imprimer

Fiche Ventilation des recettes

Imprimer

MENU PRECEDENT

Courbes comparatives de l'évolution des recettes et des volumes d'eau vendue - Consultation - Impression

Entrez le nom de l'AEPS et la période de représentation du graphique.

BAGUERA 01/01/2001 31/12/2007

Entrez les dates sans espace ni barre oblique
Exemples: 010101 pour 01/01/2001
311201 pour 31/12/2001

Evolution des recettes et des volumes d'eau vendue par AEPS

Evolution des recettes et des volumes d'eau vendue de l'ensemble des AEPS

[MENU PRECEDENT](#)

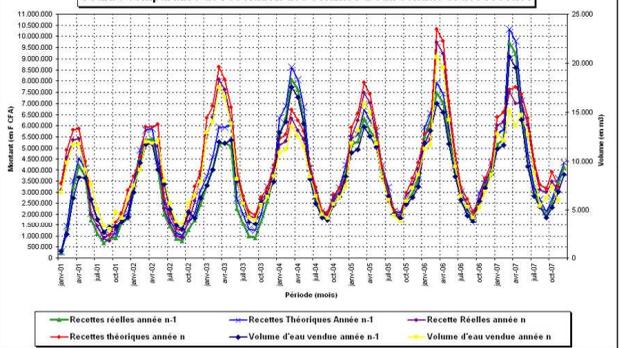
Mode Formulaire

NLPI

Ensemble des AEPS

Comparaison de l'évolution de la période du 01/01/2001 au 31/12/2007 à celle de la période du 01/01/2000 au 31/12/2006

Courbe comparative de l'évolution des volumes d'eau vendue et des recettes



[Imprimer le graphique](#)

[MENU PRECEDENT](#)

Histogrammes : Recettes et des dépenses Consultation - Impression

Enter le nom de l'AEPS et la période de représentation du graphique.

BAGUERA

01/01/2000

31/12/2007

Enter les dates sans espace et barre oblique
Exemples: 01/01/2001 pour 01/01/2001
31/12/01 pour 31/12/2001

Recettes et dépenses de l'AEPS

Recettes et dépenses par période de l'ensemble des AEPS

Recettes et dépenses par période : sites à foncennement continu

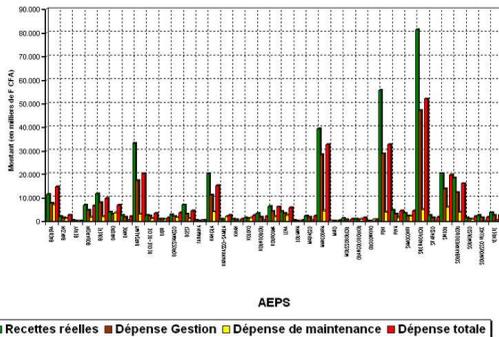
Recettes et dépenses par période : sites à foncennement discontinu

Recettes et dépenses par AEPS selon la période

MENU PRECEDENT

Période du 01/01/2000 au 31/12/2007

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR AEPS SELON LA PERIODE



Imprimer Graphique

MEMU PRECEDENT

Tableau de bord mensuel

Mois : juin 2006

Nom de l'AEPS	Volumés d'eau vendue			Pertes techniques		Taux de Recouvrement des recettes	Système de pompage : débit et consommation : gazoil (litres/100 m3 pompés)			Fonds versés par l'AJE		Situation du compte maintenance depuis le début de l'année					Fonds de renouvellement depuis début de l'année (en F. CFA)	
	Mois en cours (en m3)	Même mois années-1 (en m3)	Augmentation	Mois en cours	Mois passé		Débit (m3/h)	CCVP mois	CCNP des 12 derniers mois	Mois en cours (en F. CFA)	Dépense début année (en F. CFA)	Fonds versés (en F. CFA)	Fonds théoriques (en F. CFA)	Taux versement	Dépenses	Solde (en F. CFA)		
BAGUERA	380,3	249,4	52,6%	3,4%	6,9%	70,6%	4,2	31,7	26,1	36.256	226.110	216.880	308.862	70,2%	249.025	-31.146	9.230	
BANZON		84,9								0	0	0			48.500	-48.500		
BEKRY	69,6			3,8%		101,2%	6,5	0,9		21.923	21.923	6.969	6.969	100,0%	0	6.969	6.969	
BOUAKOUN	91,9	134,6	-92,2%	3,2%	1,9%	100,0%	3,3	47,8	33,2	6.334	261.600	201.679	232.096	90,9%	264.126	-62.546	60.021	
BOUIERE		44,5								29,8	0	28.266	28.266	168,13	17,3%	143.250	-119.994	
DAKORO		62,3								27,8	0	74.173	74.178	234.118	31,7%	19.626	64.663	0
DANDE	99,9			-17,0%	-1,9%	96,3%	10,6	23,6	13,3	2.288	608.789	234.432	282.533	97,4%	59.000	226.832	277.767	
DOROSSIAMASSO						0,0%				27,6	0	89.249	84.247	90.838	86,9%	97.000	-12.613	4.861
FARAWARA	27,6			36,3%	20,2%	106,3%	32,1		11,4	6.400	66.942	19.721	19.722	100,0%	44.000	-24.279	19.721	
KANGALA	300,9	396,5	-66,4%	1,0%	1,1%	99,8%	4,8	13,1	14,5	99.465	1.122.265	641.601	641.606	100,0%	214.000	226.131	615.176	
KAYAN	27,3			-3,7%	4,2%	99,3%	10,1	75,9	16,6	3.638	217.205	100.007	100.006	100,0%	69.000	41.007	32.636	
KOLOKO	107,0	64,9	94,8%	0,0%	0,0%	92,9%	9,3	36,7	23,771	26.223	13.166	21.469	61,3%	68.126	-44.969	10.704		
KOUNDOUNGOU	383,4			-102,5%	20,0%	98,9%	9,6	36,7	9,3	76.670	810.824	322.047	322.049	100,0%	35.500	286.647	322.047	
KOUROUMA	162,8	274,7	-44,4%	-0,5%	-0,2%	99,3%	1,7	39,6	24,6	9.979	644.162	312.414	333.121	93,8%	343.330	-30.996	229.608	
LENA										0	0				36.976	-36.976	2.000	
MANGODAPRA	807,1	763,2	5,7%	20,1%	33,7%	72,5%	4,2	27,7	24,0	294	436.979	434.976	397.429	48,5%	269.000	174.376	2.000	
POYA	166,1	149,7	10,3%	-0,7%	1,1%	100,0%	6,3	24,4	20,6	26.391	466.706	296.607	303.522	98,2%	14.626	293.882	167.190	
SAMOGOHRI	77,6			-16,0%	0,0%	0,0%	91,9%	6,8	0,0	14,3	17.161	176.673	124.909	136,76	96,5%	0	124.909	46.106
SIDERODOUGOU	2.286,3	2.297,6	0,0%	0,0%	0,0%	94,3%	6,9	24,6	24,9	486.470	3.229.846	1.640.664	1.640.664	100,0%	381.901	1.269.763	1.631.130	
SIFARASSO	384,3			2,9%	1,2%	88,8%	7,3	21,3	23,1	70.429	390.812	233.643	223.644	100,0%	25.000	198.643	167.169	
SIBDOU	900,1	661,6	36,0%	19,6%	41,9%	80,2%		20,7		20,7	53.147	63.147	62.706	9,5%	919.700	-86.653	0	
SOURMANGEDOUNGOU	699,9	499,4	40,4%	31,9%	41,8%	60,6%	7,0	21,8	24,6	63.395	416.228	234.226	467.234	82,5%	331.846	62.446	21.902	
SOUNMOUSSO VILLAGE	221,4			-71,1%		102,4%	1,4	36,4		27.919	27.919	22.143	22.144	100,0%	0	22.143	5.776	
YENDERE	109,2			-1,9%		106,2%	2,7	60,4		0	0	0	10.921	0,0%	0	0	0	
Ensemble des AEPS	7.271,6	6.219,5	16,3%	1,2%	16,7%	87,4%	6,4	22,4	22,6	963.673	9.276.833	5.397.761	6.830.364	78,3%	771.921	1.625.840	3.427.307	

GC/VP : Volume de gazoil consommé pour 100 m3 d'eau pompée

Le Président de l'ADAE

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques représenté par la Direction Générale des Ressources en Eau, entreprend l'exécution du Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) dans les régions des Cascades, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest. Ce programme est financé par l'Union Européenne sur les ressources du 8ème FED. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau potable dans les sous bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé. Il est organisé en trois (3) composantes qui sont :

- **une composante A** concerne le domaine de l'approvisionnement en eau potable et se situe dans les régions des Cascades, des Hauts Bassins et du Sud-ouest,
- **une composante B** concerne un appui institutionnel au secteur de l'eau et est subdivisée en trois (3) sous composantes ; B1 : l'étude et le suivi des ressources en eau qui couvre l'ensemble des bassins versants de la Comoé, du Banifing et du Mouhoun ; B2 : la préservation et la restauration des ressources en eau et des milieux qui s'exécutent exclusivement dans les Hauts -Bassins ; B3 : la planification stratégique des actions d'aménagement des ressources en eau dans les Hauts -bassins,
- **une composante C** concerne la mise en œuvre et le suivi du programme : une unité de gestion du programme dirigée par un coordonnateur national et un comité de pilotage dans lequel il y aura des représentants des bénéficiaires, du Gouvernement et du bailleur de Fonds.

Le programme envisage la réalisation 200 forages neufs équipés de pompes à motricité humaine, 50 réhabilitations et 30 nouvelles AEPS dans la zone concernée.

Au terme de la consultation restreinte organisée pour le recrutement d'un opérateur chargé de la maîtrise d'œuvre sociale, l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la région de Bobo (ADAE) a été retenue. Elle a officiellement reçu la notification pour démarrer ses prestations le 1er novembre 2005. Dans le cadre de ses activités, l'ADAE est notamment chargée de réaliser les schémas directeurs locaux d'alimentation en eau potable pour la réalisation de ces AEPS.

C'est ainsi que la localité de _____, réunissant toutes les conditions socioéconomiques et hydrogéologiques préalables a eu le privilège d'être retenue pour la réalisation d'une AEPS, suite à l'étude de faisabilité socio-économique réalisée par l'ADAE en 2007.

Dans sa mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage de la Fédération des Associations d'Usagers de l'Eau de la Région de Bobo-Dioulasso (FAUEREB), l'ADAE a initié le présent schéma directeur d'alimentation en eau potable de _____, afin de proposer une planification concertée concernant la question de l'implantation et de la gestion locale de l'eau potable.

I. Demande villageoise et acceptation des conditions

La demande exprimée

Une demande de réalisation d'une AEPS a été adressée au programme VREO suite à la réunion d'information départementale tenue le _____. Le maire, Monsieur _____ est à l'origine de la demande, appuyé par _____.

La demande d'une AEPS se justifie globalement par _____

 _____.

Selon l'opinion publique, tout le monde a la volonté de recevoir l'AEPS. ___ % des ménages sont prêt à contribuer à l'investissement de l'AEPS. La volonté à payer à l'investissement est de _____ FCFA par ménage soit environ _____ FCFA pour l'ensemble du centre.

Lors de la tenue de l'assemblée générale, les quartiers ciblés pour l'implantation de bornes fontaines sont _____.

Acceptation des conditions

Les conditions du programme VREO ont été acceptées, à savoir la mobilisation financière des 600 000 FCFA, la vente de l'eau aux bornes fontaines et l'harmonisation de la gestion de tous les ouvrages hydrauliques par une structure unique.

Il est à noter que _____
 _____.

Accessibilité

Situation dans le département et la province – Situation par rapport à la capitale de région
– Nom et état des routes amenant à la localité

Démographie

La population de la localité est estimée à ____ habitants selon le recensement administratif de _____. Lors des enquêtes, les habitants ont été estimés au nombre de _____ sur la zone d'étude.

Ce centre est peuplé majoritairement des _____ qui sont les autochtones. Ils cohabitent avec des groupes minoritaires composés de _____. Les différentes ethnies sont _____ [répartition des ethnies].

Le pouvoir traditionnel est géré par _____, garants des traditions. La commune est dirigée par un préfet et un maire qui représentent les autorités administrative et politique.

Sur le plan religieux, les _____ sont les plus nombreux (___%) suivis des _____ (___%) et des _____ (___%). Il existe _____ [recensement des lieux de culte].

Urbanisation

ZONE	A	B	C	D	Total
Population estimée					
Densité de population (hab./km ²)					
Situation géographique					
Typologie de l'habitat					
Matériau de l'habitat principal (%)	Banco				
	Banco enduit de ciment				
	Briques				

Tableau 1: Synthèse des données démographiques et urbanistiques par zone

Schéma 1: Carte de terroir de _____

Le site s'étend sur _____. Sa densité de population est de _____ hab. /km². La zone étudiée est structurée en ___ quartiers que sont : _____.

Recensement des plans de lotissement – Taux d'électrification – Présence d'opérateurs de téléphonie mobile – Structure de l'habitat – Typologie du bâti.

Au niveau des services administratifs, _____ dispose d'une préfecture, _____ . Au niveau de l'éducation et de la santé, il y a _____ .
L'institution financière la plus proche se trouve _____ .

Organisations socioprofessionnelles et culturelles

Il existe de nombreuses organisations socio-collectives qui oeuvrent au développement de la commune dont _____ .

Nombre d'ONG ou de projets en cours dans la localité

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Recettes collectives

La commune perçoit des recettes à travers des taxes (marché, mécanicien, cabarets...). Ces recettes sont récoltées soit chaque semaine, soit chaque année.

Le potentiel économique

Activités

Selon des estimations globales, la majorité de la population vit de _____ (%); ensuite vient le _____ (%) et _____ (%). ____% des agriculteurs pratiquent une agriculture de rente.

Migrations

Au niveau du bétail, le service de l'élevage a estimé le cheptel à _____.
Le marché a lieu tous les _____ jours.

Au niveau des activités économiques, on dénombre : _____ [boutiques, entreprises, revendeurs d'eau]. Les activités consommatrices d'eau sont nombreuses : il y a _____.

Répartition de ces activités consommatrices d'eau – Présence d'un artisan réparateur – Nombre d'infrastructures d'hébergement

Indice de richesse

Nous nous sommes proposés dans nos enquêtes d'évaluer la richesse des ménages afin de mesurer le potentiel économique individuel de chaque ménage. La majorité des chefs de familles étant des agriculteurs, il est difficile de connaître objectivement leur revenu moyen. L'indice de richesse permet de donner une valeur indicative de la richesse du ménage en fonction des biens de nécessité et de confort possédés par celui-ci. Il est la somme des montant estimés de chaque bien possédé.

A _____, la moyenne de cet indice est de _____ FCFA par ménage*.

Répartition globale

La répartition globale de cet indice sur la population se trouve dans le graphe ci-dessous.

[Graphique de répartition de l'indice de richesse sur la population]

Distinction possible de plusieurs classes distinctes (par exemple « pauvre », « moyenne » et « riche »)

* Cet indice de richesse n'a de valeur que lorsqu'il est comparé.

Répartition par zone

Afin de caractériser plus précisément les ménages et de procéder à des analyses croisées, cinq classes des indices de richesse à répartition égale suivant la population ont été définies ci-dessous :

[Caractérisation des classes de l'indice de richesse]

La distribution des moyennes est relatée dans le graphique suivant :

[Répartition des moyennes des classes de l'indice de richesse sur la population]

On affecte à chaque ménage une classe IR (Indice de richesse) de 1 à 5 suivant la répartition ci-dessus.

[Répartition des indices de richesse par zone]

Au vu de ces résultats, il apparaît que _____
[commentaire de la répartition de l'IR par zone].

Synthèse par sous zone

[Carte de répartition des moyennes des indices de richesse par sous zone]

La répartition des moyennes des indices de richesse par sous zone nous montre _____
[commentaire de la répartition des IR par sous zones].

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Les forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH)

On dénombre _____ forages : _____ sont sans PMH, _____ sont abandonnés, _____ n'ont aucun débit et _____ ne sont pas fonctionnels [*préciser les lieux d'implantation des forages déficients*]. Les _____ forages fonctionnels sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Code IN				
Quartier				
Lieu d'implantation				
Type de pompe				
Date d'installation				
Structure de gestion				
Vente de l'eau				
Usagers				
Affluence				
Volume d'eau pompé (m ³ /jour)	SS			
	SP			
Temps d'attente maximum	SS			
	SP			

Tableau 1: Parc de forages de _____

Dégagement des zones sous-équipées et des zones sous-équipées – Organisation villageoise de vente de l'eau – Types de cotisations – Débit des pompes – Autres remarques

Les revendeurs d'eau

_____ revendeurs d'eau ont été recensés. Les ventes enregistrées les plus fortes vont du mois de _____ au mois de _____. Ci-dessous les données sur les ventes :

Récipient	Nombre de revendeurs	Période d'activité	Tarif	Volume vendu par jour	
				SS	SP
Barrique (transport par charrette)					
Bidon					
Bassine					
Sachet					

Tableau 2: Données sur les ventes des revendeurs d'eau

Les puits modernes

On dénombre ____ puits modernes dont _____ permanents. Les puits modernes temporaires tarissent durant _____ mois en moyenne dans l'année, entre _____ et _____. Ils sont très fréquentés malgré la qualité de leur eau douteuse. _____ d'entre eux ne sont pas fonctionnels. La plupart sont situés dans la zone ____ et sont largement fréquentés par la population.

Les puits traditionnels

On dénombre _____ [*appréciation de quantité*] de puits traditionnels : _____ puits ont été recensés. ____ de ces puits tarissent, en moyenne ____ mois de ____ à _____. Ils sont répartis _____.

Types d'usages des puits traditionnels – Aménagement ou non – Vulnérabilité de l'eau

Autres ressources alternatives

Il a été recensé comme autres ressources alternatives :

Nombre de cours d'eau recensés et localisation – Pérennité et fréquentation – Qualité de l'eau

Nombre de marigots et localisation

Des zones déficitaires en eau potable

Recensement des zones déficitaires et excédentaires en points d'eau potable – Illustration par des ratios (nombre de PMH par habitant)

Sur l'ensemble de la localité, le besoin est de _____ nouveaux points d'eau potable* à ce jour.

Des zones à concurrence variable en eau non potable

Recensement des zones à concurrence plus ou moins forte en eau non potable – Illustration par des ratios (nombre d'habitants par point d'eau non potable ou PENP)

Les ressources en eau sont synthétisées par zone dans le tableau suivant :

Zone			TOTAL
Nombre de PMHF			
Nombre de Puits Moderne (PM)			
Nombre de Puits Traditionnel (PT)			
TOTAL de points d'eau non potable (PENP)			
TOTAL de points d'eau (PE)			
Distance moyenne au marigot ou cours d'eau le plus proche			

Tableau 1: Inventaire des ressources en eau par zone

Taux de desserte et déficit en point d'eau potable

Zone			TOTAL
Population estimée			
Nombre d'habitants par PMHF			
Nombre d'habitants par PENP			
Nombre d'habitants par PE			
Déficit en point d'eau potable			

Tableau 2: Desserte en eau par zone

En conclusion, nous pouvons dire qu'il y a un réel besoin d'augmenter le nombre de points d'eau potable à _____, surtout dans les quartiers _____. La concurrence en ressource alternative reste présente surtout dans les zones qui présentent un déficit en point d'eau potable.

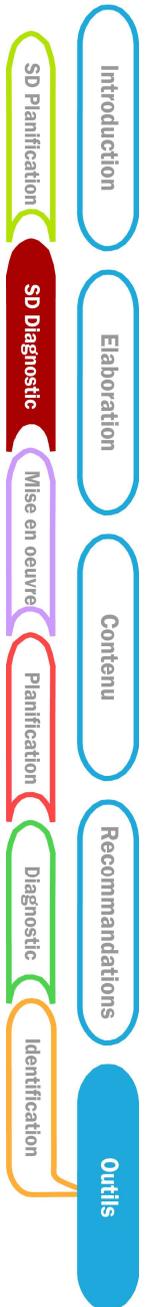
[Carte des ressources en eau par sous zone]

* Selon le document « normes, critères et indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso », MAHRH, DGRE, Juillet 2006, un point d'eau est prévu par tranche de 300 habitants en milieu rural.

Des enquêtes ont été réalisées pour connaître le taux d'équipement sanitaire des ménages. Deux infrastructures ont fait l'objet de l'étude : la latrine et le puits perdu. Les résultats montrent que ___% des ménages enquêtés possèdent au moins un de ces équipements. La latrine est utilisée par ___% des ménages et ___% ont un puits perdu.

[Graphique de l'équipement sanitaire possédé par les ménages : % puits perdus, % latrine et taux d'équipement sanitaire]

Description des types de latrines utilisés – Commentaire du taux d'équipement sanitaire avec les possibles justifications – Croisement avec le matériau de l'habitat (corrélation ou non)



Cette partie fait une évaluation du niveau de sensibilisation et d'information en matière d'hygiène et santé à partir des opinions recueillies auprès des enquêtés sur leur perception sur la qualité de l'eau de consommation (boisson/cuisine) en fonction des sources, la connaissance des maladies liées à l'eau et les sources d'information sur ces maladies.

Appréciation de la qualité de l'eau

[Graphique d'appréciation de la qualité de l'eau selon la source principale d'approvisionnement]

Les ratios du graphique des opinions sur la qualité de l'eau destinée à la consommation (boisson et cuisine), laissent apparaître une _____ perception de la qualité de l'eau selon sa provenance. Il est certes vrai que nous considérons l'eau du puits moderne comme non potable, mais cet ouvrage étant qualifié de point d'eau moderne, peut-on conclure que les ___% de ménages qui qualifient de bonne l'eau de cette source ont-ils totalement tort ?

La connaissance des maladies d'origine hydrique

Un taux de ___% des enquêtés affirment connaître les maladies liées à l'eau. Les maladies citées par ces derniers sont classées comme suit :

Maladie	Enquêtés ayant cité la maladie (%)
Maux de ventre	
Diarrhées	
Vers de guinée	
Bilharzioses	
Autres maladies	
Dermatoses	

Si l'on s'en tient aux seules affirmations des enquêtes et au regard de leur répartition en fonction des maladies citées, on peut avancer que la population a une _____ connaissance des maladies liées à l'eau. Cependant, pour lever le doute sur la pertinence d'une telle conclusion basée uniquement sur de simples affirmations, il a été demandé à ces enquêtés de préciser leurs sources d'information relatives aux maladies citées.

A ce titre, ___% des enquêtes déclarent avoir reçu leurs informations d'un agent de santé, ___% de la radio, ___% à l'école, c'est-à-dire de leurs enseignants et ___% d'un projet. Les sources telles que « bouche à oreille » et « par les parents » citées respectivement par ___% et ___% des enquêtés sont de fiabilité plus ou moins incertaine.

Il ressort également des ces réponses que ___% des enquêtés n'ont reçu aucune information, mais tiennent leurs connaissances des maladies liées à l'eau d'expériences personnelles.

Il est important de souligner que lors de l'enquête, le major du CSPP nous a confiés que la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé faisait partie de leurs prérogatives et que plusieurs sessions de sensibilisation ont été menées dans tous les villages de sa zone d'intervention.

D'une manière générale, le niveau de la demande en eau est fonction de plusieurs facteurs dont la disponibilité de la ressource, la répartition spatiale des sources d'approvisionnement et de la qualité de la ressource. L'analyse de la demande en eau devra permettre d'appréhender le niveau de satisfaction, les difficultés et les besoins de la population en matière d'approvisionnement en eau. Cette analyse mettra particulièrement l'accent sur l'approvisionnement en eau potable et sera axée sur les points suivants :

- Les pratiques et les usages en matière d'approvisionnement en eau ;
- Le niveau de satisfaction en matière d'approvisionnement en eau ;
- Le niveau d'information et sensibilisation sur l'hygiène et la santé ;
- La volonté à payer l'eau.
- Le niveau de consommation d'eau et les perspectives dans le cas de la réalisation d'une AEPS

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

L'approvisionnement en eau à _____, à l'instar de la plupart des villages Burkinabè, est une tâche usuellement menée par les femmes. Il se fait généralement à pied et les récipients de collecte de l'eau les plus utilisés sont la bassine, le seau et le bidon.

L'enquête a révélé que dans ___% des ménages, l'approvisionnement en eau se fait à pied. D'autres moyens de transport tels que le vélo et la charrette sont utilisés par respectivement ___% et ___% des ménages enquêtés. Le vélo est utilisé comme moyen unique pour le transport de l'eau par seulement ___% des ménages. Quant à la charrette, elle n'est utilisée que par ___% des ménages comme moyen unique de transport de l'eau.

Les ménages utilisant le seau ou la bassine pour la collecte de l'eau prédominent et représente ___% de l'ensemble des ménages enquêtés. La portion des ménages utilisant le bidon est de ___% et ceux se servant de barrique ___%. Il apparaît clairement que certains ménages utilisent à la fois le seau/bassine et le bidon ou même les trois types de récipients pour la collecte de l'eau.

Les habitants de _____ s'approvisionnent en eau de boisson et de cuisine aussi bien aux points d'eau modernes (forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) et puits modernes (PM)) qu'aux points d'eau traditionnels (puits traditionnels ou puisards creusés aux abords des marigots).

Le graphique ci-dessous donne la répartition des ménages enquêtés selon leur source d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine en saison sèche et en saison pluvieuse.

Commentaire du graphique, sur la répartition des sources d'approvisionnement en eau des ménages

[Graphique de répartition des ménages selon la source d'approvisionnement principale pour l'eau de boisson/cuisine]

Si on considère que la PMH est la seule source d'eau potable de la localité, on déduit facilement qu'environ ___% des ménages consomment de l'eau non potable, ce qui n'est pas négligeable.

Variation saisonnière des niveaux de fréquentation des sources – Répartition par zone des ménages selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine.

[Graphiques de répartition par zone des ménages selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine]

Typologie des zones et répartition en plusieurs groupes, en fonction de la consommation des ménages aux PMH

Zone				
Source	PMH	PM	PMH	PM
Taux en saison sèche en % (1)				
Taux en saison pluvieuse en % (2)				
Ecart (2)-(1) en %				

Ecart saisonnier des taux d'usagers des PMH et des puits modernes

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

FICHE 48

Pratiques et usages : usages faits de l'eau selon la source d'approvisionnement

	SOURCE	Boisson/ cuisine	Lessive	Vaisselle	Toilette	Bétail domestique	Activité commerciale
Saison sèche	PMH						
	Puits moderne						
	Puits traditionnel						
	Marigot/cours d'eau						
Saison pluvieuse	PMH						
	Puits moderne						
	Puits traditionnel						
	Marigot/cours d'eau						
	Pluie						

eRépartition des ménages selon les usages et la source d'approvisionnement

Comparaison des tableaux et graphiques précédents, par exemple :

Lorsqu'on compare les données du tableau 9 à celles du graphique 4, on constate que le taux d'usagers de la PMH est plus élevé que le taux de ménages qui l'utilisent comme source principale. Ceci signifie qu'indépendamment de leurs sources principales d'approvisionnement en eau de boisson/ cuisine, certains ménages s'approvisionnent à d'autres sources (notamment la PMH) pour la boisson/cuisine. D'une manière générale, le tableau ci-dessus montre pour tous les usages, que le point d'eau le plus utilisé reste la PMH quelque soit la saison.

Saison	Nombre d'autres usages	PMH	Puits moderne	Puits traditionnel	Marigot/cours d'eau
Sèche	0				
	1				
	2				
	3				
	4				
Hivernale	0				
	1				
	2				
	4				
	5				

Répartition des ménages selon les sources à usage de boisson et cuisine, et le nombre d'usages faits de l'eau de ces sources.

Le tableau ci-dessus est une redistribution de la colonne « Boisson/cuisine » du précédent tableau. Le « nombre d'autres usages » désigne le nombre d'usages que le ménage fait de l'eau en plus de la boisson/cuisine. Lorsque dans les lignes de « 0 » à « 2 », seule la PMH contient des valeurs, cela signifie qu'en plus de la boisson/cuisine, l'eau des autres sources est utilisée pour au moins trois autres usages.

Les valeurs de la ligne « 0 » de la PMH représentent le taux d'usagers de la PMH qui ne fréquentent cette source que pour la boisson et la cuisine (respectivement ___% et ___% en saison sèche et en saison pluvieuse). Le choix de la PMH par ces ménages pour la boisson/cuisine uniquement ne saurait s'expliquer autrement que par la recherche de qualité de l'eau pour cet usage.

Distance au point	Saison sèche					Saison pluvieuse				
	PMH	PM	PT	Marigot	Total	PMH	PM	PT	Marigot	Total
% par d'eau rapport à l'effectif de la source	≤ 300 m									
	> 300 m									
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
% par rapport à l'effectif de la distance	≤ 300 m				100					100
	> 300 m				100					100
	Total				100					100

NB : les données sont en pourcentage.

Répartition des ménages selon la distance du ménage à sa source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine.

Des données du tableau ci-dessus, nous déduisons les résultats suivants :

- ___% des ménages sont situés à une distance inférieure ou égale à 300 m de leurs sources principales d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine en saison sèche contre ___% en saison pluvieuse, soit un écart de ___%;
- les ___% d'écart représentent la proportion des ménages qui abandonnent leurs sources situées à plus de 300 m pour des sources plus proches situées à moins de 300 m de leurs résidences ;

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Les résultats consignés dans le tableau ci-dessous révèlent que 56% des ménages résident dans un rayon de 300 m d'une PMH et 44% à plus de 300 m d'une PMH.

Distance à la PMH la plus proche		Saison sèche					Saison pluvieuse				
		PMH	PM	PT	Marigot	Total	PMH	PM	PT	Marigot	Total
% par rapport à l'effectif de la source	≤ 300 m										
	> 300 m										
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
% par rapport à l'effectif de la distance	≤ 300 m					100					100
	> 300 m					100					100
	Total					100					100

Répartition des ménages selon leur source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine et la distance à la PMH la plus proche.

On constate également de cette répartition que les ___% des ménages résidant à moins de 300 m d'un PMH s'approvisionnent à la PMH pendant toute l'année.

Parmi ceux situés à plus de 300 m d'une PMH, le taux des usagers de la PMH passe de ___% en saison sèche à ___% en saison pluvieuse, soit une baisse de __ points de pourcentage.

Pour mieux apprécier les mouvements saisonniers entre les PMH et les autres sources, nous avons effectué un croisement entre la distance à la PMH la plus proche et la distance de la source principale qui a donné le tableau suivant :

Distance PMH proche	Distance source principale	Saison sèche			Saison pluvieuse		
		<300	>300	TOTAL	<300	>300	TOTAL
PMH ≤ 300	PMH						
	AUTRES						
	TOTAL			100%			100%
PMH > 300	PMH						
	AUTRES						
	TOTAL			100%			100%
TOTAL			100%			100%	

Répartition des ménages selon la distance à la PMH la plus proche et la distance de leur source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine.

L'analyse de ces données par tranche de distance par rapport à la PMH la plus proche permet de tirer les enseignements suivants :

Distance à la PMH < 300 m (__% des ménages)

Dans cette tranche il apparaît que tous les ménages résident à moins de 300 m de leurs sources principales. En saison sèche __% fréquentent les PMH contre __% pour les autres sources. Ces taux sont respectivement de __% et __% en saison pluvieuse. On déduit facilement qu'en saison pluvieuse, __% des ménages de cette tranche désertent les PMH pour les autres sources.

Distance à la PMH > 300 m (__% des ménages)

Parmi les ménages situés à plus de 300 m d'une PMH, la proportion de ceux qui ont leur source principale à moins de 300 m est de __% en saison sèche et de __% en saison pluvieuse. Ce qui veut dire que __% de ces ménages abandonnent en saison pluvieuse, leurs sources éloignées au profit d'autres sources plus proches, situées à moins de 300 m de leurs résidences. Lorsqu'on compare les taux de fréquentation des PMH et des autres sources de cette tranche, il apparaît une réduction du taux des usagers des PMH de __% et une augmentation de celui des autres sources du même ordre en saison pluvieuse, qui n'est autre que la proportion des ménages qui ont déserté les PMH au cours de la saison.

En conclusion, on constate que c'est parmi les ménages situés à plus de 300 m que l'on enregistre les plus forts de taux de désertion des PMH et de changement de sources à cause de la distance. Rapportés à l'ensemble des ménages enquêtés, le taux d'abandon des PMH est de __% et le taux de changement de sources dû à la distance est de __%, ce qui de notre avis est _____ [qualification qualitative de l'importance du taux de changement de sources dû à la distance].

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

FICHE 51**Pratiques et usages : temps d'attente à la PMH et temps journalier consacré à la collecte de l'eau**

Notre analyse s'intéresse ici aux usagers des PMH, étant donné qu'au niveau des autres sources, le puisage de l'eau peut se faire simultanément par plusieurs usagers. L'enquête a permis d'élaborer le tableau suivant :

	Min	Moyenne	Max
Temps d'attente minimum en saison sèche (min)			
Temps d'attente maximum en saison sèche (min)			
Temps de collecte de l'eau des femmes en saison sèche (min/j)			
Temps de collecte de l'eau des enfants en saison sèche (min/j)			
Temps de collecte de l'eau des femmes en saison pluvieuse (min/j)			
Temps de collecte de l'eau des enfants en saison pluvieuse (min/j)			

Les données démontrent clairement qu'à _____, la pression autour des PMH est _____ en saison sèche.

Commentaire des résultats du tableau – Conséquences pour les femmes et les enfants, et plus généralement pour les ménages

La question posée aux enquêtés sur le degré de satisfaction que leur apporte leur source d'approvisionnement eau de boisson et de cuisine a donné les réponses suivantes :

[Graphique du degré de satisfaction par rapport à la source principale d'approvisionnement : histogrammes satisfait/non satisfait en fonction du temps d'attente, de la distance parcourue, de la quantité d'eau et du prix payé en saisons sèche et pluvieuse]

La représentation graphique ci-dessus laisse apparaître clairement que _____ est de loin le principal motif d'insatisfaction des ménages par rapport à leurs sources d'approvisionnement (__%). Il est suivi par _____ et _____ et qui enregistrent respectivement __% et __% de ménages non satisfaits.

Commentaire des autres données - Sentiment global

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Les réponses recueillies sur les motifs d'insatisfaction et récapitulées dans le tableau ci-dessous _____ [*confirmant/infirmité*] les résultats sur le degré de satisfaction des enquêtés par rapport à leurs sources principales d'approvisionnement.

Motifs d'insatisfaction	Effectif	%
Attente		
Distance		
Quantité		
Pénibilité d'extraction		
Qualité de l'eau		
Prix		
Disputes autour de la PMH		
Autres motifs		
Goût de l'eau		
Aucun motif		

Répartition des ménages selon les motifs d'insatisfaction par rapport à la source principale d'approvisionnement en eau

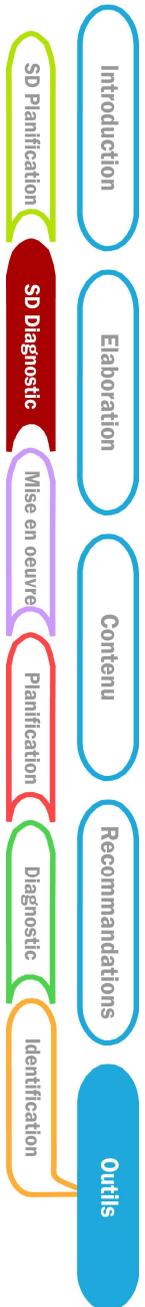
Des motifs d'insatisfaction exprimés par les enquêtés, _____ retiennent particulièrement notre attention : _____ qui est de loin la grande insatisfaction exprimée par ___% des ménages, suivi de _____ que ___% des ménages trouvent contraignante. Les autres motifs d'insatisfaction, en particulier _____, _____ et _____, qui apparaissent comme des difficultés de moindre importance ne sont pas à négliger. Soulignons toutefois que ___% des ménages avouent être satisfait à tout point de vue de leurs sources d'approvisionnement en eau.

Les solutions proposées par les ménages pour lever les insatisfactions exprimées plus haut sont répertoriées dans le graphique ci-dessous.

[Graphique des solutions proposées pour lever les insatisfactions : camembert où le premier taux est calculé par rapport à l'effectif des enquêtés et le deuxième représente le poids de la solution dans l'ensemble des réponses]

Les quatre principales solutions qui se dégagent (_____) ont été données par la majorité de la population (_____ personnes sur _____).

[Exemple de commentaire des résultats dans l'optique de la mise en place de l'AEPS] Elles traduisent pratiquement la même option qui est l'augmentation du nombre de points d'eau modernes. En effet, elles se résument en la réalisation de nouveaux forages (PMH) ou d'une AEPS (borne fontaine) qui rapprocherait l'eau des usagers et réduirait le temps d'attente. Avoir l'eau à domicile peut être perçu comme un corollaire de la réalisation de l'AEPS qui offre au ménage la possibilité d'avoir un branchement privé. Les ménages qui souhaitent avoir une eau gratuite ou moins chère (___% de ménages), auront peu de chance de trouver des solutions à leurs insatisfactions dans l'optique de l'AEPS.



Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostique

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Diagnostic

Outils

Identification

FICHE 55

Raisons de la non fréquentation de la PMH

Les enquêtes ont révélé que ___% des ménages ne fréquentent pas les PMH. La représentation graphique de ces raisons montre que _____ (___%) et _____ (___%) se positionnent comme les principales causes de la non fréquentation des PMH.

Commentaire des autres raisons

[Représentation graphique des raisons évoquées par les non usagers des PMH : camembert]

[Lorsque les PMH représentent la seule source d'eau potable du site]

L'objet visé dans cette partie de l'étude est d'identifier les facteurs favorables et défavorables à l'utilisation de la population des PMH qui constituent ici la seule source d'eau potable du site. L'étude a par conséquent procédé à une analyse approfondie d'un certain nombre de données de l'enquête ménage. Plus précisément, cette analyse a consisté à tester la corrélation entre les variables susceptibles d'avoir une influence sur le choix de la source d'approvisionnement en eau afin de tirer des conclusions pertinentes. Soulignons que les variables testées ont été traitées par sous zone. De ce test de corrélation, on a extrait les résultats suivants :

Variables	PMH	PM	PT	Marigot
Distance PMH				
Volume SS				
Vol PMH SS				
Vol PM SS				
Vol PT SS				
Vol marigot SS				
TAS Satisfait				
TAS PI Pas satisfait				
TAS Pas Satisfait				
DISPS PI Pas satisfait				
QTS Satisfait				
QTS PI Satisfait				
QTS PI Pas satisfait				
QTS Pas Satisfait				
PPS PI Satisfait				
Attente				
Prix				
Qualité de l'eau				
Eau gratuite				

Extrait de la matrice de corrélation

[Voir aussi le tableau page suivante]

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Variables	Définition
PMH	: Répartition par zone des ménages qui ont la PMH comme source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine
PM	: Répartition par zone des ménages qui ont le puits moderne comme source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine
PT	: Répartition par zone des ménages qui ont le puits traditionnel comme source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine
Marigot	: Répartition par zone des ménages qui ont le marigot/cours d'eau comme source principale d'approvisionnement en eau de boisson/cuisine
Distance PMH	: Distance moyenne à la PMH (par zone)
Volume SS	: Volume d'eau total amené par jour
Vol PMH SS	: Volume d'eau amené par jour des PMH en saison sèche
Vol PM SS	: Volume d'eau amené par jour des PM en saison sèche
Vol PT SS	: Volume d'eau amené par jour des PT en saison sèche
Vol marigot SS	: Volume d'eau amené par jour des marigots en saison sèche
TAS Satisfait	: Temps d'attente en saison sèche « tout à fait satisfaisant »
TAS PI Pas satisfait	: Temps d'attente en saison sèche « plutôt pas satisfaisant »
TAS Pas Satisfait	: Temps d'attente en saison sèche « pas du tout satisfaisant »
DISPS PI Pas satisfait	: Distance parcourue en saison sèche « plutôt pas satisfaisant »
QTS Satisfait	: Quantité en saison sèche « tout à fait satisfaisant »
QTS PI Satisfait	: Quantité en saison sèche « plutôt satisfaisant »
QTS PI Pas satisfait	: Quantité en saison sèche « plutôt pas satisfaisant »
QTS Pas Satisfait	: Quantité en saison sèche « pas du tout satisfaisant »
PPS PI Satisfait	: Prix payé en saison sèche « plutôt satisfaisant »
Attente	: Motif d'insatisfaction (temps d'attente)
Prix	: Motif d'insatisfaction (prix de l'eau)
Qualité de l'eau	: Motif d'insatisfaction (qualité de l'eau)
Eau gratuite	: Solution pour lever l'insatisfaction (eau gratuite)

[Exemple de commentaire des données extraites de la matrice de corrélation]

Les conclusions qui résultent de l'interprétation des coefficients de corrélation qui figurent dans l'extrait de la matrice ci-dessus sont les suivantes :

- Le test de corrélation montre que la distance est une variable discriminante pour la fréquentation de la PMH. Le coefficient de corrélation négatif signifie que le nombre d'utilisateurs de la PMH décroît avec l'augmentation de la distance ;
- La fréquence d'apparition des réponses « temps d'attente en saison sèche pas du tout satisfaisant » et « temps d'attente en saison sèche plutôt pas satisfaisant » dans la question relative au degré de satisfaction et « temps d'attente » dans les motifs d'insatisfaction est grande lorsque le nombre d'utilisateurs de la PMH est grand, ce qui signifie que le temps d'attente est une difficulté réelle vécue par les ménages qui s'approvisionnent dans les PMH ;
- L'existence d'une corrélation positive entre PMH et quantité satisfaisante (« quantité tout à fait satisfaisante » et « quantité plutôt satisfaisante ») traduit que les utilisateurs des PMH sont satisfaits des quantités d'eau collectées. Ce qui semble paradoxal, car on s'attendait plutôt à ce que le temps d'attente ait une incidence négative sur la satisfaction des utilisateurs de la PMH en terme de quantité d'eau. Les explications plausibles à cette situation semblent être :

- Dans la plupart des cas, l'usager de la PMH, notamment la femme, amène plusieurs récipients et les remplit tous lorsque son tour arrive. Cette pratique a pour avantage de satisfaire les besoins quantitatifs de l'usager et le désavantage de faire attendre plus longtemps ceux qu'il précède ;
 - Il est établi à partir du test de corrélation que les usagers des puits modernes (PM) et du marigot/cours d'eau ne sont pas satisfaits des quantités d'eau collectées en saison sèche. Le tarissement ou plutôt l'insuffisance de l'eau dans ces sources expliquent probablement l'insatisfaction des usagers. Par contre, et en dépit de la forte pression autour de la PMH, cette dernière reste la source permanente qui offre un débit satisfaisant toute l'année.
- D'autres conclusions intéressantes qui ressortent du test sont :
- Les usagers des PMH sont satisfaits du prix de l'eau actuellement en vigueur. Il est cependant prématuré de statuer sur l'appréciation du prix de l'eau, car l'eau n'est pas vendue à la PMH en saison pluvieuse. De plus, le prix de l'eau actuellement appliqué en saison sèche est bas par rapport au tarif en vigueur dans les sites AEPS suivis par l'ADAE et n'est pas harmonisé dans la totalité de la localité (notamment dans la zone C) ;
 - Les usagers des puits traditionnels évoquent le prix de l'eau comme motif d'insatisfaction et prônent la gratuité de l'eau pour lever cette insatisfaction ;
 - Les usagers des marigots ou cours d'eau sont conscients de la mauvaise qualité de l'eau de ces sources et l'évoquent clairement comme motif d'insatisfaction.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Désignation	Saison sèche		Saison hivernale	
Volume PMH				
Volume PM				
Volume PT				
Volume Marigot/Cours d'eau				
Volume Total		100%		100%
Volume Boisson/cuisine				
Volume Activités économiques				
Autres usages				
Volume d'eau acheté				

Synthèse sur la consommation en eau des ménages enquêtés (volumes en litre).

De cette synthèse, les résultats qui retiennent notre attention sont les suivants:

- Les besoins en eau pour tous les usages des ___ ménages enquêtés sont estimés à ___ m³ par jour en saison sèche et à ___ m³ par jour en saison pluvieuse, ce qui donne un besoin moyen journalier par ménage d'environ ___ litres en saison sèche et ___ litres en saison pluvieuse;
- Pour l'eau de boisson/cuisine, les volumes sont estimés à ___ m³ en saison sèche et ___ m³ en saison pluvieuse. La population en charge des ménages enquêtés étant estimée à ___ personnes, on déduit des données que pour l'eau de boisson/cuisine, le volume consommé d'eau consommé par jour et par habitant est de l'ordre de ___ litres.
- Le volume d'eau en provenance des PMH est supérieur à ___% de toute l'eau approvisionnée quelque soit la période de l'année;
- Les activités consommatrices d'eau (pratiquées par ___% des enquêtés) consomment presque autant d'eau que la boisson/cuisine de l'ensemble des ménages enquêtés ;
- Le volume d'eau achetée représente en saison sèche plus de ___% des besoins totaux en eau et ___% du volume d'eau issue des PMH.

Les données collectées lors de l'enquête nous permettent d'affirmer que la population adhère parfaitement au projet de réalisation de l'AEPS et est prête à apporter sa contribution à sa réalisation. En effet, les ___% des enquêtés sont intéressés par le nouveau système et sont également prêts à contribuer pour son acquisition. Selon l'enquête, la contribution moyenne qu'un ménage serait prêt à apporter est de _____ F CFA.

L'analyse sur l'intérêt manifesté pour le branchement particulier nous semble prématuré avant la réalisation effective de l'AEPS. Néanmoins les avis recueillis à ce sujet indiquent que ___% des ménages désirent obtenir un branchement particulier. Parmi ces derniers, ___% sont prêts à payer une somme supérieure ou égale à 150.000 F CFA pour obtenir un branchement à domicile (le montant moyen acceptable calculé à partir des données d'enquête est de 119.340 F CFA) et ___% qui estiment qu'un investissement de 50.000 F CFA pour le branchement est hors de leur portée.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Avant d'aborder l'analyse de la volonté à payer, il est important d'éclaircir certaines notions et de préciser que les questions se situent dans l'hypothèse d'une réalisation effective de l'AEPS et selon des conditions bien définies. Les notions « seau » et « barrique » doivent être perçues ici comme des volumes et non des récipients.

- le coût de la consommation est le montant acceptable que le ménage consentira pour l'achat de l'eau par jour ;
- le prix du seau de 20 litres désigne le prix acceptable de 20 litres d'eau à la borne fontaine ;
- le nombre de seaux désigne le nombre de « seau de 20 litres » vendu à 10 FCFA à la borne fontaine que le ménage serait prêt à payer s'il se trouvait à moins de 300 mètres de la borne fontaine ;
- le nombre de barrique désigne le nombre de « barrique de 220 litres » vendu à 125 FCFA à la borne fontaine que le ménage serait prêt à payer s'il se trouvait à moins de 300 mètres de la borne fontaine ;

Les données recueillies dans les conditions définies ci-dessus et extrapolés à l'ensemble des ménages de la zone d'enquête ont permis d'obtenir le tableau ci-dessous :

Désignation	Données estimées pour la population enquêtée	Données estimées pour la population utile de la localité
Situation actuelle (sans AEPS)		
Nombre de ménages achetant l'eau en saison sèche	ménages	ménages
Nombre de ménages achetant l'eau en saison pluvieuse	ménages	ménages
Volume d'eau vendue par jour en saison sèche	litres	litres
Volume d'eau vendue par jour en saison pluvieuse	litres	litres
Volume d'eau amené des PMH par jour en saison sèche	litres	litres
Volume d'eau amené des PMH par jour en saison pluvieuse	litres	litres
Volume moyen d'eau amené des PMH par jour	litres	litres
Coût moyen par ménage de la consommation journalière en saison sèche	F	F
Coût moyen par ménage de la consommation journalière en saison pluvieuse	F	F
Prix du seau de 20 litres à la PMH	F	F
Prix de la barrique à la PMH	F	F
Perspectives (situation avec AEPS)		
Coût acceptable moyen journalier de la consommation par ménage en saison sèche	F	F
Coût acceptable moyen journalier de la consommation par ménage en saison pluvieuse	F	F
Prix acceptable moyen du seau de 20 litres	F	F
Nombre de ménages disposés à payer l'eau à la BF en saison sèche	ménages	ménages
Nombre de ménages disposés à payer l'eau à la BF en saison pluvieuse	ménages	ménages
Nombre seaux estimés par jour en saison sèche	seaux	seaux
Nombre seaux estimés par jour en saison pluvieuse	seaux	seaux
Volume d'eau vendue estimé par jour en saison sèche	litres	litres
Volume d'eau vendue estimé par jour en saison pluvieuse	litres	litres
Volume d'eau vendue estimé par jour	litres	litres

Estimation de la consommation en eau actuelle de la localité et les perspectives de vente dans une situation de réalisation d'une AEPS.

L'analyse des données ci-dessus devrait nous permettre d'une part, d'évaluer les besoins de consommations aux bornes fontaines dans le cadre de la réalisation de l'AEPS, et d'autre part, de tirer des conclusions pertinentes sur la volonté et la capacité à payer l'eau.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour l'estimation des consommations attendues en cas de réalisation de l'AEPS : la première méthode utilise le « coût moyen acceptable de dépense en eau » et la deuxième méthode consiste à estimer les volumes à partir de la volonté à payer. Les estimations selon les deux méthodes se présentent comme suit :

	Saison sèche	Saison pluvieuse
Première méthode : capacité à payer (CAP)		
Coût moyen acceptable	F/ménage	F/ménage
Nombre de ménages disposés à payer l'eau	ménages	Ménages
Dépense journalière	F	F
Prix de l'eau à la borne fontaine	F/m ³	F/m ³
Consommation journalière	m ³	m ³
Consommation moyenne par jour (volume CAP)	m ³	
Deuxième méthode : volonté à payer (VAP)		
Nombre de seaux de 20 litres estimés	seaux	seaux
Volume estimé	m ³	m ³
Consommation moyenne par jour (volume VAP)	m ³	
Indicateurs de volonté à payer		
VAP/CAP	%	
VAP/Consommation totale actuelle (tous les usages)	%	

Méthodes d'estimation de la consommation journalière attendue.

Les indicateurs montrent une volonté manifeste des ménages à payer l'eau en cas de réalisation de l'AEPS. Le volume VAP est l'expression d'un besoin quantitatif réel en eau de la population et on constate qu'il est très voisin des volumes actuellement prélevés aux PMH.

Le coût acceptable journalier de la consommation par ménage étant le reflet de la somme réelle que le ménage pourrait consentir par jour à l'achat de l'eau, il s'en suit que le volume CAP traduit la capacité à payer des ménages. Ce volume en toute logique supérieur au volume VAP est très proche des besoins moyens journaliers pour tous usages (abreuvement des animaux domestiques y compris) qui est estimé actuellement à __ m³.

Le volume VAP semble le plus indiqué pour représenter les besoins de consommation aux bornes fontaines, car il exprime le besoin réel que la population est disposée à satisfaire. Pour les simulations, ce volume sera majoré des consommations spéciales évaluées à __ m³. Les consommations attendues seraient donc de __ m³.

[Exemple de conclusions suite à la comparaison des données]

La comparaison de certains indicateurs de la situation actuelle et de la situation avec AEPS permet de faire ressortir que :

- le coût moyen acceptable de la consommation dans la situation avec AEPS est en deçà du coût moyen actuel quelle soit la saison. Nous restons cependant optimistes, car la population dans sa majorité a la capacité de payer pour le volume d'eau nécessaire à couvrir ses besoins. Elle est disposée à tripler son coût moyen actuel pour obtenir un volume d'eau (___ m³) légèrement supérieur à sa consommation actuelle (___ m³) ;
- le nombre de ménages qui sont prêts à acheter l'eau à la borne fontaine est plus important que le nombre de ménage qui achètent actuellement l'eau à la PMH surtout en saison pluvieuse. La vente de l'eau n'étant de rigueur en saison pluvieuse, il est difficile de lier le faible nombre de ceux achètent l'eau pendant cette saison à un manque de volonté à payer. Bien que les analyses donnent l'assurance de la volonté à payer, la prudence nous recommande de considérer le taux de fréquentation des bornes fontaines comme une variable (et non une constante) dans nos calculs économiques ;
- Les indicateurs de volonté à payer sont acceptables (supérieurs 60%). Ces indicateurs indiquent qu'au moins les 2/3 des besoins totaux en eau de la population seront approvisionnés (du moins théoriquement) au bornes fontaines si l'AEPS est en situation de monopole.

En conclusion, on peut affirmer que la volonté à payer l'eau et même la capacité à payer l'eau semblent être confirmées. Les indicateurs de volonté à payer sont intéressants et présagent d'un bon fonctionnement d'une AEPS dans la localité. Mais il faudrait pour assurer la viabilité de l'AEPS, que les conditions exigées par le projet (priorité du service de l'eau à l'AEPS ou dans le cas échéant l'harmonisation de la gestion des points d'eau potable avec vente effective de l'eau à la PMH) soient effectivement appliquées.

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Identification

Diagnostic

[Exemple de conclusion de la partie Diagnostic du schéma directeur. En réalité, ce chapitre est évidemment spécifique à chaque localité]

_____ est _____ de commune de la province _____ abritant _____ habitants environ. C'est une localité en pleine expansion économique dont le noyau central peut être considéré comme urbain de par sa densité démographique, son activité économique importante et par l'aspiration des habitants à la vie citadine. Plus du tiers des habitants constituent une classe moyenne, ce qui dénote un niveau de vie assez élevé pour un centre semi-urbain. Un réel potentiel de développement économique existe si l'on en juge aux pratiques et volontés de ses habitants.

Les sources d'eau potable (PMH) sont très sollicitées, mais sont mal réparties dans la localité. Du côté périphérique Ouest du goudron (Zones __, __ et __), il y a un suréquipement en PMH, alors que dans le reste de la localité il y a un manque criard en point d'eau potable avec pour conséquence des disputes fréquentes entre usagers au niveau des forages. La concurrence des ressources alternatives est présente mais n'est pas importante, avec relativement peu de puits qui tarissent pour la plupart __ mois dans l'année. L'eau est certes vendue au volume au niveau de la plupart des PMH, mais seulement en saison sèche. Ce qui peut supposer un retour aux ressources alternatives en saison pluvieuse.

La population de _____ a un bon niveau d'information et de sensibilisation quant à l'importance de la consommation d'eau de qualité, ce qui stimule la fréquentation des PMH et porte la consommation globale (aux PMH) à un niveau élevé : __ m³ par jour, soit une consommation spécifique de __ litres par jour par habitant. Ces consommations sont proches d'un site comme _____ où l'AEPS est en situation de monopole et par conséquent n'a quasiment aucune ressource concurrente.

La population d'une manière générale accorde un grand intérêt pour l'AEPS et manifeste une réelle volonté à payer l'eau en cas de sa réalisation. En effet, cette population dans son unanimité ainsi que les différentes autorités (politique, administrative et coutumière) ont donné leur accord sur les différentes conditions, notamment concernant la gestion de tous les points d'eau. La volonté à payer estimée en terme de volume est importante, plus élevée que les besoins spécifiques des habitants, et les différents indicateurs montrent une acceptation de l'augmentation de la dépense en eau et une capacité à payer suffisante pour une majeure partie de la population.

L'analyse financière démontre que la viabilité financière d'une AEPS à _____ est possible à moyen terme sous le respect de règles de gestion de tous les points d'eau strictes. Le coût de revient de l'eau devrait se situer autour de _____ FCFA le m³.

En résumé et pour conclure cette partie de diagnostic, les résultats des travaux d'étude réalisés par l'ADAE amènent à conclure que _____ est éligible à une AEPS. L'équilibre financier du système peut être assuré si les conditions suivantes sont remplies:

- Bonne répartition de bornes fontaines ;
- Harmonisation de la gestion des points d'eau potable ;
- Assistance financière et technique dans le cadre de l'exploitation du système.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification

Le schéma directeur local d'alimentation en eau potable (SDLAEP) a été mis en place dans le cadre de la décentralisation en milieu rural, dont le cadre juridique est défini par les lois d'orientation adoptées en 1998 (article 89 de la loi portant sur l'organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso – loi n° 041/98/AN), ainsi que dans le cadre du code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (CGCT), adopté en décembre 2004 (loi n° 055/04/AN). De ce dernier, on retiendra les points suivants :

- sont créées des collectivités territoriales : les Régions et les Communes ;
- les communes rurales correspondent aux départements actuels (350 sur le territoire national) ;
- les communes ont compétence pour la production, la distribution de l'eau et pour la gestion des infrastructures hydrauliques par application du principe de subsidiarité ;
- le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de la décentralisation est le suivant :
 - o élections municipales en mars 2006,
 - o mises en place des organes délibérants (conseils municipaux et régionaux) au plus tard en 2007,
 - o transfert des compétences au plus tard en 2010 ;
- en attendant les instances délibérantes, le Préfet exerce les fonctions du maire et les attributions municipales reviennent aux délégations spéciales.

Ainsi, les communes sont libres de gérer les infrastructures hydrauliques elles-mêmes ou d'en déléguer la gestion à toute personne morale publique ou privée.

On assiste donc au transfert de compétences vers les communes qui auront prochainement la charge du service de l'eau. De plus, le contexte institutionnel de l'eau est marqué par la mise en place de la Réforme du système de gestion des équipements d'AEP en milieu rural et semi-urbain. Il s'agit donc de préparer les acteurs en présence (collectivités, usagers, opérateurs) à s'impliquer dans le processus de la Réforme qui assurera :

- « le développement d'un environnement structuré qui insère le service de l'eau au sein d'une réelle dynamique locale de développement » ;
- « l'harmonisation de la gestion des infrastructures d'AEP afin d'éviter toute concurrence au niveau du village dans la gestion des ouvrages, l'ensemble des infrastructures sera géré de façon intégrée par la même structure » ;
- et « la valeur économique de l'eau (par la vente de l'eau aux PMH notamment) ».

Il est donc nécessaire, en préalable à toute intervention, de connaître la situation de l'eau potable, des besoins et des pratiques actuelles, puis de faire des choix prioritaires concernant les futurs programmes d'équipement ou des actions à planifier en tenant compte des faisabilités technique, financière et sociale des solutions proposées.

La gestion du service de l'eau a été concédée à l'Association des Usagers de l'Eau de _____, qui a un statut légal, obtenu par le récépissé de reconnaissance n° _____ (délivré le _____) selon la loi 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant sur la liberté d'association au Burkina Faso.

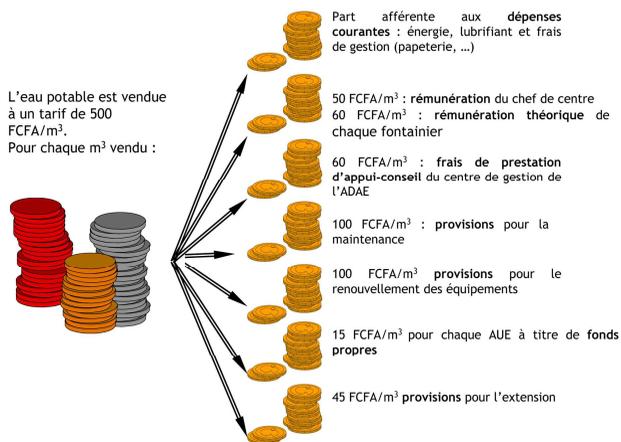
L'AUE de _____ est membre de la FAUEREB [Le cas échéant].

Le système de gestion est une gestion dite « partagée » avec appui-conseil du Centre de Gestion de l'ADAE :

- L'AUE assure l'exploitation quotidienne des systèmes de distribution d'eau par l'intermédiaire des chefs de centre et des fontainiers (approvisionnement en carburant, gestion des bornes fontaines, collecte de la recette journalière),
- la FAUEREB, structure faîtière des AUE, fédère les capacités d'autofinancement de ses membres, et organise la mise en application des différents contrats passés par chaque AUE (contrat de concession et contrat de service),
- l'ADAE joue un rôle d'opérateur pour le suivi des réseaux d'AEP et l'appui-conseil des AUE, et fait office de centre de gestion pour celles ayant passé un contrat de service.

Le centre de gestion (CDG) de l'ADAE assure plusieurs fonctions rentrant dans le cadre des contrats de service : collecte chaque mois l'argent dans les villages provenant de la vente de l'eau, assure la ventilation des recettes et le place ensuite dans un compte bancaire à Bobo-Dioulasso. Durant les visites, les conseillers en gestion assurent le suivi de la gestion technique des réseaux.

Le CDG réalise le contrôle de gestion des contrats avec les prestataires de services externes au village (contrat de maintenance, fourniture de pièces, assurances,...) ainsi que la gestion des provisions pour la maintenance, le renouvellement des équipements et l'extension des réseaux d'adductions. Ces trois fonds de provisions sont mutualisés par le centre de gestion à l'échelle de la FAUEREB.



La répartition des recettes des centres de la FAUEREB

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

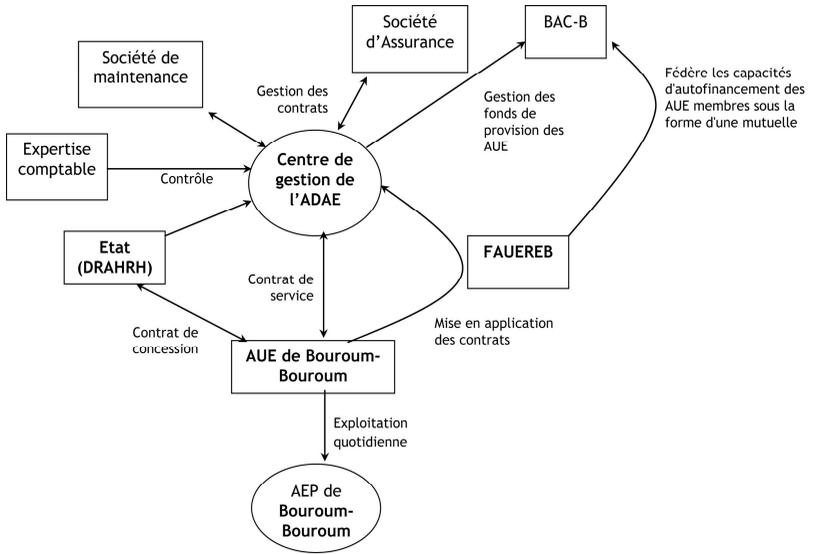
Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Un dispositif de contrôle des comptes est assuré à trois niveaux : par la fédération, par la Direction de l'hydraulique et la certification par un bureau d'experts comptable de Ouagadougou (ACCECA). Le schéma institutionnel est donc le suivant :



Le schéma institutionnel de la gestion partagée

Le SDLAEP est donc un outil de planification concertée concernant les conditions d'alimentation en eau à l'échelle d'une localité. Son but principal est d'améliorer les conditions de gestion et d'accès à l'eau potable. Il comporte :

- une démarche descriptive et explicative de la situation présente ;
- la définition d'orientations et de dispositions prises par les acteurs locaux.

Les objectifs du SDLAEP sont les suivants :

- définir les actions à mener par zone à court, moyen et long termes ;
- situer le lieu d'implantation des infrastructures hydrauliques en projet (implantations sociales) ;
- décentraliser à l'échelon local les compétences de la maîtrise d'ouvrage :
 - l'analyse des besoins et de la demande,
 - la planification,
 - la recherche de financements,
 - le contrôle de la qualité du service ;
- appuyer les associations d'usagers pour la gestion et l'exploitation des services d'alimentation en eau potable ;
- définir et/ou harmoniser la gestion des points d'eau modernes par les acteurs locaux, et les mettre en relation autour d'un service d'intérêt général à l'échelon local ;
- mettre en place une planification et des actions en vue de répondre à l'évolution du service de l'eau ;
- créer une dynamique de développement local.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Service et gestion de l'AEPS

Maîtrise d'ouvrage : Organisation et institutionnalisation de la gestion communale de l'eau

Objectif 1 : Respecter l'obligation de service public (continuité et égalité de traitement, mutabilité, adaptabilité).

Objectif 2 : Offrir aux usagers une distribution d'eau potable organisée en système et gérée par une structure unique de prise en charge.

Objectif 3 : Améliorer la qualité du service de l'eau proposé par la commune.

Objectif 4 : Reconnaissance ne pas avoir les compétences nécessaires pour assurer correctement la maîtrise d'ouvrage de l'eau, la localité de _____ met en place la gestion partagée et définit le modèle précis qu'elle souhaite instaurer.

Objectif 5 : Définir précisément les relations contractuelles qui lient les différents acteurs du modèle de gestion en choisissant les modalités proposées dans la partie suivante.

L'ensemble des objectifs cités ci-dessous doivent être pris en charge par la localité (et donc la commune), si celle-ci décide de garder ses prérogatives, soit devenir la priorité et la mission de l'instance chargée de la maîtrise d'ouvrage.

Exploitation technique

Objectif 6 : Le respect des normes de potabilité.

Objectif 7 : Rapprocher l'eau potable des usagers.

Objectif 8 : Encadrer la production et la distribution de l'eau aux différentes bornes-fontaines.

Objectif 9 : Organiser et professionnaliser l'entretien et la maintenance des infrastructures hydrauliques.

Fonction commerciale

Objectif 10 : Mettre en place une gestion financière autonome du secteur de l'eau en appliquant le principe de préleveur – payeur, conformément aux directives nationales.

Objectif 11 : Mettre en place un système de bonne gestion clientèle.

Objectif 12 : Limiter la concurrence avec les sources traditionnelles d'approvisionnement en eau.

Objectif 13 : Développer le service de revente d'eau de proximité.

Objectif 14 : Mettre en place un système de vente de l'eau aux bornes-fontaines.

Gestion financière et comptable

Objectif 15 : Provisionner un compte pour la maintenance, le renouvellement et les investissements en infrastructures hydrauliques.

Objectif 16 : Améliorer la gestion locale du service de l'eau par son harmonisation.

Objectif 17 : Mettre en place une bonne gestion des fonds de trésorerie.

Objectif 18 : Mettre en place un système de gestion de la distribution de l'eau viable et rentable techniquement et financièrement.

Objectif 19 : Planifier et décider des nouveaux investissements en infrastructures hydrauliques ou l'obtention des infrastructures ou du matériel nécessaire pour la bonne gestion du service.

Objectif 20 : Optimiser l'exploitation du réseau.

Objectif 21 : Analyser fréquemment le taux de recouvrement des ventes afin de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de celui-ci.

Fonction de régulation et de contrôle

Objectif 22 : Suivi technique constant pour optimiser l'exploitation des pompes.

Objectif 23 : Audit et contrôle des comptes du service.

Objectif 24 : Autoévaluation et contrôle de la qualité du service.

Objectif 25 : Défense des intérêts des usagers.

Construction des infrastructures

Objectif 26 : Renforcer la desserte en eau et les capacités de distribution en eau potable conformément au moins aux normes d'équipement et aux normes sanitaires en vigueur en équipant la localité de XX bornes-fontaines.

Objectif 27 : Mettre en place le forage de l'AEPS et les bornes-fontaines.

Objectif 28 : Equilibrer le partage des charges pour le financement du secteur de l'eau entre les financements extérieurs, l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau.

Information et sensibilisation

Objectif 29 : Informer et sensibiliser les usagers et les personnes ressource sur le service de l'eau, pour améliorer le niveau d'information.

Objectif 30 : Améliorer la perception par les usagers de la qualité de l'eau potable, et promouvoir sa consommation.

Formations professionnelles

Objectif 32 : Former les personnes chargées de la gestion et renforcer leurs compétences techniques dans ce domaine.

Objectif 31 : Former les personnes chargées de l'exploitation et renforcer les compétences techniques.

Emergence d'une planification de l'assainissement et de l'hygiène

Objectifs à court et moyen termes : Sensibiliser les populations en matière d'hygiène et d'assainissement, et encourager les ménages à s'équiper d'infrastructures sanitaires.

Objectifs à long terme : Mettre en relation de façon durable les acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'assainissement pour se conformer aux objectifs définis dans le Plan de Développement Communal – volet Alimentation en Eau Potable et Assainissement.

Les activités concernant l'élaboration du schéma directeur local d'approvisionnement en eau potable de _____ se sont déroulées en plusieurs phases :

- la réalisation d'un outil cartographique pour la visualisation des habitations, des infrastructures socio-collectives, des infrastructures hydrauliques et pour l'aide à la décision pour les choix d'aménagement et d'investissement, complétée du plan de lotissement de la localité ;

- une recherche de données sur la localité et sur la situation locale de l'alimentation en eau ;

- la réalisation d'un état des lieux concernant l'alimentation en eau potable : diagnostic technique des infrastructures présentes, état des lieux du fonctionnement et de la gestion des points d'eau modernes, et analyse de l'appréciation du service local d'alimentation en eau ;

- la rencontre et l'échange avec les acteurs locaux : les personnes ressources (autorités administratives, chef de village, représentants des services de santé, de l'agriculture, de l'enseignement, ...), le bureau de l'AUE, le personnel d'exploitation (chef de centre et fontainiers), les usagers (notamment les femmes), les groupes socio-collectifs ... Cette phase contient notamment une restitution concernant les enseignements tirés de l'état des lieux concernant l'alimentation en eau potable ;

- la préparation et la tenue d'une Assemblée Générale sur le SDLAEP : elle doit regrouper un « collège décisionnel » (les personnes ressources rencontrées) en vue d'une approche concertée sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en vue d'améliorer le service d'alimentation en eau de la localité à court, moyen et long terme ;

- l'adoption et la finalisation du SDLAEP, et l'obtention du visa par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques _____ (DRAHRH/___).

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en œuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

TYPE	FONCTION	ACTEURS IMPLIQUES
MAITRISE D'OUVRAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété et promotion des équipements concédés ; faire respecter l'obligation de service public • Planifier et décider des nouveaux investissements • Provisionner pour le renouvellement et les investissements 	Etat Commune Associations d'Usagers de l'Eau
EXPLOITATION TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution • Entretien et maintenance 	Fermier Chef d'exploitation Opérateur de maintenance Opérateur d'appui conseil
COMMERCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement des ventes • Marketing du service 	Fontainier Chef d'exploitation/fermier Association d'Usagers de l'Eau Opérateur d'appui conseil
GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des fonds de trésorerie • Gestion des fonds de provision • Travaux de gestion comptable 	Chef d'exploitation/fermier Association d'Usagers de l'Eau Opérateur d'appui conseil Cabinet d'audit - comptable
REGULATION ET CONTROLE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique pour optimiser l'exploitation • Audit et contrôle des comptes du service • Contrôle de la qualité du service et défense des intérêts des usagers 	Association d'Usagers de l'Eau Opérateur d'appui conseil Cabinet d'audit - comptable Pouvoirs publics

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité socio-économique, la MOS est plutôt favorable à la réalisation de l'AEPS sous les conditions suivantes :

- Satisfaction des critères de la demande solvable ;
- Application de règles de gestion strictes ;
- Mise en œuvre d'un marketing social de l'eau continu.

Satisfaction des critères de la demande solvable

Pour que le niveau de la demande solvable requis soit effectif, les habitants doivent avoir un accès facile aux bornes fontaines : celles-ci doivent se trouver à une distance de moins de 300 mètres des habitations. La MOS recommande l'implantation d'au moins cinq bornes fontaines réparties sur la zone d'action définie ci-après pour permettre le rapprochement de l'eau potable de la population, car la distance est le principal facteur qui détermine le choix de la source d'approvisionnement. Un nombre suffisant de bornes fontaines éviterait aux usagers les longues attentes et les disputes autour des points d'eau potable.

La zone d'action favorable à l'AEPS est la zone restreinte au centre ville comprenant les quartiers _____, _____ et _____.

[Exemple de justification de la zone restreinte : « En effet, d'une part la zone D3 est la plus proche du marigot et a une très faible densité de population et d'autre part, la zone C est suffisamment desservie en PMH »]

[D'autres zones peuvent faire l'objet d'une attention particulière pour l'avenir : « Cependant, cette dernière zone est le quartier d'extension de la ville. Ses nouveaux habitants érigent des habitats de type moderne, aspirent à plus de confort et sont donc des clients potentiels pour les branchements particuliers. Cette zone devra donc être prise en compte par le rayon d'action de l'AEPS au moins pour des extensions futures »]

Application de règles de gestion strictes

Les règles de gestion doivent faire l'adhésion de la majorité de la population ou à défaut peuvent être imposées comme conditions à la réalisation de l'AEPS.

Une structure unique devra gérer tous les points d'eau potable. Soulignons que la disponibilité du maire de la commune lors des études laisse croire au bon déroulement de l'émergence d'une telle structure. Elle est un facteur important à la réussite du projet, d'autant plus qu'elle est préconisée par la politique nationale de l'eau et par le plan d'application à la réforme. Autant, sa mise en place que son fonctionnement devront faire l'objet de procédures rigoureuses. Elle devra :

- être l'émanation de tous les usagers,
- représenter tous les usagers,
- appliquer des règles strictes en matière de gestion,
- être la plus transparente possible.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Diagnostic

Outils

Identification

Les PMH seront des sources d'approvisionnement en eau potable primaires ou secondaires selon les zones :

- Les zones C1 C2 C3 : Zones desservies par les PMH. Il est préférable que le prix de l'eau soit identique à celui des bornes fontaines.
- Le reste de la localité : Zones desservies par les bornes fontaines. Il est suggéré dans cette zone que les PMH ne concurrencent pas l'AEPS.

L'application de ces règles devra être légitimée par la commune à travers un arrêté et la structure de gestion et qui seront en mesure de répondre aux différents conflits.

La gestion des ouvrages hydrauliques dans la localité devra être appuyée par une structure comme le Centre de Gestion de l'ADAE qui assure sous contrat un suivi technique et financier d'une trentaine d'AEPS dans le cadre d'une gestion partagée, avec un système de mutualisation des fonds qui permet :

- La pérennité des infrastructures ;
- Le renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage ;
- Le renforcement des capacités du personnel d'exploitation ;
- Le suivi technique et financier renforcé (agents de terrain, base de donnée, comptabilité...)
- La dynamisation le tissu économique local à travers la prestation de services et la professionnalisation des chefs de centre ;

La gestion partagée est donc le système de gestion préconisé pour la pérennité de l'AEPS.

Marketing social de l'eau

L'augmentation de la consommation d'eau potable et l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement de base est assurément un enjeu majeur de la composante A du programme VREO, qui prévoit de consacrer un appui spécifique.

Une des stratégies envisageables dans cette perspective, est le marketing social de la consommation d'eau potable et des pratiques d'hygiène et d'assainissement de base.

Même si le niveau d'information et de sensibilisation est plutôt satisfaisant, il est nécessaire d'avoir recours à des actions de ce type en amont et en aval de la réalisation du système et axées particulièrement sur des acteurs bien ciblés tels que gérants des restaurants et des cabarets qui sont nombreux à _____.

Des formations à l'attention du personnel de santé et des enseignants seront à effectuer ainsi que la mise en place de journées d'apprentissage à l'hygiène et l'eau dans les écoles. Des supports pédagogiques peuvent être distribués afin de pérenniser ces actions.

L'implantation de panneaux d'information de non potabilité de l'eau près des puits communautaires peuvent faire office d'information constante.

Recommandations concernant l'assainissement

Concernant l'assainissement, la priorité doit être donnée à l'information et à la formation des habitants. En effet, un marketing social continu de l'assainissement doit aller de pair avec le marketing social de l'eau, conditionnel de la mise en place d'une AEPS. Dans ce contexte, le rôle du CSPS est prépondérant pour la création et le développement d'outils d'information et de formation, qui restent encore à déterminer.

Bien que l'assainissement soit une composante indispensable dans la mise en place de nouvelles infrastructures hydrauliques, nous ne développerons pas plus cette partie dans le cadre du SDLAEP. En effet, le SDLAEP est un document de planification qui concerne l'alimentation en eau potable, et la thématique de l'assainissement recouvre trop d'enjeux spécifiques et techniques pour ne pas faire l'objet d'études et éventuellement d'un schéma directeur qui lui sont propre.

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

L'autofinancement du service de l'eau demeure un objectif majeur du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau de la Région du Sud-Ouest. Il est pris en compte au niveau de la planification des investissements, au niveau des propositions dans le choix des moyens de financement et enfin au niveau de l'exploitation des ouvrages. Les investissements planifiés doivent nécessairement correspondre aux futures demandes solvables des usagers.

Financement des nouvelles infrastructures

Le financement des nouvelles infrastructures est à la charge du programme VREO. Les estimations quant à leur coût sont communiquées suite au travail de l'ingénieur AEP.

Financement des branchements particuliers

Les branchements particuliers sont à la charge des éventuels demandeurs (administrations, écoles, restaurants, particuliers, etc.).

La FAUEREB est en train d'organiser une campagne de branchements promotionnels à l'échelle des AUE membres. Cette campagne propose des facilités de paiement, ainsi que la prise en charge du coût du compteur. Les personnes morales et les services publics sont cependant exclus du champ des bénéficiaires de cette campagne.

Pour tous les demandeurs de branchements situés à moins de 100 mètres du réseau de distribution, le prix pratiqué est le même, à savoir 155 000 FCFA. Il est proposé plusieurs formules, suivant les capacités de remboursement et les modes de décaissement des demandeurs :

Paiement par prêt préférentiel sans taux d'intérêt		Paiement en plusieurs tranches annuelles
Paiement initial : 83 000 F CFA		
Prêt sur 18 mensualités de remboursement de 4000 FCFA	Prêt sur 24 mensualités de remboursement de 3000 FCFA	Paiements de 50 000 FCFA l'année n+1, et de 22 000 FCFA l'année n+2

Modalités de la campagne promotionnelle de branchements particuliers

Pour les demandeurs de branchements particuliers situés à plus de 100 mètres du réseau du réseau de distribution, deux options sont possibles :

- Le demandeur prend en charge le coût réel du branchement, avec 72 000 FCFA payables en tempérament en plusieurs mensualités ou annuités,
- Le demandeur prend en charge le coût fixe de son branchement (d'un montant proche de 116 000 FCFA, correspondant à la partie située dans sa parcelle) et cherche à partager le coût du tuyau avec d'autres demandeurs situés dans son proche voisinage.

Financement des extensions

A partir d'un certain niveau d'investissement, les investissements hydrauliques lourds (forages, château d'eau, réseaux de distribution) reposent sur la participation des services de l'Etat, qui par souci de politique d'aménagement du territoire ont généralement convenu de financer les investissements en s'appuyant sur des prêts ou dons octroyés par des bailleurs de fond. Aujourd'hui, face au désengagement de l'Etat, les équipements de distribution relève de la compétence des usagers.

Les capitaux propres du promoteur (association d'usagers) constituent aussi un appel d'opportunité pour lever de nouveaux types de financement en appui aux capacités d'investissement direct des usagers.

Ainsi, un protocole de financement des extensions a été signé entre la FAUERE, la BAC-B et l'ADAE. Il prévoit l'octroi de prêts à des AUE dont la situation financière le permet pour des travaux d'extension de réseau. Ce prêt est adossé à un fonds de garantie. Jusqu'à présent, l'abondement des provisions des fonds de garantie et d'extension reste trop insuffisant, afin de prévoir l'autofinancement d'une extension afin de renforcer le service local d'eau potable. Alors que les investissements prévisionnels pourront être de l'ordre de 4 à 5 millions de FCFA au minimum.

Une recherche de financement extérieur est donc nécessaire pour assurer le cofinancement des investissements. Les pistes apparaissant sont les Commissions Villageoises de Gestion de Terroir (CVGT).

* Le calcul des investissements d'extension se fait sur la base de la prévision estimative ci-dessous :

- Coûts fixes (installation chantier + accessoires plomberie) : 350 000 FCFA,
- Coûts variables (tranchées et tuyaux) : 500 000 FCFA/ 100 mètres d'extension
- Coût par borne-fontaine : 500 000 FCFA

Coût des études et du contrôle des travaux : 7 %.

Le SDLAEP a vocation de planification sur une durée de 5 ans, pouvant être reconduits si cela s'avérait nécessaire, après l'évaluation finale. Ainsi, l'échéancier des actions à mener se lit comme suit :

- les actions prévues à court terme se situent uniquement dans la première année,
- les actions prévues à moyen terme se déroulent dans les seconde et troisième années,
- les actions prévues à long terme sont programmées pour les quatrième et cinquième années.

ACTIONS À MENER		ECHELLE TEMPORELLE DE L'ACTION							
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
MISE EN PLACE DU SDLAEP	1. Réunions et entretiens auprès des usagers et des personnes ressource pour la préparation du Schéma Directeur Local d'Alimentation en Eau Potable (SDLAEP)								
	2. Proposition d'un SDLAEP, recueil des avis, modifications								
	3. Approbation officielle du SDLAEP par les autorités compétentes								
ASPECTS ORGANISATIONNELS	1. Mise en place d'une AUE consensuelle								
	2. Proposition à l'ADAE des lieux possibles d'implantation des nouvelles BF par l'AUE nouvellement formée (implantations sociales)								
	3. Choix par l'AUE et la municipalité du type de gestion envisagée								
	4. Choix du personnel d'exploitation par l'AUE et approbation par l'ADAE								
	5. Formation du personnel de gestion et d'exploitation par l'ADAE								

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Planification

Recommandations

Diagnostic

Outils

Identification

ACTIONS À MENER		ECHELLE TEMPORELLE DE L'ACTION				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES	1. Procédure d'appel d'offres pour la réalisation de l'infrastructure hydraulique					
	2. Premiers travaux pour l'AEPS					
	3. Réception provisoire des installations réalisées					
HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	1. Actions urgentes sur le bon usage de l'eau potable					
	2. Actions régulières d'information et de formations par le CSPS sur l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement					
	3. Renforcement des compétences acquises sur le traitement de l'eau non potable					
SUIVI ET EVALUATION	1. Suivi régulier et continu des actions mises en place dans le cadre du SDLAEP					
	2. Evaluation interne à mi-parcours					
	3. Evaluation finale externe accompagnée d'une étude d'impacts					

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Synthèse des orientations du SDLAEP de _____

Constat	Orientations	Objectifs	Dispositions	Chiffrage	Responsabilité	Echéance
Faible desserte de l'AEPS	Rapprocher l'eau potable des usagers	Renforcer la desserte en eau	Branchements particuliers	155 000 FCFA (moins de 100m) ou plus	Usagers	En cours
		Développer le service de revente d'eau de proximité	Extensions de réseau * Revente à domicile par charrettes, * Revente de voisinage à partir des BP	* 50 à 80 000 FCFA par charrettes	AUE / FAUEREB Usagers	De 1 à 5 ans En cours
Concurrence avec les puits traditionnels	Améliorer le niveau d'information sur le service de l'eau	Améliorer la perception par les usagers de la qualité de l'eau de l'AEPS	Information et sensibilisation auprès des usagers		AUE / FAUEREB / CSPS	Tout de suite
		Diminuer la concurrence avec les autres sources d'approvisionnement en eau	Gestion harmonisée des points d'eau vente de l'eau aux forages		AUE	Tout de suite

Au sens le plus large, on entend simplement par évaluation, le fait « d'apprécier ou de juger la valeur ou l'intérêt de quelque chose ». Dans la pratique, cela signifie que les responsables de la mise en œuvre d'un projet doivent de façon continue s'interroger et chercher à porter des appréciations. Les évaluations interviennent souvent de manière plus périodique et permettent de poser des questions plus fondamentales quant au déroulement général et à l'orientation d'un projet. Les exercices d'autoévaluation complètent bien les évaluations externes.

Le suivi contribue à l'autoévaluation permanente en fournissant les données nécessaires, par des mécanismes formels, c'est-à-dire le relevé d'indicateurs sélectionnés et la collecte de données sur des critères de performance, ou informels, c'est-à-dire le recueil et l'échange d'impressions tirées d'entretiens avec les acteurs et d'observations sur le terrain. Le suivi est centré sur le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme, complétés par l'analyse des implications de ces progrès pour le projet.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du SDLAEP, qui a été conçu sur la base d'une démarche participative, nous souhaitons rappeler ici qu'il est indispensable d'également impliquer dans ce processus les usagers du service de l'eau, les personnes ressource reconnues, ainsi que les différents niveaux de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Il sera donc nécessaire d'envisager des indicateurs qualitatifs (voire subjectifs), ainsi que des méthodes d'enquête permettant la prise de parole des participants cités plus haut.

Le suivi - évaluation peut être alors divisé en deux exercices distincts tant par leurs objectifs, leur fréquence d'exécution que par les acteurs qui en ont la charge. Dans tous les cas de figure, il se fonde sur une comparaison entre la situation initiale, la situation prévue et la situation réelle à un moment donné.

Parce que le suivi - évaluation n'intervient que de manière ponctuelle dans la présent SDLAEP, il n'est pas pris en compte dans le programme d'investissement. Pourtant, il a un coût, et ce quel que soit l'exercice pratiqué. La maîtrise d'ouvrage se doit donc de ne pas l'oublier dans la poursuite de ses politiques et de prévoir des budgets relatifs à cet effet.

Evaluation des aménagements hydrauliques de l'AEPS

L'évaluation des aménagements hydrauliques de l'AEPS, qui doit être réalisée par la localité, et donc la commune, doit déterminer si le nombre d'infrastructures construites correspond bien aux besoins de la population et à ce qui avait été décidé dans le présent schéma directeur. Pour être la plus pertinente possible et permettre de réajuster les objectifs encourus, cette évaluation doit se dérouler à un moment clé dans la planification (à mi-parcours) et être renouvelée à la fin de la période d'application du schéma directeur (voir le paragraphe sur l'évaluation finale). Elle doit aussi bien être réalisée à l'échelle de la localité que des quartiers concernés par les aménagements hydrauliques de l'AEPS.

Cette évaluation à mi-parcours doit être effectuée selon des indicateurs quantitatifs (nombre de bornes-fontaines mises en place, prix de vente de l'eau, nombre de litres vendus, etc.), ainsi que des indicateurs qualitatifs (qualité de l'eau, fréquentation des bornes-fontaines, appréciation du nouveau service, etc.) pour juger de la qualité des

SD Planification

SD Diagnostic

Mise en oeuvre

Planification

Diagnostic

Identification

Introduction

Elaboration

Contenu

Recommandations

Outils

Introduction

SD Planification

Elaboration

SD Diagnostic

Contenu

Mise en oeuvre

Recommandations

Planification

Outils

Diagnostic

Identification

infrastructures hydrauliques. Enfin, il peut être intéressant d'introduire des indicateurs dits subjectifs, qui permettent d'évaluer la perception des infrastructures hydrauliques implantées (perception de la qualité de l'eau, du coût du service, de l'implantation des bornes-fontaines, de l'amélioration de qualité de vie).

Le tableau ci-dessous présente des exemples dans les trois catégories d'indicateurs précédemment cités.

Type d'indicateur	Exemple d'indicateur	Situation initiale	Objectifs du SDLAEP	Situation lors de l'évaluation	Justifications possibles
Quantitatif	Nombre de bornes-fontaines mises en place	0	5	3	Les travaux d'infrastructure ont pris du retard et ne sont pas encore terminés.
	Nombre de litres vendus par mois à la borne-fontaine n°2	0	10.000	6.000	Les actions d'information n'ont pas encore été toutes menées.
Qualitatif	Qualité de l'eau	0	Potable	Potable	Les infrastructures sont en bon état et sont bien entretenues, les conditions hygiéniques de transport de l'eau sont respectées.
	Fréquentation des bornes-fontaines	0	Répartition de la fréquentation en journée	Pics de fréquentation le matin et le soir	Le service de distribution de proximité est encore perfectible, du personnel supplémentaire est attendu.
	Appréciation du nouveau service	Pas de service AEPS	Continuité et qualité du service	Quelques dysfonctionnements mais bonne appréciation d'ensemble	Il faut un temps de mise en place et d'adaptation.
Subjectif	Perception de la qualité de l'eau	0	Très bonne perception	Bonne perception dans l'ensemble	Certaines personnes manquent d'informations à ce sujet.
	Perception du coût du service	Eau payante aux PMH seulement	Tarification unique aux PMH et aux bornes-fontaines	Usagers plutôt satisfaits du coût de l'eau par rapport à sa qualité	Le marketing social de l'eau continu fait effet, et les usagers sont prêts à payer plus pour avoir de l'eau potable

Type d'indicateur	Exemple d'indicateur	Situation initiale	Objectifs du SDLAEP	Situation lors de l'évaluation	Justifications possibles
	Avis sur l'implantation des bornes-fontaines	Choix par l'AUE	Bonne implantation sociale, consensuelle	Usagers en partie satisfaits	Toutes les bornes-fontaines n'ont pas encore été implantées, et certains quartiers ne sont pas concernés par l'AEPS
	Impact sur la qualité de vie	Eau potable loin, et attente longue	Réduire la distance d'accès à l'eau potable, et diminuer les temps d'attente	Usagers satisfaits de la distance à la borne-fontaine, temps d'attente encore important en saison sèche, mais meilleure qualité de vie dans l'ensemble	Toutes les bornes-fontaines n'ont pas encore été implantées, et les services de distribution et de proximité restent à perfectionner.

SD Planification

Introduction

SD Diagnostic

Elaboration

Mise en oeuvre

Contenu

Planification

Recommandations

Diagnostic

Identification

Outils

Appréciation des nouvelles instances de gestion

Les responsables de la localité, et par conséquent ceux de la commune, ont la charge d'apprécier la pertinence et l'efficacité de la nouvelle instance de gestion créée à l'échelle de la localité. De même que pour l'évaluation des infrastructures hydrauliques, cette appréciation doit se faire de manière interne à mi-parcours, et externe avec l'évaluation finale du schéma directeur.

Il est néanmoins conseillé à la localité d'être accompagnée par l'ADAE, véritable prestataire de service et d'appui conseil, en vue d'être le plus impartial possible dans sa démarche et son jugement.

L'évaluation finale et l'étude d'impact

Une étude d'impacts consiste à évaluer les effets que produisent les projets mis en œuvre tant d'un point de vue environnemental que socio-économique. Il s'agit alors, dans le cadre de l'évaluation finale, de déterminer si les actions menées dans le cadre du présent schéma directeur n'ont pas eu de conséquences négatives sur le territoire, auquel cas il faudrait y remédier, et/ou ont eu des conséquences positives sur le territoire de la localité, auquel cas il serait très profitable de les capitaliser, les reproduire et les diffuser.

Pour plus d'objectivités, cette étude finale qui se rapporte à une évaluation ex post du SDLAEP, doit être déléguée à un acteur extérieur (bureau d'études, cabinet d'audit, etc.). Pour cela, la maîtrise d'ouvrage dans son ensemble, dans le cadre d'une démarche consensuelle, devra lancer un appel d'offres en expliquant le but de l'étude ainsi que les résultats attendus. Une fois le prestataire choisi, la maîtrise d'ouvrage se devra de l'accompagner dans sa démarche (mise à disposition des données nécessaires, organisation de réunions, etc.).

Introduction

SD Planification

Le but du suivi – évaluation étant de fournir aux décideurs un retour d'information sur la cohérence et l'efficacité des actions menées par rapport aux ambitions du SDLAEP, chacun des exercices présentés ci-dessus, à l'exception de l'évaluation finale, peuvent aboutir, si cela s'avère nécessaire, à la révision partielle ou totale de ce dernier. Cette révision est donc possible à l'horizon des 3 ans, suite à l'évaluation mi-parcours proposée dans le plan d'action (voir précédemment).

Elaboration

SD Diagnostic

Le but d'une telle révision est d'encadrer les projets envisagés à _____ et leur planification avec ce qui est réellement envisageable tant d'un point technique, humain ou financier. N'oublions pas que le SDLAEP est un instrument opérationnel et qu'il ne peut donc pas être au-dessus ou en dessous des réalités.

Contenu

Mise en oeuvre

La révision de l'actuel SDLAEP doit suivre la même procédure que celle de son élaboration : elle se base sur un diagnostic territorialisé mis à jour, des objectifs et des résultats recentrés qui eux-mêmes se traduisent par la définition de nouvelles actions publiques. La révision du SDLAEP intégrera également et de manière transparente la participation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans sa réussite.

Recommandations

Planification

Diagnostic

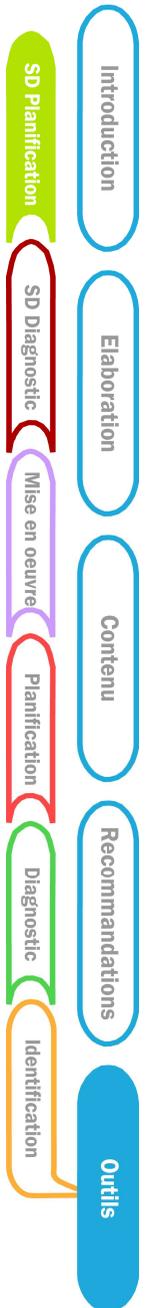
Outils

Identification

Le SDLAEP de _____ est un document qui a vocation à se traduire en actions concrètes et en réalisation d'une adduction en eau potable simplifiée.

L'ensemble du schéma directeur insiste sur l'importance considérable que représente la mise en place d'une gestion stricte et bien organisée, ainsi que la mise en œuvre d'un marketing social de l'eau continu. La conscience que le service de l'eau est un enjeu vital et l'existence d'une structure organisationnelle impliquée dans la mission qui lui incombe sont nécessaires. La présence d'une instance de gestion compétente est l'unique moyen d'avoir accès aux mécanismes de financement traditionnels et d'accéder à terme à l'autonomie financière du système à mettre en place.

L'avènement d'un système de gestion efficace est à la portée de la maîtrise d'ouvrage ; il repose seulement sur la volonté, la constance et la persévérance des acteurs locaux.



Références

Personnes ayant participé à la création et à la rédaction de ce Guide

Mlle Céline GROSSI
M. Daouda SANON
M. Karim ZOUNGRANA
M. Amadou SANOU
M. Matthieu METTAYER

Bibliographie

Gérer l'eau avec les citoyens, quelles alternatives ? Recueil d'expériences au Sud et pistes de réflexion sur la gestion participative, Les amis de la Terre, Septembre 2005, 71 p.

Guide de procédures, procédures d'implantation et de suivi des Comités Dlo de Port-au-Prince, UCQD – Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince / Phase III – AFD, Version 1 – Décembre 2005.

Livret aide-mémoire hygiène – santé pour la formation des hygiénistes de Comités de Points d'Eau, Programme RESO – Cellule animation, Mars 1997, 26 p. + Annexes

Loi n° 055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso

Normes, critères et indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso, Direction Générale des Ressources en Eau, Juillet 2006, 22 p.

Note sur l'approche méthodologique concernant les études de faisabilité socio-économique des AEPS, ADAE, Septembre 2006, 8 p. + Annexes

Plan de Développement Communal, Approvisionnement en eau potable et assainissement, Commune de Péné, version provisoire, travail de stage de LOSSOUARN Cléo et WEBER Anaïs pour le Programme VREO, Août 2007, 100 p. + Annexes

Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain, Mise en œuvre du programme,

ANTEA Ingénierie et Conseil pour la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable du Burkina Faso, Février 2006, 36 p. + Annexes

Rapport de la première session de formation des animateurs, ADAE, Octobre 2005, 76 p.

Les sources d'inspiration pour la rédaction et la présentation du Guide

Devenir (Le) des corps de ferme de Seine-et-Marne, Guide méthodologique, Conseil Général de Seine-et-Marne / Préfecture de Seine-et-Marne, 14 p. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_methodologique_Corps_de_ferme_cle2482ca-1.pdf

Guide méthodologique d'aide à la rédaction du dossier définitif d'un contrat de rivière, DRE Rhône-Alpes / Agence de l'Eau Loire - Bretagne / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse / Région Rhône-Alpes, Mai 2006, 37 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/doc/guides/Guide_redaction_CR.pdf

Guide méthodologique d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de cercle, République du Mali - Ministère de l'Economie et des Finances / PNUD - Programme de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED), Juillet 2001, 27 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : http://www.ml.undp.org/html/Cercle_Precaged.pdf

Guide méthodologique d'enquête-ménages de mobilité dans les villes en développement, Solidarité Internationale sur les Transports et la Recherche en Afrique Sub-Saharienne (SITRASS), Juillet 2001, 77 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : <http://www.sitrass.org/txtfrançais.pdf>

Guide méthodologique de montage de projets de coopération, France Espace Atlantique / Région Poitou-Charentes / Union Européenne, Juin 2002, 58 p. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : <http://www.interact-eu.net/download/application/pdf/846315>

Guide méthodologique des projets d'alimentation en eau potable et textes législatifs et réglementaires, en milieu rural, semi-urbain et urbain pour les collectivités territoriales, Version Finale, République du Mali / Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau / Direction Nationale de l'Hydraulique, 2002, 134 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 26 décembre 2007] : http://www.dnh-mali.org/V1/IMG/pdf/guideversion_complete.pdf

Guide méthodologique pour la définition et la gestion des projets des systèmes d'information de production de soins, Version 1, GMSIH, 2003, 37 p. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : http://www.sim.hcuge.ch/cfcu2006/private/3b_GMSIH_gestion_projet.pdf

Guide méthodologique pour l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux, Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux, 31 Décembre 2006, 125 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : <http://www.departement.org/webdav/site/adf/shared/internet/ACCUEIL/TRANSPORTS%20ET%20INFRASTRUCTURES/Access%20au%20guide%20methodologique.pdf>

Guide méthodologique sur la contractualisation dans le cadre du contrôle de gestion, Délégation Interministérielle à la Réforme de l'Etat, 69 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/GMCCG-2.pdf>

Guide Pays, guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays, DATAR, Juin 2004, 36 p. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 26 décembre 2007] : [http://www.diact.gouv.fr/Datar_Site/Brochure.nsf/7abac3c1555cb08dc125655a004fdece/fa0a091cf119f9eec1256b44004e7e57/\\$FILE/GuidePays2004.pdf](http://www.diact.gouv.fr/Datar_Site/Brochure.nsf/7abac3c1555cb08dc125655a004fdece/fa0a091cf119f9eec1256b44004e7e57/$FILE/GuidePays2004.pdf)

Plan de mise à niveau, Guide méthodologique, République du Sénégal – Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance / AFD – BAD – Centre pour le Développement de l'Entreprise – ADE-PME – ONUDI, 1^e édition, Août 2006, 47 p. + Annexes. Document PDF disponible à l'adresse Internet suivante [réf. du 08 janvier 2008] : http://www.pmn-senegal.org/IMG/pdf/guide_methodo.pdf

Sitographie

Le site Internet de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso [réf. du 21 décembre 2007] : <http://www.insd.bf/>

